

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU LUNDI 25 MARS 2024

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Quorum : 44

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND *a donné pouvoir à Michel GILLOT*, Stéphane HOUQUES *a donné pouvoir à Martin COHEN*, Affiwa METREAU *a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Francine LEMARIE *a donné pouvoir à Valérie JABOT*, Evelyne DUPUY *a donné pouvoir à Catherine GAULTIER*, Christian BONNARD *a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE*, Annaelle SCHALLER *a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE*, Anne BLUTEAU *a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE*, Benoît FAUCHEUX *a donné pouvoir à Christophe DUPIN*, Pierre-Alexandre MOREAU *a donné pouvoir à Elise PEREIRANUNES*, Fanny PUEL *a donné pouvoir à Marie QUINTON*.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2024.

↳ **INSTITUTIONS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

1) COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 29 JANVIER, DES DECISIONS N° D2024-02 A D2024-06 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN JANVIER 2024

↳ **DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : rapporteur Madame Frédérique BARBIER**

2) APPROBATION DE LA CHARTE DE DEONTOLOGIE DES ELUS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

↳ **RESSOURCES HUMAINES : rapporteur Madame Maria LEPINE**

3) APPROBATION DE LA CHARTE DE DEONTOLOGIE DES AGENTS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

4) RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - ANNEE 2023

5) MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

↳ **TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Martin COHEN**

6) RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

↳ **FINANCES : rapporteur Monsieur Christian GATARD**

7) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT, DE L'EAU ET DU CREMATORIUM

8) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT.

9) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT.

10) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET AFFECTATION DU RESULTAT.

11) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM ET AFFECTATION DU RESULTAT.

12) BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET PRIMITIF 2024

13) BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2024

- 14) BUDGET ASSAINISSEMENT - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET PRIMITIF 2024
- 15) BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2024
- 16) BUDGET EAU POTABLE - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET PRIMITIF 2024
- 17) BUDGET EAU POTABLE - BUDGET PRIMITIF 2024
- 18) BUDGET CREMATORIUM - BUDGET PRIMITIF 2024
- 19) PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT AU TITRE DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES EXERCEE PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT
- 20) AVANCES DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT
- 21) EXERCICE 2024 - FIXATION DES TAUX DE FISCALITE
- 22) FIXATION DU PRODUIT FISCAL 2024 DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)
- 23) DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2024
- 24) COMPTABILITE : EVENEMENTS NATIONAUX ET LOCAUX IMPUTES A L'ARTICLE 6232

↳ **URBANISME : rapporteur Monsieur Christian GATARD**

- 25) SAINT-AVERTIN - APPROBATION DU BILAN DES OBSERVATIONS ET DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU
- 26) JOUE-LES-TOURS - INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE PROJET URBAIN PARTENARIAL SUR LE SITE DES CARMERIES ET APPROBATION DU PROGRAMME D'EQUIPEMENTS PUBLICS
- 27) MODIFICATION DE LA VALEUR FORFAITAIRE DE STATIONNEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

↳ **POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT : rapporteur Madame Aude GOBLET**

- 28) DEUXIEME ARRET DU PROJET DE 4EME PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2024-2029 DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

↳ **POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT : rapporteur Madame Aude GOBLET, Monsieur Emmanuel FRANCOIS**

- 29) CONVENTION DE DELEGATION DES COMPETENCES DU DEPARTEMENT A LA METROPOLE - AVENANT

↳ **POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT : rapporteur Madame Aude GOBLET**

- 30) DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOURS HABITAT

↳ POLITIQUE AEROPORTUAIRE : rapporteur Monsieur Bruno FENET

31) AEROPORT - CONVENTION DE FINANCEMENT QUADRIPARTITE POUR INVESTISSEMENT EXCEPTIONNEL.

↳ RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

32) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ECOLE DE POLYTECH'TOURS DE L'UNIVERSITE DE TOURS

↳ TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE : rapporteur Monsieur Martin COHEN

33) CREATION ET ATTRIBUTION DU DEUXIEME FONDS VERT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

34) TOURS - USAGE DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - APPROBATION D'UNE CONVENTION ET DE DEUX AVENANTS

↳ PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE-TERRITORIAL : rapporteur Monsieur Martin COHEN

35) PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE DE LA METROPOLE DE TOURS - ARRET DU PROJET DE PLAN 2024-2030 : DIAGNOSTIC STRATEGIE PROGRAMME D'ACTION ET EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

↳ CYCLE DE L'EAU : rapporteur Monsieur Bertrand RITOURET

36) INDEMNISATION DES COMMERCANTS RIVERAINS DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT REALISES RUE DE SUEDE ET AVENUE GUSTAVE EIFFEL A TOURS - APPROBATION DES PROTOCOLES TRANSACTIONNELS AVEC LA SNC LA CHOISEULERIE ET AVEC LA SARL ACCRO PIZZ'

↳ GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

37) ELECTION D'UN REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU SEIN DU NOUVEL ESPACE DU CHER

DÉLIBÉRATIONS – RAPPORTS – DISCUSSIONS – SCRUTINS - VOTES

Maria LEPINE : *Bonsoir à tous. Le Président étant retardé, il m'a demandé d'assurer la présidence en début de séance. Merci de regagner vos places pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait.*

Il convient que nous désignions également un secrétaire de séance. Je vous propose Danielle PLOQUIN en tant que secrétaire de séance.

Désignation de Madame Danielle PLOQUIN en qualité de Secrétaire de séance.

Maria LEPINE : *Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 février 2024. Y a-t-il des remarques par rapport à ce procès-verbal ? Pas de remarque.*

Le Conseil Métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du 12 février 2024.

Frédéric AUGIS : *Bonsoir, veuillez excuser mon retard.*

**C_24_03_25_001- INSTITUTIONS - COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES
PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 29 JANVIER, DES DECISIONS N° D2024-02
A D2024-06 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN JANVIER 2024**

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 70

Nombre de délégués votants : 82

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 17 mars 2023, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer au Bureau et au Président une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux ainsi que des décisions qui ont été pris dans le cadre de cette délégation.

Décisions du Bureau métropolitain du 29 janvier 2024 :

- 1) OBJETS CONNECTES - CONVENTION D'EXPERIMENTATION DU RESEAU LORA ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, LE SYNDICAT MIXTE OUVERT VAL DE LOIRE NUMERIQUE ET LE SYNDICAT DU NOUVEL ESPACE DU CHER
- 2) CONVENTION D'ACQUISITION PAR ENEDIS DE L'ORTHO PCRS IMAGE REALISEE PAR TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE SUR SON TERRITOIRE
- 3) CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ENTRE LA METROPOLE, ENEDIS, TOURS METROPOLE NUMERIQUE ET LE SIEIL- AVENANT
- 4) CONTRAT DE VILLE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BUREAU INFORMATION JEUNESSE (BIJ)
- 5) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A CISPEO POUR LA CREATION D'UNE MICRO-HALTE DANS LE CADRE DES ACTIONS DE LA CITE DE L'EMPLOI MENEES PAR LA METROPOLE
- 6) SAINT-AVERTIN - FINANCEMENT DE 6 LOGEMENTS PLS - TERRASSES DU PETIT CHER (CONSTRUCTION NEUVE EN V.E.F.A.) - PROGRAMMATION 2021 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLS) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 368.703,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %
- 7) HIERARCHISATION MULTIMODALE DU RESEAU VIAIRE
- 8) SAINT-CYR-SUR-LOIRE - RUE GASTON COUSSEAU - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE
- 9) FONDETTES - RUE CHANOINE NOEL CARLOTTI (DU N°1 AU N°11) - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DE RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE
- 10) LA RICHE - RUE CHESNEAU - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE
- 11) PARCAY-MESLAY - RUE DE LA CROIX HALLEE ET RUE DES SPORTS - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE
- 12) TOURS - MISE A DISPOSITION ET UTILISATION D'UNE PLATEFORME D'ECHANGE DEMATERIALISEE "E-PLANS" - CONVENTION AVEC ENEDIS
- 13) CONTRAT DE VENTE AVEC PAPREC DES CARTONS MENAGERS PROVENANT DES DECHETERIES ET DES COMMERCES
- 14) CONTRAT RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS D'AMEUBLEMENT COLLECTES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE 2024 A 2029 AVEC LES ECO-ORGANISMES AGREES
- 15) CONTRAT AVEC ECOSYSTEM RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DE LA COLLECTE DES DECHETS ISSUS DES LAMPES COLLECTEES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS
- 16) DRUYE - RUE DU PAIN - ACQUISITIONS DANS LE CADRE D'UN AMENAGEMENT DE VOIRIE AUPRES DE DIVERS PROPRIETAIRES

- 17) DRUYE - CONVENTION DE GESTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF METROPOLITAIN - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A CONCLURE AVEC LA COMMUNE DE DRUYE
- 18) FONDETTES - RUE DE VAU MORON - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE
- 19) FONDETTES - RUE JEAN INGLESSI - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE
- 20) PARCAY-MESLAY - TRANSFERT DE PROPRIETE DES PARCELLES RECONNUES INUTILES AU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER
- 21) SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY - ZAC LES TERRES NOIRES - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UNE RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS
- 22) SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY - ALLEE BARBARA - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UNE RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS
- 23) SAINT-PIERRE-DES-CORPS - 12 RUE DE BEL AIR - ACQUISITION DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE
- 24) TOURS - PLAINE DE LA GLORIETTE - 25 AVENUE DE PONT CHER - ACQUISITION AUPRES DE LA VILLE DE TOURS
- 25) TOURS - RUE DE L'ERMITAGE - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AP N°434 DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION DE VOIRIE
- 26) TOURS - RUE DE PARCAY - ACQUISITION DANS LE CADRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
- 27) GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS D'INVENTAIRE ET DE DIAGNOSTIC PHYTOSANITAIRE DU PATRIMOINE ARBORE - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Décisions du Président n° D2024-02 à D2024-06 :

N°	Objet
2	Protocole transactionnel - SARL Grosbois
3	Décision d'ester en justice et de désigner le Cabinet d'avocat PHELIP pour défendre la métropole au titre du recours en annulation et en indemnisation formé devant le Tribunal Administratif d'Orléans par Monsieur B. G, agent métropolitain, contre la décision implicite de rejet de procéder au réexamen de la part fonction de son IFSE.
4	Demande de subvention CRST maraîchage à St Avertin.
5	Mandat spécial - le colloque des 20 ans de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine à Aubervilliers - M. François.
6	Décision de subvention au titre du dispositif Fonds façade - SA EUROPFRAIS UEXPRESS.

Marché assainissement :

N° MARCHE	INTITULE	N° DU LOT	INTITULE DU LOT	ATTRIBUTAIRE	DATE NOTIF	MONTANT HT Si ac à bons de commande DQExnombre années Si avec tranches, indiquer montant total (pas de décomposition par tranche)
24001B01	Maintenance des équipements de marque Schwing sur la station d'épuration des eaux usées de la Grange David à La Riche			APPYDRO	24/01/2024	246 504,65 €

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des remarques ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_03_25_002- DEMOCRATIE PARTICIPATIVE - APPROBATION DE LA CHARTE DE DEONTOLOGIE DES ELUS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires présents : 74
Nombre de délégués votants : 86
Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Madame Frédérique BARBIER, membre du bureau donne lecture du rapport suivant :

Dans le prolongement de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 qui impose, lors de la première réunion de l'assemblée délibérante, la lecture et la remise de la charte de l' élu local définie à l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), Tours Métropole Val de Loire souhaite se doter d'une charte propre aux élus membres de son assemblée délibérante, déclinant les sept grands principes inscrits dans la charte de l' élu local.

La charte de déontologie des élus de Tours Métropole Val de Loire a pour objet de constituer un guide des bonnes pratiques garantissant l'exercice du mandat métropolitain au service de l'intérêt général et ce, afin de favoriser l'efficacité et la transparence de l'action métropolitaine.

Elle se compose de 4 items :

- Un mandat au service de l'intérêt général en transparence

Cette partie décrit les principes de publicité applicable au conseil métropolitain ainsi que les obligations déclaratives s'imposant aux élus.

- Un mandat exemplaire

Y sont traitées les questions d'assiduité ainsi que de dignité, neutralité et principe de laïcité qui guident le mandat communautaire.

- Un mandat impartial, intègre et dirigé par la probité

Ce développement présente les règles et bonnes pratiques en matière de prévention des conflits d'intérêts, de respect des principes de la commande publique, d'utilisation des ressources de la métropole ainsi que de cadeaux et d'invitations.

- Déontologue et suivi de la charte

Enfin, une délibération ayant été adoptée lors du conseil métropolitain du 11 décembre 2023, procédant à la désignation de M. BENJADOR Boualem en qualité de référent déontologue des élus de Tours Métropole Val de Loire, la dernière partie intègre aux missions du déontologue le suivi de la charte ainsi que la réunion annuelle du groupe de travail constitutif.

Ses dispositions s'appliquent à tous les élus dans l'exercice de leur mandat, quelles que soient leurs fonctions et leurs représentations dans les divers organismes associés à Tours Métropole Val de Loire.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1111-1,

Vu la Loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu la Loi du 31 mars 2015 n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux, de leurs mandats et créant la charte de l'élu local,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2024,

- **APPROUVE** la charte de déontologie des élus de Tours Métropole Val de Loire telle qu'annexée à la présente délibération.

Frédérique BARBIER : Merci Monsieur le Président. Projet de délibération pour la charte de déontologie. Dans le prolongement de la loi n°2015 366 du 31 mars 2015 qui impose, lors de la première réunion de l'assemblée délibérante, la lecture et la remise de la charte de

l'élu local définie à l'article L1111-1 du code général des collectivités territoriales, Tours Métropole Val de Loire souhaite se doter d'une charte propre aux élus membres de son assemblée délibérante, déclinant les sept grands principes inscrits dans la charte de l'élu local. La charte de déontologie des élus de Tours Métropole Val de Loire a pour objet de constituer un guide des bonnes pratiques garantissant l'exercice du mandat métropolitain au service de l'intérêt général, et ce afin de favoriser l'efficacité et la transparence de l'action métropolitaine. Elle se compose en quatre items : Un mandat au service de l'intérêt général en transparence, cette partie écrit les principes de publicité applicables au conseil métropolitain, ainsi que les obligations déclaratives s'imposant aux élus. Un mandat exemplaire, y sont traitées les questions d'assiduité ainsi que de dignité, neutralité et principe de laïcité qui guident le mandat communautaire. Un mandat impartial, intègre et dirigé par la probité. Ce développement présente les règles et bonnes pratiques en matière de prévention des conflits d'intérêts, de respect des principes de la commande publique, d'utilisation des ressources de la métropole ainsi que de cadeaux et d'invitations, déontologie et suivi de la charte. Une délibération ayant été adoptée lors du conseil métropolitain du 11 décembre 2023, procédant à la désignation de Maître BENDJADOR Boualem en qualité de référent déontologue des élus de Tours Métropole Val de Loire. La dernière partie intègre aux missions du déontologue le suivi de la charte, ainsi que la réunion annuelle du groupe de travail constitutif. Ces dispositions s'appliquent à tous les élus dans l'exercice de leur mandat, quelle que soit leur fonction et leur représentation dans les divers organismes. Je tiens à préciser que la charte de déontologie a été rédigée par un groupe de travail avec les élus suivants : Madame PEREIRA-NUNES, vice-présidente, Mesdames SCHALLER, GOBLET, HALLARD et LEPINE, Messieurs BRUTINAUD, COULON, GATARD et SOULAS et moi-même. Je tiens à les remercier ainsi que Madame MAURANGE et Madame PERROT-BIQUET qui nous ont aidés dans cette rédaction. Je vous propose d'en délibérer. Merci.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur CLEMOT.*

Philippe CLEMOT : *Monsieur le Président, chers collègues, je m'abstiendrai sur cette délibération. Je ne vote pas contre car cela ne me dérange pas que l'on me propose une charte de l'élu du conseil métropolitain, quoi qu'il existe déjà une charte de l'élu local. Ce qui me dérange, m'insupporte, c'est de rentrer autant dans le détail. Je trouve que l'on nous infantilise, que l'on nous abêtit, que l'on ne nous laisse pas faire preuve de bon sens et de réflexion. Je me suis déjà exprimé longuement au bureau métropolitain, alors je ne prendrai que deux points sur le mandat exemplaire, « dignité, égalité, neutralité, principe de laïcité », cette phrase ne me pose pas de souci, mais c'est le détail du cinquième paragraphe « au type des principes ..., les élus devront faire preuve de vigilance dans leurs comportements ». Les réponses à mon questionnement ne m'ont ni satisfait et ni convaincu du bien-fondé d'aller autant dans le détail. Sur le mandat impartial « intègre et dirigé par la probité », cette phrase encore ne pose pas de problème, mais c'est le détail des paragraphes sur les cadeaux et invitations. Je suis persuadé qu'il y aura toujours un élu, un habitant, une association qui veillera aux grains sur nos agissements, nos comportements et qui ne manquera pas de saisir le tribunal compétent en cas d'incompatibilité entre la fonction et la charge d'élu et un comportement déplacé. J'ai envie de dire encore des normes et je ressens comme un manque de confiance, comme le fait que parce que l'on est élu on va tricher, enfreindre la loi. Un défi. J'ai envie de dire, laissez-nous faire preuve de bon sens, laissez-nous faire appel à notre propre réflexion. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Monsieur BRUTINAUD.*

Romain BRUTINAUD : *Merci Monsieur le Président. Merci Madame BARBIER et Madame LEPINE pour la concertation que nous avons pu mettre en place autour de cette charte. J'entends les réflexions de Philippe CLEMOT. Á mon sens deux aspects existent, évidemment cet aspect de précision qui peut être gênant, et également un aspect de sécurisation des élus de plus en plus nécessaire face aux conflits d'intérêts qui peuvent survenir et qui sont parfois, même la plupart du temps, indépendants du fait des élus, et je crois qu'avec cette charte on pose déjà un jalon de sécurisation. La jonction dans la charte désormais de la permanentisation quelque part du comité de suivi permettra de s'adapter de manière réactive sur le sujet de la déontologie, et on voit à quel point il est mouvant, il va encore évoluer dans l'année, des nouvelles lois vont apparaître, hélas, sur le sujet, on voit qu'on n'est pas encore à maturation. J'avais évoqué une suggestion à la ville de Tours et également en comité de suivi, par la multiplication de ces chartes sur le territoire, que cela soit à la ville, à TMVL, évidemment par la suite au département, notamment aussi porté par l'AMF, on va avoir plusieurs déontologues, référents, chartes et il serait peut-être opportun dans l'année qui arrive de porter une mise en commun des expériences de chacun pour arriver à une rédaction qui permette d'être lisible pour les élus en fonction des strates, mais aussi pour les citoyens sur ce sujet. Je vous remercie.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Monsieur GILLOT.*

Michel GILLOT : *Je respecte tout à fait le travail réalisé, certainement en conscience, mais je rejoins ce que disait Philippe CLEMOT précédemment. On a tous lu la charte de l'élu local au moment de notre installation. Je lis simplement le premier des sept points qui tiennent sur une page : « L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité ». Une fois qu'on a dit cela, je trouve que cela couvre l'ensemble, ou alors c'est qu'on n'arrive pas à comprendre ce que veulent dire ces mots. Je rapproche cela du problème que l'on a avec les normes européennes, par exemple pour l'agriculture, qu'on transpose parce qu'on veut faire plus blanc que blanc. Je m'abstiendrai également.*

Frédéric AUGIS : *Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Christian GATARD.*

Christian GATARD : *Monsieur le Président, mes chers collègues. J'ai été cité mais malheureusement je n'ai pas pu participer à aucune des réunions, je préfère le dire, je ne fais pas partie des auteurs, mais j'approuve le travail réalisé, bien entendu, qui rappelle un certain nombre de valeurs fondamentales de notre République, mais aussi les valeurs morales que nous devons respecter les uns et les autres. Je peux comprendre que cela froisse un certain nombre de collègues qui ont l'impression que lorsqu'on parle des élus c'est sans cesse au niveau de leur déontologie, de leurs obligations, etc., et je partage un petit peu cela. Je pense qu'aujourd'hui on en arrive à ce type de gêne, parce qu'on aborde la problématique des élus que de façon très partielle. Le vrai sujet aujourd'hui c'est le statut des élus. Un statut des élus qui comprendrait dans une première partie une charte concernant leurs obligations, cela me paraît mieux que ce que nous venons de faire ce soir, même si c'est une plaque nécessaire, mais le vrai sujet est le statut des élus. Cela fait partie des serpents de mer, j'entends parler depuis des dizaines d'années du statut des élus. En France nous n'avons pas de statut. Un focus a été fait récemment par la maire de Poitiers sur les problématiques de congé maternité pour les femmes, mais pour nous ce sont les problématiques de la retraite et de l'indemnisation. Cela ne permet pas à tous nos concitoyens d'accéder de façon égalitaire aux fonctions d'élus, c'est un vrai sujet. Un groupe de travail a été constitué au sénat pour travailler sur le statut des élus, mais cela devient*

plus que jamais urgent. S'il y a eu ces problématiques de cumul qui ont donné beaucoup de dérives, c'est lié à l'absence de statut de l'élu local. Les seuls à avoir un véritable statut sont les sénateurs et les parlementaires. L'absence de statut de l'élu local, élu qui est le plus sur le terrain, qui donne énormément de son temps, c'est quasiment un sacerdoce. Dans les hôpitaux que je connais bien, lorsque je suis rentré dans les hôpitaux au début des années 80 des religieuses étaient encore présentes. Aujourd'hui on a encore des élus qui ont quasiment les statuts qu'avaient les religieuses à l'époque où c'était le personnel privilégié dans les établissements hospitaliers. Vous allez me dire que je caricature, mais je le fais exprès, évidemment. Je pense qu'il y a des limites à la vocation sacerdotale des élus. Il faut qu'on s'engage les uns et les autres dans les différents mouvements dont on fait partie pour exiger qu'il y ait un statut des élus.

Frédéric AUGIS : *Merci. Y a-t-il d'autres demandes ?* Maria LEPINE.

Maria LEPINE : *Merci Président. Je pense qu'il y a une petite méprise quand il s'agit de parler de la charte de déontologie. Effectivement un statut de l'élu local existe, dont on a tous pris connaissance au moment où nous avons été élus. La charte ne se substitue pas au statut de l'élu local. Pourquoi est-ce qu'on met en place cette charte ? Tout d'abord parce que c'est une préconisation de l'agence française anti-corruption qui a repéré l'absence de charte sur Tours Métropole comme un manquement, donc il faut qu'on puisse y remédier. On dit que la charte va trop loin dans ce qui serait jugé comme répréhensible, c'est ce que vous avez souligné Philippe ou Michel, mais là vraiment, il y a pour moi méprise. L'objectif de la charte est de protéger les élus et leur donner des outils de prévention pour qu'ils ne se retrouvent pas dans des situations délicates. Ce qui doit rester la règle c'est le bon sens, on est bien d'accord. Toutes les situations ne peuvent pas être abordées, mais certains élus ont besoin d'exemples, et c'est pour cela que des choses ont été un petit peu détaillées dans la charte. Vous avez par exemple tous pris l'habitude de vous déporter quand vous êtes administrateur de certaines structures sur lesquelles nous sommes amenés à délibérer, et spontanément je pense que vous vous conformez à des règles qui évitent que vous vous retrouviez en situation de conflit d'intérêts, mais les points abordés dans la charte sont des points sur lesquels, vous l'avez souligné aussi, les usagers, le grand public sont de plus en plus attentifs et les élus peuvent facilement être mis en cause. Les statistiques nous disent aujourd'hui que les manquements au devoir de probité restent le principal motif de mise en cause des élus et de condamnation, y compris des fonctionnaires territoriaux, puisqu'on aura dans un deuxième temps la charte des agents également. Pour moi la charte représente des recommandations. Certes, elle va être trop précise pour certains, trop imprécise pour d'autres, mais elle est vraiment là et sa seule raison d'être est de répondre à un besoin d'accompagnement, et d'inviter à la vigilance ceux qui agissent en qualité de représentant de l'autorité publique et qui peuvent quelquefois manquer, peut-être pas de discernement, mais avoir besoin d'être accompagné d'où la nécessité de cette charte.*

Frédéric AUGIS : *Madame BARBIER.*

Frédérique BARBIER : *Merci à toutes et tous pour vos remarques, notamment Monsieur BRUTINAUD. Je trouve que c'est intéressant d'envisager une mise en commun des chartes, je vais donc le proposer au groupe de travail. Je voulais préciser le dernier paragraphe de la page 6 « suivi et évolution de la charte ». La mise en œuvre des dispositions de la présente charte fera l'objet de la réunion annuelle du groupe de travail tel que constitué par le président de Tours Métropole Val de Loire, ainsi que d'un bilan annuel réalisé par le déontologue. Le bilan exposera l'activité du déontologue sur l'année écoulée, les difficultés*

d'exécution de la charte et proposera toute évolution qui lui semblerait pertinente. Le bilan sera inscrit à l'ordre du jour d'une séance du conseil métropolitain qui en prendra acte. Je voulais préciser ce dernier paragraphe.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

5 abstentions : MM. CLEMOT, FENET, GILLOT, BRIAND, MARAIS.

C_24_03_25_003- RESSOURCES HUMAINES - APPROBATION DE LA CHARTE DE DEONTOLOGIE DES AGENTS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 86

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Les principes déontologiques qui régissent l'exercice des fonctions des agents territoriaux sont issus de la Constitution et des principes constitutionnels, des traités auxquels la France est partie, notamment de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, des lois et règlements, en particulier la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et de la jurisprudence.

En vertu de ces principes, les agents publics territoriaux exercent leurs fonctions avec probité, intégrité, dignité, impartialité, neutralité, disponibilité, discrétion professionnelle et attachement à la qualité du service rendu aux administrés. Ils se comportent de façon à prévenir tous doutes légitimes à ces égards, en service comme en dehors de celui-ci.

En toutes circonstances, les agents territoriaux sont des agents du service public. Ils doivent faire prévaloir le respect de la légalité ainsi que les intérêts publics dont ils ont la charge sur tout autre intérêt, privé ou public, d'une personne ou d'un groupe, personnel ou familial. Le respect de ce principe est l'une des conditions essentielles de la confiance des citoyens dans l'action de l'administration publique.

La présente charte présentée en annexe de la délibération n'a pas vocation à se substituer aux textes, notamment statutaires. Elle s'applique aux agents de Tours Métropole Val de Loire, fonctionnaires comme contractuels, dont l'activité est régie par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Elle vise à protéger les agents de Tours Métropole Val de Loire contre toute action susceptible de les exposer aux risques d'atteintes à la probité notamment en matière de commande publique.

La Charte présente donc un recueil des règles de déontologie à intégrer par les agents dans leur action professionnelle au quotidien ; elle rappelle aussi les poursuites et les sanctions auxquelles les atteintes graves aux règles déontologiques sont susceptibles de donner lieu.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial émis le 23 février dernier,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2024,

- ADOPTE la Charte de déontologie des agents de Tours Métropole Val de Loire telle que présentée en annexe de la présente délibération.

Maria LEPINE : *Dans la lignée immédiate de ce que l'on vient de voter pour les élus métropolitains, nous devons adopter la charte de déontologie des agents métropolitains dans laquelle vous allez retrouver des éléments tout à fait similaires à la charte des élus, je ne vais donc pas redévelopper avec les arguments que j'ai cités précédemment, ce qu'il convient aujourd'hui de prendre en compte.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_03_25_004- RESSOURCES HUMAINES - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - ANNEE 2023

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 75

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

La Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a introduit l'obligation pour les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants de constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport a pour objet de présenter la politique « ressources humaines » de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, le rapport comporte un bilan des actions menées par Tours Métropole Val de Loire en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il est annexé à la délibération du Conseil métropolitain en lien avec la présentation du projet de budget 2024.

Par ailleurs, l'article 80 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, prévoit pour les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes sur une durée de 3 ans. Le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 en a en outre défini les modalités d'élaboration et de mise en œuvre.

Le présent rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes comprend l'état des lieux au 31 décembre 2023 et les actions menées au cours de l'année écoulée mais également les objectifs généraux qui ont été transcrits en actions prioritaires dans le plan d'actions arrêté pour la période 2021 – 2023. Pour rappel, ce plan a donné lieu à l'élaboration d'un document distinct transmis au représentant de l'Etat.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et L 2311-1-2,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2024,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes annexé à la présente délibération, en marge de la présentation du projet de Budget Primitif 2024.

Maria LEPINE : *Ce rapport est une obligation que les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent constituer. Il s'agit d'un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui a pour objet de présenter la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité, et un bilan des actions menées par Tours Métropole Val de Loire en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le rapport est joint à la délibération. Quelques éléments concernant l'état des lieux au 31 décembre 2023 et les actions menées courant 2023, de même que des objectifs généraux transcrits en actions prioritaires dans le plan d'action. Très succinctement en termes d'état des lieux et d'éléments statistiques au 31 décembre 2023 :*

- *L'effectif des agents métropolitains était de 1 673 agents, majoritairement masculins puisque 79% des effectifs sont masculins, dans la mesure où nous n'avons pas beaucoup féminisé certains métiers, les métiers de la collecte des déchets, l'assainissement, la propreté urbaine, la voirie, les espaces verts, ce qui explique cette proportion.*

- *La répartition des effectifs selon les filières est la suivante : nous avons 261 agents en filière administrative dont 81% de femmes et 19% d'hommes, 1 304 agents en filière technique dont 9% de femmes et 91% d'hommes.*
- *En termes de catégorie, nous avons 153 agents en catégorie A dont 56% de femmes, 209 agents en catégorie B dont 46% de femmes et 1 216 agents en catégorie C dont 12% de femmes. Ce sont des filières essentiellement techniques.*
- *En matière de pyramide des âges, nous avons 9% des agents ayant moins de 30 ans dont 3% moins de 25 ans et nous avons 26% des agents ayant plus de 55 ans, dont 7% plus de 65 ans.*
- *En ce qui concerne le temps partiel, 35 agents travaillent à temps partiel dont 6 hommes.*
- *En matière de recrutement, nous avons au compteur 2023 118 hommes et 43 femmes.*
- *En matière de rémunération, le salaire moyen pour l'ensemble des agents est de 2 270 euros, net à payer avant prélèvement à la source. En moyenne, les hommes gagnent 2 216 euros et les femmes 2 481 euros. Le détail de la rémunération par filière fait apparaître que les femmes de la filière technique ont une rémunération plus élevée en moyenne, parce qu'elles occupent des postes à responsabilité, une responsabilité plus élevée que les hommes proportionnellement à leur nombre. La tendance est inverse dans la filière administrative où elles représentent la majeure partie des effectifs.*
- *En matière d'évolution des carrières, 89 agents ont bénéficié d'avancement de grade en 2023 dont 21 femmes, ce qui représente 24% des avancements, la proportion n'était que de 14% en 2008.*
- *En ce qui concerne les promotions internes, la répartition confirme la réduction de l'écart constaté en 2022, 2 femmes sur 7 font partie des promues en 2023, c'était 2 sur 10 en 2022 et 1 sur 9 en 2021.*

Quelques éléments pour terminer sur les actions que nous avons menées au cours de l'année 2023 :

- *Lors de la réunion que nous avons organisée le 27 octobre 2022 pour arbitrer sur les actions que nous allons mettre en place en 2023, nous avons validé l'embauche d'une stagiaire pour nous doter de moyen humain capable de fournir des indicateurs de suivi, de rémunération et de carrière. Une stagiaire a été recrutée, mais nous n'avons pas pu obtenir l'analyse des données et la production de statistiques de comparaison que nous attendions, essentiellement en raison d'outils RH qui ne se parlent pas et ne permettent pas de disposer de données exploitables. En 2024, les choses ont évolué, puisque nous avons recruté une chargée de projet qui va nous accompagner dans la mise en place d'un outil de gestion qui couvrira tout le spectre de la gestion des RH.*
- *En 2023 également nous avons désigné un référent ADVAS, une personne en charge de la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste. La mise en place de ce dispositif est obligatoire depuis 2020, mais nous avons un petit peu de retard sur la mise en œuvre, c'est désormais opérationnel et mis en place donc depuis 2023.*

Avez-vous des questions par rapport à ce rapport ?

Frédéric AUGIS : *Marion NICOLAY-CABANNE.*

Marion NICOLAY-CABANNE : *Merci beaucoup Madame LEPINE pour ce rapport très complet, très agréable à travailler, parce qu'on a à la fois les actions, les chiffres, des analyses claires et concises et puis, vous l'avez rappelé, le rapport commence comme cela, on enfonce un peu les portes ouvertes, mais je trouve que c'est très bien de rappeler les évidences : les métiers techniques sont plus masculins, les métiers administratifs plus féminins et de par*

les compétences de la métropole beaucoup plus d'hommes que de femmes parmi les agents. Ce qui est intéressant c'est de voir la perspective qui s'ouvre dans les 10 prochaines années grâce à la pyramide des âges avec finalement, sous-jacente, la question comment faire pour faire favoriser l'égalité ? Trois pistes sont notamment développées dans ce rapport. La première piste, les promotions internes et les avancements de grade. On voit que le rééquilibrage est amorcé, évidemment il n'est pas parfait, cela va être long, mais il commence à porter ses fruits. En revanche, on voit que la deuxième piste qui est la volonté de dégenrer les recrutements est beaucoup plus difficile parce qu'il ne s'agit pas de rajouter homme/femme dans les intitulés ou mettre des « e », ce n'est pas ce qui change aujourd'hui la donne et les chiffres de 2023 sont malheureusement un peu plus mauvais que les chiffres de 2022. Il y a sans doute quelque chose à faire, j'y reviendrai. La troisième piste est l'égalité salariale. Effectivement, le chiffre global cette année montre que les inégalités se sont creusées en faveur des femmes lorsqu'on regarde le chiffre global, alors qu'il était l'année dernière équilibré à 5 ou 7 euros près. Je trouve que les chiffres détaillés sont plus intéressants parce qu'on voit que plus on monte haut dans la hiérarchie, plus les écarts de salaires sont importants. En catégorie A cela s'inverse par rapport au reste, c'est-à-dire qu'on a à la fois dans la catégorie A une répartition homme/femme quasiment à 50/50, donc qui est respectée, en revanche l'écart de salaire en faveur des hommes est très important puisqu'il est de 233,00 euros, donc finalement cette différence salariale relativise la bonne répartition et les efforts pouvant être faits par ailleurs sur les promotions et les avancements de grade. Finalement cela nous permet de voir qu'un plafond de verre existe à la métropole, qui fait que finalement les postes les plus hauts au niveau de la direction ne sont occupés quasiment que par des hommes. L'effort à faire porter les prochaines années serait de faire exploser ce plafond de verre pour permettre aux femmes d'accéder vraiment aux postes de direction les plus hauts. Peut-être que d'ailleurs cela donnerait des pistes sur le recrutement, puisque si on avait plus de femmes dans ces postes de direction, elles auraient peut-être des idées au niveau des recrutements pour favoriser la mixité sur ces recrutements. Merci beaucoup pour ce rapport. On voit que beaucoup de travail reste encore à réaliser, mais qu'il est déjà enclenché.

Frédéric AUGIS : *Elise PEREIRA-NUNES.*

Elise PEREIRA-NUNES : *Merci beaucoup. Je serai un petit peu moins élogieuse que Madame NICOLAY-CABANNE. Madame LEPINE, on a déjà abordé le sujet, puisqu'effectivement lorsque nous avons recruté une stagiaire pour faire avancer le sujet, elle a d'abord vraiment dû faire un rapport d'étonnement avant même de pouvoir faire ce rapport puisqu'il s'agissait de récolter des données qui n'existaient pas ou qu'on n'a pas été en mesure de lui fournir tout simplement. Je voulais donc quand même juste préciser qu'effectivement la marge de manœuvre n'est pas évidente, mais la marge de progression l'est énormément. Je tiens quand même à préciser que depuis le 1^{er} janvier 2016 les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent fournir des états des lieux et une analyse des inégalités économiques et sociales entre les femmes et les hommes, et que ce rapport n'est pas uniquement un rapport en matière de ressources humaines puisque les trois piliers sur lesquels maintenant ces rapports doivent reposer sont effectivement les politiques RH mais également les politiques publiques et les orientations et programmes pour améliorer la situation, donc on ne peut plus aujourd'hui se contenter de rapports RH si on ne répond pas aux obligations de la loi tout simplement. Évidemment je pense que l'essentiel est de progresser en prenant conscience que l'égalité est une politique publique qui se veut transversale et qui doit évidemment se produire et progresser, quelles que soient les délégations et les compétences. Je pense qu'on va y arriver, en tout cas on le doit aux concitoyens, c'est sûr*

et certain. Une note plus positive, Madame NICOLAY-CABANNE vous l'avez dit, les rôles de genre sont encore extrêmement forts, on le voit puisqu'il y a beaucoup de métiers masculins, en tout cas considérés comme masculins, au sein des différents agentes et agents employés à la métropole. Il faut peut-être réfléchir à différentes façons de casser ces codes. On a peut-être des agentes et des agents qui pourraient participer activement à cette déconstruction puisque ce sont elles et eux qui peuvent parfois vous servir d'exemple ou de modèle, ainsi que peut-être les élus. Je pense que l'année prochaine on sera peut-être en mesure de commencer à proposer un rapport un petit peu plus étoffé, un petit peu plus ambitieux parce que cette obligation légale est peut-être aussi une politique publique qui mérite un peu plus de moyens humains et peut-être budgétaires.

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes de prise de parole. Maria LEPINE.*

Maria LEPINE : *C'est effectivement un constat que nous avons partagé. J'ai bon espoir que les outils vont nous le permettre, ainsi que les nouveaux recrutements qui vont s'attacher aussi à apporter un éclairage qui nous permettra d'être vraiment à fond sur les trois piliers nécessaires par rapport au rapport à fournir. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Madame BLET.*

Christine BLET : *Peut-être pour compléter cette politique volontariste, la métropole pourrait, nous pourrions, nous inscrire dans les forums pour l'emploi où il est une pratique intéressante d'aller vers des métiers dits masculins, et notamment pour la promotion au sein de la métropole de femmes déjà investies qui montrent qu'elles tiennent totalement la route pour les mêmes métiers, et montrer à l'extérieur qu'on peut être bon dans ce domaine-là, cela a un effet positif et entraînant pour les autres, pour les employeurs également et montrerait par-delà nos déclarations d'intention et toute notre bonne foi, une volonté affichée de mettre des actes et d'aller vers cet emploi, d'autant plus qu'on voit que la pyramide des âges va nous amener à beaucoup recruter dans les prochaines années. Les métiers dits masculins peuvent être occupés par des femmes et inversement, cela devrait l'être proportionnellement également, cela ne va pas que dans ce sens-là. Il n'y a qu'à voir peut-être des fois rien que les simples délégations que nous prenons en tant qu'élus qui marquent également le côté féminin ou masculin des sujets, et on serait assez surpris peut-être si on faisait le point même autour de la table. Je vous remercie.*

Frédéric AUGIS : *Maria LEPINE.*

Maria LEPINE : *Je vous rejoins Madame BLET, c'est aussi l'un des enjeux que nous avons en termes de communication interne ou externe. C'est assez peu visible, et je ne sais pas comment on s'en rend compte, mais dans le magazine « Empreintes » on a vraiment à cœur de mettre en avant des métiers masculins tenus par des femmes, on a peut-être moins d'occasions de mettre des métiers féminins tenus par des hommes en évidence, mais cela fait partie vraiment d'un axe sur lequel on a la main dès maintenant à travers la communication interne ou externe et on s'en empare déjà, mais peut-être que cela n'a pas encore l'impact que l'on souhaiterait.*

Frédéric AUGIS : *C'est bon ? On prend acte.*

Le Conseil Métropolitain prend acte.

C_24_03_25_005- RESSOURCES HUMAINES - MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 75

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Madame Maria LEPINE, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Les évolutions de l'organisation des services nécessitent les transformations et créations des postes permanents énoncées ci-dessous :

Direction Territoires et Proximité

- Suite à un recrutement, le poste permanent n° 2041 à temps complet relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux doit être transformé en poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux pour exercer les fonctions de *Responsable de secteur* au sein du secteur Fondettes – Espace public.

Direction du Cycle de l'Eau

- Suite à un recrutement, le poste permanent à temps complet n° 1913 relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux est à transformer en poste de droit privé classifié groupe 2 de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement, pour exercer les fonctions de *Conducteur d'engins polyvalent*.
- Suite à un départ en détachement, le poste à temps complet n° 516 relevant du cadre d'emplois des techniciens est à transformé en poste de droit privé classifié groupe 6 de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement, pour exercer les fonctions de *Responsable de projets - Suivi et contrôle PS/ DSP*.
- Suite à un départ en détachement, il convient de créer le poste de droit privé n° 8973 classifié groupe 7 de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement, pour exercer les fonctions de *Responsable du service ressources et partenariats*.

Direction Déchets Propreté

- Suite à un recrutement, le poste permanent n° 1316 à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux doit être transformé en poste relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux pour exercer les fonctions de *Responsable de secteur gestion opérationnelle*.

Direction des Infrastructures

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de gestion des ouvrages d'art, il convient de créer le poste permanent n° 8993 relevant du cadre d'emploi des ingénieurs pour exercer les fonctions de *Chargé d'opérations en infrastructures*.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2024,

- **APPROUVE** les transformations de cadre d'emplois des postes ainsi présentées, en adéquation aux arrivées et aux départs d'agents métropolitains ;

- **APPROUVE** la création du poste permanent présentée ;

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente en charge des ressources humaines à signer tout acte découlant de la présente délibération.

María LEPINE : *Les mesures relatives à la gestion administrative du personnel sont liées à des évolutions d'organisation qui nécessitent des transformations et créations de poste. Sur cette délibération six mouvements sont présentés, quatre transformations de poste liées à des recrutements pour trois d'entre eux, et un départ en détachement pour le quatrième, et deux créations de poste liées à des départs. Les directions concernées sont la direction territoire et proximité, la direction du cycle de l'eau, la direction déchets et propreté et la direction des infrastructures sur laquelle on crée un poste de chargé d'opération en infrastructure.*

Frédéric AUGIS : *Merci. Y a-t-il des questions ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires présents : 75
Nombre de délégués votants : 87
Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Chaque année et conformément à l'article L. 5217-10-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil métropolitain doit présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Chaque année également, la Métropole publie un rapport d'activité, qui retrace les actions conduites par les élus et services métropolitains. Au titre de l'exercice 2023, il vous est

proposé que ces deux rapports n'en fassent plus qu'un. Cette fusion présente trois intérêts cumulatifs.

D'abord, elle permet de disposer, beaucoup plus tôt dans l'année et avant même le vote du budget, d'une photographie exhaustive de notre Métropole et des nombreux projets qui concourent à son développement. Seule la matière financière, qui ne saurait être considérée comme définitive avant l'adoption du compte administratif, ne pourra figurer dans le rapport et sera ajoutée dans un second temps.

Ensuite, pour une plus grande clarté de l'action métropolitaine, le choix a été fait, dans l'organisation du document annexé à la présente délibération, de s'appuyer sur les politiques publiques telles qu'elles apparaissent dans le projet de budget qui vous sera soumis en mars prochain. Leur évaluation, quantitative et qualitative, en sera ainsi facilitée.

Enfin, ce rapport d'activité et de développement durable permet de mettre en exergue la prise en compte, toujours plus grande pour notre collectivité, des exigences, qui sont autant de chances, de la transition écologique. Le plan climat de la Métropole qui vous sera bientôt soumis, le nouveau programme local de l'habitat ou le futur plan local d'urbanisme métropolitain illustrent notre capacité à inscrire cette transition dans un temps long. Le rapport qui vous est présenté témoigne à la fois de son urgence et de sa vitalité.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2024,

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité et de développement durable 2023.

Martin COHEN : *Merci Monsieur le Président. De la même façon qu'on vient de vous présenter le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, on doit présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable. Cette année le rapport a changé de structure parce qu'on a fusionné ce rapport développement durable avec un rapport d'activité de la métropole, ce qui a l'intérêt de pouvoir présenter avant le budget une sorte de bilan d'activité de ce que la métropole a pu faire sur l'année précédente. Dans la structure du rapport, vous verrez également qu'on a suivi le même découpage, la même segmentation des politiques publiques, que ce qui apparaît dans le projet de budget, pour une meilleure lisibilité et cela permet de mettre en avant les actions menées en matière de développement durable, mais également d'observer la transversalité de ce développement durable de la transition écologique. Vous avez le document en annexe de la délibération. On peut observer que des focus développement durable ont été mis en exergue pour chacune des politiques publiques de la métropole. Je vais vous donner quelques exemples : sur la partie transformation numérique du territoire, la stratégie numérique responsable qu'on a votée il y a quelques temps sur la transition écologique. Sur la transition écologique, le diagnostic et la stratégie du plan climat, on votera tout à l'heure la partie plan d'action. Sur l'énergie, le lancement de la procédure de création d'un nouveau*

réseau de chaleur et puis toutes les extensions, le kilomètre et demi, faites sur l'année 2023. Autre exemple sur les aménagements espaces verts, la finalisation du schéma directeur vert avec la place Pilorget. En matière de mobilité durable, le service express régional métropolitain, les études sur le réseau cyclable structurant. Également tout le travail sur le PADD du PLU métropolitain, le SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables), etc. Vous voyez toutes les actions 2023 sur le sujet de la transition écologique et du développement durable pouvant être mis en exergue.

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur BOUCHET.*

Christophe BOUCHET : *Merci Monsieur le Président. Sans surprise parce qu'on a déjà passé ce rapport à la ville de Tours, il est présenté à la métropole par Martin, que je remercie. Évidemment, le document est très beau, super, belles maquettes, beau papier, etc., mais je regrette franchement qu'on ait fusionné le développement durable et les activités métropolitaines parce qu'on a un catalogue et on ne s'y retrouve absolument pas. J'entends que sur ce qui est vert, les parcs et jardins, on parle de la place Pilorget, cela me paraît quand même un peu dérisoire. En revanche, je fais la même réflexion qu'à la ville de Tours, je ne vois pas la trajectoire. On nous parle d'urgence climatique, sûrement à raison tous les jours, et là on ne voit pas quelle est la trajectoire de la métropole sur le sujet. Réseau de chaleur Tours Nord, pas de réponse. Il semblait pourtant qu'en 2023 il y avait déjà eu une réponse, après cela s'est visiblement gâté en fin d'année pour les raisons qu'on connaît tous ici, mais pas un mot. Sur le tramway, au moins cela a le mérite de l'honnêteté, puisque sous la plume d'Emmanuel DENIS on nous dit que « en tout ce sont plus de 120 personnes qui ont été sensibilisées et se sont exprimées sur le projet ». 120 personnes sur 300 000, c'est pas mal, cela fait un panel sûrement très bon, mais là aussi on n'a pas de trajectoire. On en reparlera tout à l'heure, mais on n'a pas de trajectoire budgétaire. Vous avez beaucoup communiqué les uns et les autres, et c'est tant mieux puisqu'on est tous d'accord, je crois, sur l'étoile ferroviaire, mais rien de plus. Trajectoire MRPU, c'est pareil, je ne l'ai pas trouvée, peut-être que cela existe, mais il faut chercher. On ne voit pas l'expression d'un schéma de développement durable, je ne le vois pas. Sur le vélo, on y reviendra sur le budget j'imagine, au moins sur le vélo on sait, cela avait été voté pour environ 70 millions d'euros en 3 ans, je parle sous le contrôle d'Emmanuel DENIS, mais c'est pareil, on ne le retrouve pas dans les perspectives. Franchement cela ne tient pas son rôle de voir quel est le vrai bilan sur le développement durable, quel est le constat actuel et quelles sont les perspectives de demain. Encore une fois cela a l'avantage lorsqu'on feuillette de mettre en lumière une métropole agréable, colorée, qui va bien. Je trouve que vraiment cela manque de perspectives. J'ai oublié encore, je vous le dis, parce que ce sont des sujets très urbains, peut-être qui concernent moins de monde ici, mais que sont les équipements lumineux et donc la finalisation des équipements led, c'est pareil, on ne voit rien et ce qui semblait être une politique importante de la ville ou de la métropole, les îlots de chaleur, c'est pareil, rien non plus. Cela fait beaucoup. Fusionner avec les politiques publiques donne un peu d'épaisseur, mais ce n'est évidemment pas suffisant, on y reviendra aussi sur le budget. C'est peut-être aussi la conséquence du fonds vert, puisque ce n'est juste que la recomunalisation de certains budgets pour certains objets divers, mais à la métropole on ne voit pas quelle est la trajectoire de développement durable de notre entité, et c'est dommage parce que c'est quand même le bon moment pour le dire. Je vous remercie.*

Frédéric AUGIS : *Martin COHEN.*

Martin COHEN : *La trajectoire va être le plan climat qu'on vote tout à l'heure, j'en reparlerai dans les orientations que j'ai déjà données, les quatre ambitions de la métropole, on aura cette trajectoire. Je vous rejoins sur le manque d'indicateurs pour le moment dans le document. Ce sont des choses sur lesquelles il faut qu'on travaille pour qu'on puisse suivre année après année l'évolution et le suivi dans le temps du plan climat une fois qu'il sera voté. Il est prévu qu'il soit évalué année après année, que chaque action soit évaluée, cela nous permettra d'avoir une bonne idée de notre suivi de cette trajectoire et où on en est. Je concède ce manque d'indicateurs sur ce document et c'est un travail qu'il faut qu'on peaufine pour les années suivantes. Sur la partie éclairage, elle est présente, en tout cas pour la partie du soutien aux communes dans tous les projets de baisse des consommations sur l'éclairage public, mais c'est effectivement une petite partie du document, mais vraiment sur le plan climat tout à l'heure cela aidera. Évidemment on est en retard sur ce plan climat, donc forcément on a aussi un petit peu de retard sur ce suivi des actions et des indicateurs. Le plan climat qui va être voté et adopté va permettre d'avoir une trajectoire dédiée et un suivi dans le temps des différentes actions de la métropole.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Laurent RAYMOND.*

Laurent RAYMOND : *Merci Monsieur le Président. Monsieur BOUCHET, je vais vous apporter quelques petites précisions très complémentaires au rapport qui vient d'être présenté par Martin. Ce rapport a aussi un axe très transversal, et je vais juste préciser quelques éléments concernant les îlots de chaleur liés au schéma directeur vert et les consommations d'électricité avec l'éclairage public et les réseaux LED, puisque c'est dans mes compétences directes. On a développé il y a maintenant un peu plus de 6 mois, et nous vous l'avons présenté sous forme de divers documents, un document pavé assez conséquent, très technique, envoyé à tous les responsables techniques de nos collectivités, un document plus généraliste à l'attention de l'ensemble des élus, puis un document plus pédagogique, grand public, que nous vous remettrons d'ailleurs lors du prochain conseil métropolitain, qui vous explique clairement l'ensemble de nos ambitions au titre du développement des îlots de chaleur et de lutte contre les îlots de chaleur, et l'exemple de la place Pilorget est le premier des exemples très valorisant que nous souhaitons décliner. Un schéma et un diagnostic ont été portés, avec des études confirmant que ce qui aujourd'hui est le plus chaud, les espaces qui demandent à être traités en priorité, sont les parcs d'activité. Ce sont dans ces espaces où la densification de bitume, d'espace minéral, apportent la plus importante quantité de chaleur. Ce ne sont pas des espaces dans lesquels nous vivons au quotidien. Nous avons donc priorisé, au regard de ces incidences sur les parcs d'activité, la volonté de traiter d'abord dans nos périmètres de proximité et auprès des habitants. La place Pilorget est le premier élément, la gare routière de Saint-Avertin va être diminuée de plus de 57% d'espaces bitumés et va être revégétalisée, puis un important projet sur Saint-Pierre-des-Corps, le parvis de la gare, avec une redynamisation, réorganisation, espace piétonisation et une végétalisation aussi majeure qui va être portée. Je laisserai au maire de Saint-Pierre-des-Corps le soin de présenter et illustrer l'ensemble de ces attributs très positifs que nous souhaitons décliner. Sur l'éclairage, l'an dernier, de façon très complémentaire au fonds vert métropolitain, nous avons apporté 300 000 euros d'accompagnement pour l'ensemble des collectivités, puisque l'éclairage public, même s'il est d'une compétence métropolitaine, est toujours porté en enveloppe 2 à la discrétion des collectivités. 300 000 euros afin d'aider les communes à transformer leur parc d'éclairage public sur deux aspects, d'abord tous les secteurs et les équipements dits dangereux ainsi que les équipements les plus énergivores. À notre demande et validé, nous avons relancé cette participation, cet accompagnement à hauteur de 300 000 euros, cela sera présenté par Christian ultérieurement dans le cadre du*

budget 2024. Ce ne sont pas des sommes importantes, ce sont des sommes qui incitent, initient, accompagnent les collectivités sur ce qu'elles font déjà, parce que ce sont quelques centaines de milliers d'euros, millions d'euros même d'ailleurs, portés au titre de la rénovation de l'éclairage public. Des communes le font plus que d'autres, avec plus d'ambition, mais c'est aussi important. Sachez juste que sur l'éclairage public, 27 millions d'euros d'investissements seraient nécessaires immédiatement si nous voulions changer et transformer tout notre parc d'éclairage public en territoire dit intelligent, avec des armoires électriques qui nous permettraient des commandes sectorielles et la transformation de l'ensemble de nos mâts aujourd'hui candélabres dits énergivores.

Frédéric AUGIS : *Merci. Y a-t-il des d'autres demande d'intervention ? Nathalie SAVATON.*

Nathalie SAVATON : *Merci Président. Merci Martin pour cette présentation. Je voulais juste revenir sur la discussion que nous avons eue en bureau, puisque je pense que cela peut être intéressant. Nous nous sommes dit en bureau qu'effectivement il y avait peut-être des choses que les uns et les autres, dans nos différentes compétences, nous faisons et qui contribuent aussi à accentuer nos actions en conséquence du développement durable, et donc de poser à chaque fois que nous avons des projets les différents axes qui contribuent à enrichir aussi cet aspect-là, et qui montrent comme d'autres aspects le développement durable, mais on pourrait vous parler aussi d'accessibilité, d'autres choses, qui sont aussi des notions transversales et que toutes les compétences doivent mettre en œuvre d'une façon ou d'une autre. C'est la contribution que nous avons les uns et les autres et que l'on doit aussi rendre plus visible et mieux fléchée.*

Frédéric AUGIS : *Merci. Betsabée HAAS.*

Betsabée HAAS : *Merci. Je voulais revenir sur le schéma direct vert et rappeler aussi que finalement notre métropole est là pour accompagner les communes au changement de pratiques. Ce schéma directeur vert, en plus bien sûr de mettre le doigt sur les endroits qui sont d'importants îlots de chaleur, est aussi un document permettant d'accompagner les élus et les services pour ce changement de pratiques qui doit se faire, finalement très rapidement, puisqu'on sait qu'aujourd'hui le meilleur outil pour lutter contre les îlots de chaleur sont les arbres et on sait qu'un arbre prend du temps à grandir, donc c'est maintenant que les choses se précisent, que tous et toutes on doit travailler sur l'adaptation de nos communes, je parle vraiment des 22 communes. On peut être dans une commune totalement rurale et avoir une place de la mairie bitumée qui fait que personne ne peut y être et que finalement lorsque les mariés sortent ils doivent fuir pour se trouver un endroit à l'ombre. Il faut vraiment se dire qu'on est tous égaux dans cette galère, et que la métropole est vraiment présente pour pouvoir apporter des outils à toutes les communes, je voulais le saluer.*

Frédéric AUGIS : *Merci. Christophe BOUCHET.*

Christophe BOUCHET : *Merci Monsieur le Président. Tu as raison Laurent, mais on en apprend plus ce soir que dans le rapport. Tu nous parles de perspective, c'est éclairant et j'ai compris que le budget des leds était à peu près de 27 millions d'euros. Pour moi, cela n'engage que moi, cela devrait être une priorité plutôt que d'éteindre les quartiers où franchement ce n'est pas une réussite. Je pense que si on avait un éclairage public, on en a discuté en conseil municipal, Martin nous a dit qu'on était sur une trajectoire de 12, 13 ans d'équipement, c'est peut-être ce qu'il faut dire aussi à nos concitoyens, on est sur cette*

trajectoire, cela leur permettrait peut-être de réfléchir sur quelles sont les priorités qu'ils voudraient nous donner pour avancer. Idem si dans le rapport de développement durable on avait un budget par exemple pour le tramway, cela permettrait peut-être aux gens de réfléchir à se dire que finalement dans les 10 ans à venir on a 27 millions d'euros pour l'éclairage public, x pour la voirie dont le schéma cyclable, x pour le tramway, cela fait par exemple 1 000, on ne peut dépenser que 500, je dis n'importe quoi, cela permettrait d'équilibrer. Je vous remercie chacune et chacun pour ces réponses qui mériteraient effectivement que point par point on donne une perspective sur le sujet. Merci.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. On prend acte du rapport.*

Le Conseil Métropolitain prend acte.

Frédéric AUGIS : *Merci. On passe aux finances avec les comptes de gestion, compte administratif. Je te propose de présenter tous les rapports et je ne sors qu'une fois, si cela ne te dérange pas.*

C_24_03_25_007- FINANCES - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT, DE L'EAU ET DU CREMATORIUM

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils retracent en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Il s'agit de documents de synthèse qui présentent les bilans comptables et comptes de résultats et rassemblent l'ensemble des comptes mouvementés en 2023 avec une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

La présente délibération est accompagnée des comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement, de l'eau et du crématorium.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5217-10-10 relatif aux modalités d'approbation du compte administratif et du compte de gestion,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget principal dressé par le Comptable public pour l'exercice 2023 sans observation ni réserve ;

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget annexe de l'assainissement dressé par le Comptable public pour l'exercice 2023, sans observation ni réserve ;

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget annexe de l'eau dressé par le Comptable public pour l'exercice 2023, sans observation ni réserve ;

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget annexe du crématorium dressé par le Comptable public pour l'exercice 2023, sans observation ni réserve.

Christian GATARD : *Monsieur le Président, mes chers collègues, un mot tout d'abord sur le compte de gestion du comptable public du Trésor qui est soumis dans un premier temps à votre approbation puisque c'est obligatoire, on doit toujours commencer par cela, c'est d'ailleurs la fin du compte administratif et du compte de gestion présentés de manière séparée, puisque demain nous vous présenterons un seul document qui s'appellera le compte financier unique, comme on le fait déjà dans un certain nombre de communes qui sont passées à la nouvelle nomenclature comptable qui s'appelle la M 57, et on n'aura plus à faire un vote séparé. Aujourd'hui nous proposons de le faire, puisqu'il y a toujours deux documents différents, le compte de gestion et les comptes administratifs, puisque cela concerne bien entendu tous les budgets, à commencer par le budget principal, mais également les budgets annexes qui sont en conformité. Dans un premier temps, je pense que nous pouvons mettre au vote de donner quitus au comptable public de ces comptes avant que je ne vous présente, avec des diaporamas, les différents comptes administratifs.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_03_25_008- FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT.

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

1/ Approbation du compte administratif 2023

Le Conseil métropolitain est invité à procéder à l'examen du compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Principal dont les résultats sont les suivants :

Plan de compte M57

Fonctionnement

Dépenses	243.399.680,49 €
Recettes	268.467.221,62 €
dont	
Résultat de l'exercice	6.990.343,96 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	18.077.197,17 €

Soit un solde cumulé de fonctionnement de 25.067.541,13 €

Investissement

Dépenses	102.655.424,18 €
Recettes	107.632.775,76 €
dont	
Solde d'investissement de l'exercice	- 1.083.340,00 €
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	6.060.691,58 €

Soit un solde cumulé d'investissement de 4.977.351,58 €

soit un solde global de clôture de 30.044.892,71 €

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 0,00 €

Restes à réaliser

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

soit un solde cumulé global de clôture de 30.044.892,71€

2/ Affectation des résultats de l'exercice 2023

Il convient d'affecter le résultat positif de la section de fonctionnement, soit 25.067.541,13 € afin de couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le résultat d'investissement est le suivant :

Solde cumulé d'investissement	4.977.351,58 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

Soit un excédent de financement de la section d'investissement 4.977.351,58 €

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats :

- au compte 1068	0,00 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	25.067.541,13 €

Cette affectation des résultats issus du compte administratif 2023 du Budget principal de Tours Métropole Val de Loire sera reprise au budget primitif 2024.

3/ Clôture d'autorisations de programme

Le règlement budgétaire et financier adopté par délibération du 27 juillet 2020 prévoit à son article 4.4 que la clôture d'une autorisation de programme (AP) doit être prononcée par le conseil métropolitain dans le cadre de l'adoption du compte administratif.

Le tableau qui suit fait état des AP à clôturer dans le cadre de l'adoption du compte administratif 2023 :

Programme		AP	Montant AP	CP consommées
A1_2000_03	2000/03 Aménagt. Zone Liodière-Joué Les Tours	2019	2 361 423	2 361 423
C5_AP2023	AP2023 Pôles territoriaux métropolitains	2020	-	-
D3_2017_8	2017/8 Appels à projets durables 2017-Ballan Miré	2019	600 000	600 000
D3_2018_6	2018/6 Appel à projets durables - Notre Dame d'Oé	2020	243 000	243 000
G2_2019_19	2019/19 Extension de l'hôtel métropolitain	2019	94 068	94 068

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L2311-5, par renvoi de l'article L5217-10, et L5217-10-10,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

- **APPROUVE**, sous la présidence de Madame Maria LEPINE, Vice-Présidente, le compte administratif 2023 du Budget Principal, qui se présente de la façon suivante :

Plan de compte M57

Fonctionnement

Dépenses		243.399.680,49 €
Recettes		268.467.221,62 €
Dont :		
Résultat de l'exercice	6.990.343,96 €	
Excédent reporté de l'exercice N-1	18.077.197,17 €	

Soit un solde cumulé de fonctionnement de **25.067.541,13 €**

Investissement

Dépenses		102.655.424,18 €
Recettes		107.632.775,76 €
dont		
Solde d'investissement de l'exercice	- 1.083.340,00 €	
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	6.060.691,58 €	

Soit un solde cumulé d'investissement de **4.977.351,58 €**

soit un solde global de clôture de **30.044.892,71 €**

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 0,00 €

Restes à réaliser

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

soit un solde cumulé global de clôture de 30.044.892,71€

- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2023 :

- au compte 1068	0,00 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	25.067.541,13 €

- **PRECISE** que les résultats du compte administratif de l'exercice 2023 seront repris au Budget primitif 2024 ;

- **DECIDE** de clôturer les autorisations de programme telles que listées ci-dessus.

C_24_03_25_009- FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT.

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

- **Approbation du compte administratif 2023**

Le Conseil métropolitain est invité à procéder à l'examen du compte administratif de l'exercice 2023 du Budget annexe de l'Assainissement dont les résultats sont les suivants :

Plan de compte M49 (Hors Taxes)

Fonctionnement

Dépenses	25.495.395,03 €
Recettes	31.935.385,09 €
dont	
Résultat de l'exercice	477.073,37 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	5.962.916,69 €

Soit un solde cumulé d'exploitation de 6.439.990,06 €

Investissement

Dépenses	23.548.170,80 €
Recettes	21.775.208,89 €
dont	
Solde d'investissement de l'exercice	2.738.573,43 €
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 4.511.535,34 €

Soit un solde cumulé d'investissement de - 1.772.961,91 €

soit un solde global de clôture de 4.667.028,15 €

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 0,00 €

Restes à réaliser

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

soit un solde net global de clôture de 4.667.028,15 €

- **Affectation des résultats de l'exercice 2023**

Il convient d'affecter le résultat positif de la section de fonctionnement, soit 6.439.990,06 € afin de couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le résultat d'investissement est le suivant :

Solde cumulé d'investissement	- 1.772.961,91 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

Soit un besoin de financement de la section d'investissement 1.772.961,91 €

Contrairement aux comptabilités M14, M52 et M71, l'ordonnateur ne procède pas au calcul de la plus ou moins-value des cessions et celle-ci de donne pas lieu à un transfert en section d'investissement au cours de l'exercice N. Le transfert de la plus-value (775 – 675) est réalisé en section d'investissement en N+1 via la procédure d'affectation du résultat (compte dédié 1064).

La plus-value (775 - 675) des cessions de l'exercice 2023 s'élève à : 9.300,00 €

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats :

- au compte 1064	9.300,00 €
- au compte 1068	1.763.661,91 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	4.667.028,15 €

Cette affectation des résultats issus du compte administratif 2023 du Budget annexe de l'Assainissement sera reprise au budget primitif 2024.

- **Clôture d'autorisations de programme**

Le règlement budgétaire et financier adopté par délibération du 27 juillet 2020 prévoit à son article 4.4 que la clôture d'une autorisation de programme (AP) doit être prononcée par le conseil métropolitain dans le cadre de l'adoption du compte administratif.

Le tableau joint fait état des AP à clôturer dans le cadre de l'adoption du compte administratif 2023 en rappelant les montants consommés qui totalisent 12 403 173,25 €.

Il s'agit des AP « BA_2010_01 Etude pont de la Motte », « BA_2018_08 Redimensionnement collecteur pluvial rue de la Grosse Borne » et « BA_AP20301 Pont Mirabeau » qui sont terminées.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-5, applicable par renvoi de l'article L5217-10, et L5217-10-10,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte administratif dressé par Monsieur le Président, accompagné du compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal,

Considérant que Monsieur Frédéric AUGIS, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2023, les finances de Tours Métropole Val de Loire en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

- **APPROUVE**, sous la présidence de Madame Maria LEPINE, Vice-Présidente, le compte administratif 2023 du Budget annexe de l'Assainissement, qui se présente de la façon suivante :

Plan de compte M49 (Hors Taxes)

Fonctionnement

Dépenses	25.495.395,03 €
Recettes	31.935.385,09 €
dont	

Résultat de l'exercice	477.073,37 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	5.962.916,69 €

Soit un solde cumulé d'exploitation de 6.439.990,06 €

Investissement

Dépenses	23.548.170,80 €
Recettes	21.775.208,89 €
dont	
Solde d'investissement de l'exercice	2.738.573,43 €
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 4.511.535,34 €

Soit un solde cumulé d'investissement de - 1.772.961,91 €

soit un solde global de clôture de 4.667.028,15 €

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 0,00 €

Restes à réaliser

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

soit un solde net global de clôture de 4.667.028,15 €

- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2023 :

- au compte 1064	9.300,00 €
- au compte 1068	1.763.661,91 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	4.667.028,15 €

- **PRECISE** que les résultats du compte administratif de l'exercice 2023 seront repris au Budget primitif 2024 ;

- **DECIDE** de clôturer les autorisations de programme « BA_2010_01 Etude pont de la Motte », « BA_2018_08 Redimensionnement collecteur pluvial rue de la Grosse Borne » et « BA_AP20301 Pont Mirabeau » qui sont terminées.

C_24_03_25_010- FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET AFFECTATION DU RESULTAT.

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

- **Approbation du compte administratif 2023**

Le Conseil métropolitain est invité à procéder à l'examen du compte administratif de l'exercice 2023 du Budget annexe de l'Eau dont les résultats sont les suivants :

Plan de compte M49 (Hors Taxes)

Fonctionnement

Dépenses	18.565.489,63 €
Recettes	28.597.342,16€
dont	
Résultat de l'exercice	1.916.628,72 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	8.115.223,81 €

Soit un solde cumulé de fonctionnement de 10.031.852,53 €

Investissement

Dépenses	16.572.555,86 €
Recettes	8.944.973,69 €
dont	
solde d'investissement de l'exercice	- 5.446.074,57 €
solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 2.181.507,60 €

Soit un solde cumulé d'investissement de - 7.627.582,17 €

soit un solde global de clôture de 2.404.270,36 €

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 0,00 €

Restes à réaliser

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

soit un solde net global de clôture de 2.404.270,36 €

- **Affectation des résultats de l'exercice 2023**

Il convient d'affecter le résultat positif de la section de fonctionnement, soit 10.031.852,53 € afin de couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le résultat d'investissement est le suivant :

solde cumulé d'investissement	- 7.627.582,17 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

Soit un besoin de financement de la section d'investissement 7.627.582,17 €

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats :

- au compte 1068	7.627.582,17 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	2.404.270,36 €

Cette affectation des résultats issus du compte administratif 2023 du Budget annexe de l'Eau sera reprise au budget primitif 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

- **APPROUVE**, sous la présidence de Madame Maria LEPINE, Vice-Présidente, le compte administratif 2023 du Budget annexe de l'Eau, qui se présente de la façon suivante :

Plan de compte M49 (Hors Taxes)

Fonctionnement

Dépenses	18.565.489,63 €
Recettes	28.597.342,16 €
dont	
Résultat de l'exercice	1.916.628,72 €
Excédent reporté de l'exercice N-1	8.115.223,81 €

Soit un solde cumulé de fonctionnement de **10.031.852,53 €**

Investissement

Dépenses	16.572.555,86 €
Recettes	8.944.973,69 €
dont	
solde d'investissement de l'exercice	- 5.446.074,57 €
solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 2.181.507,60 €

Soit un solde cumulé d'investissement de **- 7.627.582,17 €**

soit un solde global de clôture de **2.404.270,36 €**

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 0,00 €

Restes à réaliser

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

soit un solde net global de clôture de **2.404.270,36 €**

- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2023 :

- au compte 1068	7.627.582,17 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	2.404.270,36 €

- **PRECISE** que les résultats du compte administratif de l'exercice 2023 seront repris au Budget primitif 2024.

C_24_03_25_011- FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM ET AFFECTATION DU RESULTAT.

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

- **Approbation du compte administratif 2023**

Le Conseil métropolitain est invité à procéder à l'examen du compte administratif de l'exercice 2023 du Budget annexe du Crématorium dont les résultats sont les suivants :

Plan de compte M4 (Hors Taxes)

Fonctionnement

Dépenses		202.142,76 €
Recettes		667.938,71 €
dont		
Résultat de l'exercice	159.584,84 €	
Excédent reporté de l'exercice N-1	306.211,11 €	

Soit un solde cumulé d'exploitation de 465.795,95 €

Investissement

Dépenses		162.238,45 €
Recettes		146.123,36 €
dont		
Solde d'investissement de l'exercice	- 839,59 €	
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 15.275,50 €	

Soit un solde cumulé d'investissement de - 16.115,09 €

Soit un solde global de clôture de 449.680,86 €

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 0 €

Restes à réaliser

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

Soit un solde cumulé global de clôture de 449.680,86 €

- **Affectation des résultats de l'exercice 2023**

Il convient d'affecter le résultat positif de la section de fonctionnement, soit 465.795,95 € afin de couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le résultat d'investissement est le suivant :

Solde cumulé d'investissement	- 16.115,09 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

Soit un besoin de financement de la section d'investissement 16.115,09 €

Il est proposé d'affecter comme suit les résultats :

- au compte 1068	16.115,09 €
- à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)	449.680,86 €

Cette affectation des résultats issus du compte administratif 2023 du Budget annexe du Crématorium sera reprise au budget primitif 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-14, L 2121-31 et L 2311-5,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte administratif dressé par Monsieur le Président, accompagné du compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal,

Considérant que Monsieur Frédéric AUGIS, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2023, les finances de Tours Métropole Val de Loire en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

- **APPROUVE**, sous la présidence de Madame Maria LEPINE, Vice-Présidente, le compte administratif 2023 du Budget annexe du Crématorium, qui se présente de la façon suivante :

Plan de compte M4 (Hors Taxes)

Plan de compte M4 (Hors Taxes)

Fonctionnement

Dépenses		202.142,76 €
Recettes		667.938,71 €
dont		
Résultat de l'exercice	159.584,84 €	
Excédent reporté de l'exercice N-1	306.211,11 €	

Soit un solde cumulé d'exploitation de **465.795,95 €**

Investissement

Dépenses		162.238,45 €
Recettes		146.123,36 €
dont		
Solde d'investissement de l'exercice	- 839,59 €	
Solde d'investissement reporté de l'exercice N-1	- 15.275,50 €	

Soit un solde cumulé d'investissement de **- 16.115,09 €**

Soit un solde global de clôture de **449.680,86 €**

Le besoin de financement des restes à réaliser s'élève à 0 €

Restes à réaliser

Dépenses		0,00 €
Recettes		0,00 €

Soit un solde cumulé global de clôture de

449.680,86 €

- **APPROUVE**, l'affectation des résultats de l'exercice 2023 :

- | | |
|--|--------------|
| - au compte 1068 | 16.115,09 € |
| - à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) | 449.680,86 € |

- **PRECISE** que les résultats du compte administratif de l'exercice 2023 seront repris au Budget primitif 2024.

Christian GATARD : *À l'appui de son exposé, Monsieur Christian GATARD présente un diaporama.*

Monsieur le Président, mes chers collègues, le diaporama a été préparé avec les services bien entendu, nous l'avons transmis à tous les conseillers métropolitains, comme cela m'a été demandé par certains d'entre vous pour avoir une présentation plus facile à suivre. Le diaporama comporte une trentaine de slides qui font une synthèse d'à peu près 1 000 pages. Je suis désolé par avance si certains d'entre vous ont trouvé que ce n'est pas assez suffisamment détaillé, mais nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises, puisque vous savez qu'avant le vote du budget un débat d'orientation budgétaire est présenté dans différentes instances. On commence toujours par vous présenter le budget principal et les recettes réalisées en 2023 dans ce document. Vous voyez déjà apparaître un chiffre important et positif, puisque l'année 2023 se termine avec un résultat de 18,1 millions d'euros, nettement supérieur à celui que nous avons constaté au compte administratif de 2022, puisque c'est 7,3 millions d'euros de plus, soit une évolution de 68%, ce qui mérite d'être souligné. Pour ce qui concerne les recettes réelles, les produits des services sont en légère baisse en 2023 par rapport à 2022, je dis légère baisse puisqu'on est à moins 0,6%, en revanche les produits de la fiscalité ont connu une bonne dynamique, puisque la variation est de 11 millions d'euros, soit 7,1%.

La diapositive suivante présente un focus sur les recettes fiscales afin que vous puissiez bien voir sur quelles lignes de recette nous avons connu cette dynamique. Les principales augmentations en matière de recettes fiscales sont la CVAE et la TVA, puisque nous avons une dynamique de 3,4 millions d'euros, sachant qu'il y a un trop perçu avec un versement de 700 000 euros qu'on va devoir faire en 2024 suite à des notifications récentes. La taxe sur les ordures ménagères, 3 millions d'euros de recettes de plus. La taxe sur les habitations et les résidences secondaires, 1,9 million d'euros de plus. La CFE, la cotisation foncière des entreprises, 1,4 million d'euros de plus. On pourra y revenir si vous souhaitez en parler dans la discussion, ce sont les postes qui expliquent cette bonne dynamique, 11 millions d'euros de plus de recettes fiscales en 2023 par rapport à 2022.

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2023 sont aussi en augmentation de 5,2% pour ce qui concerne les dépenses réelles par rapport à 2022, 10 millions d'euros de plus, donc c'est à peu près comparable d'ailleurs à la dynamique des recettes fiscales dont je viens de vous parler. Les principales charges sont évidemment les charges de personnel et les charges à caractère général, mais également les atténuations de produits qui bénéficient principalement aux communes. On peut relever l'augmentation du niveau des charges à caractère général, plus 6,2 millions d'euros, principalement due à l'inflation, au coût des fluides et à d'autres achats et également à l'impact justement de l'inflation et du coût des fluides sur le traitement des ordures ménagères. L'augmentation des dépenses de personnel est de 2,5 millions d'euros par rapport à l'année précédente, elle s'explique par la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet, la revalorisation du régime indemnitaire et diverses mesures telles que des mises à disposition des personnels des communes, le GVT

également (glissement vieillissement technique). L'augmentation des reversements aux communes de 1,3 million d'euros s'explique par une décision que nous avons prise qui était une petite dérogation que nous avons faite au pacte fiscal voté il y a deux ans : à cause de la crise financière, on a décidé en 2023 que les communes pouvaient utiliser la totalité de leurs fonds de concours de droit commun pour financer des dépenses de fonctionnement, alors que l'idée était d'aller progressivement vers des dépenses d'investissement.

La slide suivante vous présente le niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette entre 2019 et 2023. L'épargne nette est l'épargne brute moins le remboursement du capital des emprunts. Le niveau de l'épargne s'est globalement bien amélioré entre 2020 et 2022, cependant un léger tassement existe en 2023, mais très léger puisque la diminution est inférieure à 2%. Le niveau d'épargne nette se situe autour de 23 millions d'euros, ce qui permet de financer les investissements sans avoir un recours trop important à l'emprunt.

Les recettes d'investissement de ce compte administratif 2023 se sont élevées à 61,8 millions d'euros par rapport à 2022, presque 6 millions d'euros de plus, soit 10% de plus. Les recettes d'investissement proviennent principalement des subventions que nous recevons, des dotations, des fonds divers et le recours à l'emprunt qui est une recette de l'équilibre de la section d'investissement (en 3^{ème} position). Ce recours à l'emprunt en 2023 s'est élevé à 11,5 millions d'euros, 2 millions d'euros de moins qu'en 2022. Les dotations et les fonds divers correspondent au produit de la taxe d'aménagement pour 7,6 millions d'euros, au fonds de compensation de la TVA pour 7 millions d'euros, tous deux en augmentation par rapport à 2022. Les subventions perçues ont totalisé 27 millions d'euros contre 24,9 millions d'euros en 2022, donc cela s'est amélioré.

L'évolution de l'endettement du budget principal, stabilisé depuis 2021, s'élève à 11 millions d'euros à la fin de l'année 2023, et la capacité de désendettement s'améliore sur toute cette période, puisque nous passons de 4 à 3 ans. Pour mémoire, la capacité de désendettement est un calcul complètement théorique, puisque c'est l'endettement total du capital de la dette restant à rembourser divisé par l'épargne brute, mais nous donne quand même une idée de la santé financière de la métropole.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2023 s'élèvent, pour ce qui concerne les dépenses réelles, à 86,2 millions d'euros, en progression de presque 6,8 millions d'euros par rapport à l'année précédente, soit 8,5%. Dans ces dépenses, l'important poste qui intéresse tout le monde, celui des dépenses d'équipements, s'élève à 65,2 millions d'euros en 2023 au lieu de 60,8 millions d'euros en 2022, soit 4,4 millions d'euros de plus et on a même distingué, à la demande de plusieurs d'entre vous, les dépenses d'équipement et les subventions d'investissement. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 51,4 millions d'euros, presque 10 millions d'euros de plus qu'en 2022. Les subventions d'investissement sont en baisse, 13,9 millions d'euros au lieu de 19 millions d'euros. Le remboursement du capital de la dette est à 13,4 millions d'euros, quasiment stable, il baisse un petit peu, mais c'est de l'ordre de la stabilité.

La diapositive suivante vous présente un tableau de synthèse de l'état d'avancement des autorisations de programme et des crédits de paiement, ce qu'on appelle les plans pluriannuels d'investissement, on utilise souvent deux notions, les AP/CP et les plans pluriannuels d'investissement, mais c'est la même chose, sauf que les plans pluriannuels d'investissement donnent le détail de chacune de ces grandes rubriques qu'on appelle les autorisations de programme. Le montant de ces autorisations de programme, qui sont les grands projets d'investissement pluriannuels de la métropole, s'élève à 743 millions d'euros. Dans les exercices précédents pour ces programmes, on a déjà dépensé 247 millions d'euros, en 2023 on a dépensé 67 millions d'euros et pour tous ces programmes il reste à réaliser 428 millions d'euros. Au rythme où nous allons, la durée de réalisation de ce qui reste à faire demanderait 6,5 années. Les principales opérations de programme dans le

cadre de ce plan pluriannuel d'investissement s'élèvent à 67 millions d'euros pour l'année dernière. Les principaux postes concernent MAME pour 2,3 millions d'euros, le Fonds d'investissement Valley Invest pour 500 000 euros, la signalétique des zones d'activités, les travaux sur la zone Saint-François, les actions en faveur des entreprises, le soutien à l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur, le développement touristique, l'aéroport qui reste toujours une dépense d'investissement avec le mandat qu'on a donné pour que le SMADAIT puisse bénéficier de travaux qui nous sont remboursés par le SMADAIT, les actions de transition écologique, le plan de prévention des risques, les actions en matière d'énergie et de réseaux de chaleur, les obligations en matière d'eaux pluviales, la gestion durable des déchets, la GEMAPI qui nécessite des investissements, la propreté urbaine et la politique globale d'infrastructures qui représente un des plus importants postes puisqu'il s'élève à 12,6 millions d'euros. Le poste le plus important c'est ce qui est fait par la métropole pour le compte des communes en matière de voirie et d'espaces verts liés aux voiries, la fameuse enveloppe 2 dont on parle souvent et qui est un investissement métropolitain réalisé pour effectuer des programmes pluriannuels dans les communes, qui s'élève en 2023 à 16,8 millions d'euros de dépenses. L'aménagement urbain, l'habitat et les solidarités, la politique de l'habitat est un poste qui a toujours été à peu près dans ces montants-là, de 6 millions d'euros. Les équipements culturels et sportifs dépendant bien entendu des programmes avec des équipements métropolitains, mais aussi des équipements métropolitains faits à l'échelle des communes, y compris les plus petites communes, 2 millions d'euros. Les bâtiments municipaux et les fameux fonds de concours. Tout cela est assez résumé, mais ce sont des choses dont vous êtes, je pense, toutes et tous bien familiers.

Le budget annexe de l'assainissement a encaissé en 2023 30,5 millions d'euros de recettes, moins que l'année précédente. Les produits d'exploitation ont pourtant augmenté, mais le résultat a diminué, 6 millions d'euros au lieu de 9,6 millions d'euros en 2022. Le résultat est quand même positif à 6 millions d'euros, ce qui est un bon résultat au niveau du budget de l'assainissement. Les dépenses se sont élevées à 18 millions d'euros pour ce qui concerne le fonctionnement, en augmentation par rapport à l'année précédente. Les charges à caractère général sont en augmentation de 900 000 euros, les charges de personnel en augmentation de 600 000 euros et les autres charges en augmentation de 700 000 euros, cette augmentation s'est donc répartie sur tous les postes. L'évolution entre 2019 et 2023 de l'épargne brute et de l'épargne nette, le niveau de l'épargne nette reste quasi identique à celui de l'année précédente, mais malgré tout une forte tendance à la baisse de l'épargne brute, notamment par rapport à 2021, 2020 et 2019. Ceci est lié forcément à l'augmentation des charges que subit tout particulièrement ce budget. La stabilité entre 2022 et 2023 est liée à la baisse du niveau de remboursement de la dette. En investissement pour ce budget annexe de l'assainissement, on a réalisé 7 millions d'euros en 2023, alors que les remboursements de l'exercice ont été de 1,3 million d'euros, l'endettement s'est donc accentué. Les dépenses d'équipement se sont élevées à 15 millions d'euros, 1 million d'euros de moins qu'en 2022, réparties entre les réseaux de distribution, les travaux sur station, etc. L'évolution de l'endettement du budget annexe de l'assainissement, sa dette augmente en 2023 puisqu'elle atteint 19,4 millions d'euros. La capacité de désendettement augmente aussi, elle était faible, 1,5 an, elle passe à 3 ans. Les autorisations de programme votées en 2023 s'élevaient à 125,5 millions d'euros, 50,5 millions d'euros ont été réalisés lors des exercices précédents, 15 millions d'euros en 2023 et il reste à financer 60 millions d'euros. Au rythme où les choses se font aujourd'hui, il faudrait presque 4 ans pour terminer tout ce programme pluriannuel.

Le budget annexe de l'eau. Les recettes en 2023 se sont élevées à plus de 28 millions d'euros, un petit peu plus qu'en 2022, alors que les produits d'exploitation ont un petit peu baissé. Contrairement au budget de l'assainissement, le résultat a augmenté de 2 millions d'euros, ce qui est une chose positive bien entendu. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2 millions d'euros par rapport à 2022, cela concerne les charges à caractère général, les dépenses de personnel et surtout les autres charges. Les niveaux d'épargne brute et d'épargne nette ont baissé. L'autofinancement du budget de l'eau a baissé en 2023 du fait d'une faible progression des recettes réelles, alors que les dépenses ont augmenté assez fortement. Les dépenses ont augmenté de presque 18%, alors que les recettes ont diminué de 0,2%, ceci étant lié à la hausse du coût de l'énergie et des autres achats. Forcément la différence, il n'y a pas beaucoup de solutions dans un budget, c'est l'autofinancement qui est ponctionné pour cette augmentation des dépenses très supérieure à celle des recettes, c'est le niveau de l'investissement qui baisse dans ces cas-là bien souvent. Le recours à l'emprunt pour ce budget de l'eau était à peine de 1 million d'euros, alors que le niveau de remboursement de l'exercice était de 1,4 million d'euros, donc cela n'a pas dégradé la dette. Les dépenses d'équipement sont malgré tout restées à un niveau soutenu de 12,6 millions d'euros, soit presque 4 millions d'euros de plus que l'année précédente. Les réseaux et la production de stockage absorbent la plus grande partie de ces dépenses d'équipement. L'évolution de la dette, la dette est stable. La capacité de désendettement est très bonne, puisque c'est un budget qui pendant longtemps a fonctionné sans emprunt, c'est un peu plus d'un an. En ce qui concerne les autorisations de programme du budget de l'eau, presque 130 millions d'euros de plans, de programmes d'investissement, ont été votés, 25 millions d'euros ont été réalisés lors des exercices antérieurs, à peine 13 millions d'euros en 2023, donc il reste 90 millions d'euros d'investissements à réaliser. Au rythme où cela va, il faudrait un peu plus de 7 ans.

Le budget annexe du crématorium. Les recettes ont augmenté d'à peu près 150 000 euros en 2023. Les dépenses ont diminué, 71 000 euros au lieu de 80 000 euros. En investissement, presque rien en recette, c'est simplement le résultat et en dépense c'est le remboursement du capital de la dette, donc c'est un petit budget de fonctionnement et quasiment pas d'investissement l'an dernier en 2023.

Vous avez une présentation d'ensemble de tous les comptes administratifs avec les résultats consolidés de tous les budgets annexes et du budget principal, et même le SMT puisque le SMT n'est pas un budget annexe, non plus un service métropolitain, c'est un syndicat autonome et indépendant sur le plan financier, mais compte tenu de sa liaison forte avec la métropole on a voulu vous présenter les résultats. Le budget principal en 2023 à la clôture de l'exercice est de 30 millions d'euros, le budget de l'assainissement 4,7 millions d'euros, le budget de l'eau 2,4 millions d'euros, le budget du crématorium 400 000 euros. Le budget consolidé de l'ensemble de ces budgets s'élève à 37,6 millions d'euros. Le budget du SMT, 26 millions d'euros. Le résultat global net est positif à 64,3 millions d'euros. Tout cela constitue bien entendu de l'autofinancement pour financer les investissements de l'ensemble de ces budgets métropolitains ou du SMT. L'évolution de l'endettement consolidé des budgets, l'endettement de la métropole a augmenté très légèrement sur la période de 2019 à 2023, lié avec le début de la subvention qu'on a commencé à verser au SMT, mais au global cela diminue lorsqu'on intègre le désendettement du SMT qui est passé quand même de 245 millions d'euros à 229 millions d'euros. La dette consolidée au 31 décembre 2023 est d'à peine 370 millions d'euros soit 10 millions d'euros de moins qu'en 2019. L'évolution de la capacité de désendettement de la métropole, l'ensemble des budgets reste inférieur à 3 ans, celle du SMT s'est stabilisée depuis 2021 autour de 13 ans, et globalement la capacité

de désendettement lorsqu'on additionne les deux est comprise entre 5 et 6 ans. J'en ai terminé Monsieur le Président, mes chers collègues, avec la présentation des comptes administratifs.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup Christian et merci aux services pour ce très beau travail. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce compte administratif ? S'il n'y a pas de question, avant de procéder au vote, je vais quitter la salle et je repasse la présidence à Maria LÉPINE pour les votes 8, 9, 10, 11. Christian, je propose que tu commences le 12 même si je ne suis pas encore revenu dans la salle. Merci.*

Maria LEPINE : *Le Président ayant quitté la salle, je vais recueillir vos votes en ce qui concerne les délibérations d'approbation du compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal et l'affectation du résultat, l'approbation du compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de l'assainissement et l'affectation du résultat, l'approbation du compte administratif d'exercice 2023 du budget annexe de l'eau et affectation du résultat, et enfin l'approbation du compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe du crématorium et affectation du résultat. Sur ces différentes délibérations y a-t-il des abstentions ? Il faut qu'on fasse un par un ? J'avais compris qu'on faisait la totalité, mais je reprends, nous votons un par un.*

Approbation du compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal et affectation du résultat.

Maria LEPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Maria LEPINE : *Merci.*

Approbation du compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de l'assainissement et affectation des résultats.

Maria LEPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Maria LEPINE : *Merci.*

Approbation du compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de l'eau et affectation du résultat.

Maria LEPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Maria LEPINE : *Merci.*

Approbation du compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe du crématorium et affectation des résultats.

Maria LEPINE : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Maria LEPINE : *Merci. Nous allons pouvoir proposer au président de réintégrer la salle et je laisse à nouveau la parole à Monsieur GATARD pour la délibération suivante.*

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires présents : 75
Nombre de délégués votants : 87
Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans une logique de performance du pilotage budgétaire de ses opérations d'investissement, Tours Métropole Val de Loire vote des autorisations de programme permettant l'engagement de projets pluriannuels.

A compter de 2024, la même procédure et mise en place sur la section de fonctionnement avec la création d'une autorisation d'engagement.

Un rapport de présentation est joint à la délibération. Il précise l'objet, par politique publique, et le montant des autorisations de programme et d'engagement associées au budget primitif pour 2024.

Conformément à la réglementation, une annexe précise pour chacune des autorisations la répartition prévisionnelle des crédits par exercice budgétaire. Une autre annexe présente pour chaque autorisation de programme les opérations s'y rattachant.

Une présentation par chapitre budgétaire est également disponible dans la maquette budgétaire du budget.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Règlement budgétaire et financier voté en Conseil Métropolitain le 27 juillet 2020,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

- **ADOpte** les autorisations de programme et les autorisations d'engagement du budget principal et leurs échéanciers prévisionnels tels que présentés en annexe de la présente délibération.

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 75

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

1/ Approbation du budget primitif 2024 du budget principal

Conformément à l'article L 2311-1-2 par renvoi de l'article L 5217-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et à l'article L 5217-10-2 du même code, le Conseil Métropolitain doit présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'une part un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et d'autre part un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et celui sur la situation en matière de développement durable dans le cadre du rapport d'activité de notre établissement font l'objet d'une délibération spécifique présentée à cette même séance du conseil métropolitain préalablement aux débats sur le projet de budget.

Par ailleurs, l'article L5211-12-1 du CGCT mentionne que chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus métropolitains, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés, est communiqué chaque année aux conseillers métropolitains avant l'examen du budget. Cet état est donc transmis avec les documents envoyés à la date précisée ci-après par l'exécutif à l'assemblée délibérante pour le projet de budget.

Le projet de budget primitif pour 2024 du budget principal s'établit à 433 749 571 €.

Le compte administratif 2023 ayant été adopté lors de cette même séance, la reprise des résultats s'effectue au Budget Primitif 2024.

La présente délibération est accompagnée du rapport de présentation de ce budget, de la maquette budgétaire ainsi que des annexes obligatoires se rapportant à ce budget.

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2024, il est proposé d'adopter diverses dispositions qui visent à permettre l'exécution d'un ensemble de crédits ouverts à ce budget aux conditions telles que limitativement définies.

Il s'agit par exemple des autorisations de procéder à des virements de crédits entre chapitres, aux remboursements des frais de représentation engagés par les personnes désignées, de souscrire à des emprunts, de recourir à une ligne de trésorerie, etc.

2/ Affectation des recettes 2024 issues des forfaits post-stationnement

Il est rappelé que la réforme du stationnement payant sur voirie, en application de l'article 63 de la Loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les amendes de police pour insuffisance ou non-paiement du stationnement ont été remplacées par les forfaits de post-stationnement.

Ces forfaits post-stationnement, fixés et recouverts par les communes sur lesquelles existent du stationnement payant sur voirie, doivent être reversés à la Métropole après déduction des coûts de mise en œuvre de la réforme. Les délibérations du Conseil Métropolitain du 18 décembre 2017 et du 9 décembre 2021 en ont ainsi fixé les modalités réciproquement pour la ville de Tours et de Saint Pierre des Corps.

Cette recette annuelle doit impérativement être affectée à des opérations limitativement énumérées par le code général des collectivités territoriales et appartient au Conseil métropolitain de délibérer chaque année, avant le 1^{er} octobre, pour déterminer l'affectation du produit des forfaits post-stationnement.

Ainsi, dans la continuité des délibérations du 25 septembre 2017, 18 décembre 2017, 23 septembre 2019, 23 novembre 2020, 9 décembre 2021 et 19 septembre 2022, il vous est proposé d'affecter le montant des forfaits post-stationnement aux dépenses relatives :

- Aux infrastructures routières,

- Aux circulations douces,
- A l'accessibilité.

3/ Constitution de provisions pour litiges et contentieux

Il est rappelé que par souci de sincérité budgétaire, le code général des collectivités territoriales à son article L5217-12-1 rend obligatoire les dotations aux provisions.

Les provisions pour litiges et contentieux sont destinées à couvrir la sortie de ressources probable résultant des litiges (dommages et intérêts, indemnités, frais de procès). Cette provision est constituée dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre l'entité, à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter, en fonction du risque financier encouru.

Il est estimé que les litiges suivants présentent un risque financier qui justifie la constatation de provisions à hauteur des sommes telles que déterminées :

Objet du litige	Instance	Requérant	Indemnité demandée par requérant	Commentaires	Estim. risque (%)	Montant provision (somme arrondie)
Incendie pont de Grammont	CAA Versailles	SNCF	477 687 €	Somme qui correspond à la condamnation du requérant en 1 ^{ère} instance	10%	48 000 €
Incendie Pont Grammont	CAA Versailles	SNCF	665 918 €	Requérant débouté en 1 ^{ère} instance	10%	67 000 €
Attribution DSP Centre Aquatique du Lac (CAL)	CAA Versailles	Sté Vert Marine	350 000 €	TMVL condamnée en 1 ^{ère} instance à verser 10 000 €	10%	35 000 €
ADS St-Avertin/PLU commune	TA Orléans	Consorts TROTTIGON	687 586 €	Condamnation solidaire commune/TMVL demandée par le requérant	20%	138 000 €
					Total :	288 000 €

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L5211-12-1, L.5217-10-1 à L.5217-10-15,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu préalablement au vote du budget le 12 février 2024,

Considérant le rapport de présentation des orientations budgétaires qui comportait une erreur matérielle sur la partie 3 « prospective budgétaire du budget principal »,

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 12 mars 2024,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

- **PREND ACTE** de la transmission de l'état recensant les indemnités allouées aux élus métropolitains au 31 décembre 2023 ;

- **PREND ACTE** de la communication des pages 19 à 23 qui annulent et remplacent celles du rapport de présentation des orientations budgétaires consacrées à la prospective budgétaire du budget principal ;

- **ADOpte** le budget primitif 2024 du budget principal qui totalise en recettes et en dépenses la somme de 433 749 571 € ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant pour la durée de l'exercice 2024 à procéder, au titre du budget principal, à des virements de crédits entre chapitres à l'intérieur d'une même section, hors chapitre O12 (dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

- **AUTORISE** le remboursement des frais de représentation engagés par le Président sur production de justificatifs dans la limite du montant maximum annuel de 30.000 € ;

- **DECIDE** que le montant des emprunts inscrits au budget primitif 2024 et ainsi voté pourra être réalisé sous quelque forme que ce soit, à savoir, emprunts obligataires, et/ou emprunts classiques : taux fixes ou taux variables et/ou de barrières sur Euribor, d'une durée maximale au plus égale à trente (30) ans.

Ces nouveaux emprunts porteront exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C selon la grille de Gissler. Il est précisé que les contrats classés 1A représenteront à minima les 2/3 des sommes empruntées. Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé.

Les index de référence des contrats de ces emprunts pourront être les suivants :

- Taux interbancaire zone euro : L'EONIA, L'EURIBOR 1, 3, 6, 9, 12 mois
- Taux indices obligatoires: TC (TMO, TME)

Il pourra être recouru à tous types d'amortissement et à la possibilité de procéder à un différé d'amortissement.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou M. Vice-Président, rapporteur général du budget, à rembourser par anticipation tout emprunt composant l'encours dans la limite des inscriptions budgétaires ainsi qu'à refinancer ces opérations dans les conditions définies ci-dessus pour les nouveaux emprunts ;

- **AUTORISE** le recours à une ligne de crédit de trésorerie de quinze millions d'euros maximum, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie ;

- **DIT QUE** les recettes de l'exercice 2024 engendrées par le reversement des forfaits post-stationnement à la Métropole par les communes seront affectées aux dépenses relatives aux infrastructures routières, aux circulations douces et à l'accessibilité ;

- **DECIDE** de constituer des provisions pour litiges et contentieux telles que précisées ci avant d'un montant total de 288 000 € imputées au 6815 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président, rapporteur général du budget, d'une part, à signer tous documents afférents à ces opérations dans leurs formes respectives, dans la limite des montants inscrits au budget, et d'autre part, à lancer la consultation auprès des établissements de crédits ainsi qu'à signer les pré-confirmations de gel des conditions de l'opération.

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires présents : 75
Nombre de délégués votants : 87
Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans une logique de performance du pilotage budgétaire de ses opérations d'investissement, Tours Métropole Val de Loire vote des autorisations de programme permettant l'engagement de projets pluriannuels.

Un rapport de présentation est joint à la délibération. Il précise l'objet et le montant des autorisations de programme du budget annexe associées au budget primitif pour 2024.

Conformément à la réglementation, une annexe précise pour chacune des autorisations de programme la répartition prévisionnelle des crédits par exercice budgétaire. Une seconde annexe précise, pour information, la répartition des crédits liés aux autorisations de programme par chapitre budgétaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le Règlement budgétaire et financier voté en Conseil Métropolitain le 27 juillet 2020,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 05 mars 2024,

- **ADOpte** les autorisations de programme du budget annexe de l'assainissement et leurs échéanciers prévisionnels, tels que présentés en annexe de la présente délibération.

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 75

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le projet de budget primitif pour 2024 du budget annexe de l'assainissement s'établit à 57 862 693 €.

Le compte administratif 2023 ayant été adopté lors de cette même séance, la reprise des résultats s'effectue au Budget Primitif 2024.

La présente délibération est accompagnée du rapport de présentation de ce budget annexe, de la maquette budgétaire ainsi que des annexes obligatoires se rapportant à ce budget.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu préalablement au vote du budget le 12 février 2024 ;

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 12 mars 2024 ;

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 05 mars 2024,

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2024 du budget annexe de l'assainissement qui totalise en recettes et en dépenses 57 862 693 € ;

- **DECIDE** que le montant des emprunts inscrits au budget primitif 2024 et ainsi voté pourra être réalisé sous quelque forme que ce soit, à savoir, emprunts obligataires, et/ou emprunts classiques : taux fixes ou taux variables et/ou de barrières sur Euribor, d'une durée maximale au plus égale à trente (30) ans ;

Ces nouveaux emprunts porteront exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C selon la grille de Gissler. Il est précisé que les contrats classés 1A représenteront à minima les 2/3 des sommes empruntées. Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé. Les index de référence des contrats de ces emprunts pourront être les suivants :

- Taux interbancaire zone euro : L'EONIA, L'EURIBOR 1, 3, 6, 9, 12 mois
- Taux indices obligatoires: TC (TMO, TME)

Il pourra être recouru à tous types d'amortissement et à la possibilité de procéder à un différé d'amortissement.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou M. Vice-Président, rapporteur général du budget, à rembourser par anticipation tout emprunt composant l'encours dans la limite des inscriptions budgétaires ainsi qu'à refinancer ces opérations dans les conditions définies ci-dessus pour les nouveaux emprunts ;

- **AUTORISE** le renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie de dix millions d'euros maximum, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou M. Vice-Président, rapporteur général du budget, d'une part, à signer tous documents afférents à ces opérations dans leurs formes respectives, dans la limite des montants inscrits au budget, et d'autre part, à lancer la consultation auprès des établissements de crédits ainsi qu'à signer les pré-confirmations de gel des conditions de l'opération.

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires présents : 75
Nombre de délégués votants : 87
Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans une logique de performance du pilotage budgétaire de ses opérations d'investissement, Tours Métropole Val de Loire vote des autorisations de programme permettant l'engagement de projets pluriannuels.

Un rapport de présentation est joint à la délibération. Il précise l'objet et le montant des autorisations de programme du budget annexe associées au budget primitif pour 2024.

Conformément à la réglementation, une annexe précise pour chacune des autorisations de programme la répartition prévisionnelle des crédits par exercice budgétaire. Une seconde annexe précise, pour information, la répartition des crédits liés aux autorisations de programme par chapitre budgétaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 05 mars 2024,

- **ADOpte** les autorisations de programme du budget annexe de l'eau et leurs échéanciers prévisionnels, tels que présentés en annexe de la présente délibération.

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 75

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le projet de budget primitif pour 2024 du budget annexe de l'eau s'établit à 52 182 329 €.

Le compte administratif 2023 ayant été adopté lors de cette même séance, la reprise des résultats s'effectue au Budget Primitif 2024.

La présente délibération est accompagnée du rapport de présentation de ce budget annexe, de la maquette budgétaire ainsi que des annexes obligatoires se rapportant à ce budget.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L5211-12-1, L.5217-10-1 à L.5217-10-15,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu préalablement au vote du budget le 12 février 2024;

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 12 mars 2024;

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 05 mars 2024,

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau qui totalise en recettes et en dépenses 52 182 329 € ;

- **DECIDE** que le montant des emprunts inscrits au budget primitif 2024 et ainsi voté pourra être réalisé sous quelque forme que ce soit, à savoir, emprunts obligataires, et/ou emprunts classiques : taux fixes ou taux variables et/ou de barrières sur Euribor, d'une durée maximale au plus égale à trente (30) ans ;

Ces nouveaux emprunts porteront exclusivement sur des contrats classés 1A, 1B ou 1C selon la grille de Gissler. Il est précisé que les contrats classés 1A représenteront à minima les 2/3 des sommes empruntées. Le recours à des contrats avec effet de levier n'est pas autorisé.

Les index de référence des contrats de ces emprunts pourront être les suivants :

- Taux interbancaire zone euro : L'EONIA, L'EURIBOR 1, 3, 6, 9, 12 mois
- Taux indices obligatoires: TC (TMO, TME)

Il pourra être recouru à tous types d'amortissement et à la possibilité de procéder à un différé d'amortissement.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou M. Vice-Président, rapporteur général du budget, à rembourser par anticipation tout emprunt composant l'encours dans la limite des inscriptions budgétaires ainsi qu'à refinancer ces opérations dans les conditions définies ci-dessus pour les nouveaux emprunts ;

- **AUTORISE** le renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie de trois millions d'euros maximum, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou M. Vice-Président, rapporteur général du budget, d'une part, à signer tous documents afférents à ces opérations dans leurs formes respectives, dans la limite des montants inscrits au budget, et d'autre part, à lancer la consultation auprès des établissements de crédits ainsi qu'à signer les pré-confirmations de gel des conditions de l'opération.

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 75

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le projet de budget primitif pour 2024 du budget annexe du Crématorium s'établit à 1 441 516,81 €.

Le compte administratif 2023 ayant été adopté lors de cette même séance, la reprise des résultats s'effectue au Budget Primitif 2024.

La présente délibération est accompagnée du rapport de présentation de ce budget annexe, de la maquette budgétaire ainsi que des annexes obligatoires se rapportant à ce budget.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus précisément les dispositions prévues aux articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu préalablement au vote du budget le 12 février 2024 ;

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 12 mars 2024 ;

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

- **ADOpte** le budget primitif 2024 du budget annexe du Crématorium qui totalise en recettes et en dépenses 1 441 516,81 €.

Christian GATARD : *Á l'appui de son exposé, Monsieur Christian GATARD présente un diaporama.*

Madame la Présidente, mes chers collègues, peut-être que le président va présenter lui-même la délibération suivante, puisque c'est le vote concernant les autorisations de programme du budget primitif, mais je vais présenter globalement le document pour que vous puissiez faire un vote des délibérations les unes après les autres. Mes chers collègues, on vous a préparé un diaporama, avec 38 diapositives, qui renvoie à un document qui fait 400 pages, 4 rapports de présentation pour les budgets primitifs, 3 rapports pour les autorisations de programme et 4 maquettes budgétaires.

Le compte administratif pour le budget principal, en commençant par les recettes prévisionnelles puisque là on est dans du prévisionnel, j'insiste là-dessus, parce que c'est un budget prévisionnel et non pas le budget d'atterrissage. Il y a toujours, comme vous l'avez constaté, des différences entre les deux qui s'expliquent par des décisions modificatives bien entendu et d'autres éléments concernant l'évolution de l'exécution du budget en cours d'exercice.

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 275 millions d'euros, par rapport au compte administratif 13,5 millions d'euros et par rapport au budget voté en 2023 25 millions d'euros de plus. Elles proviennent essentiellement évidemment de la fiscalité et des dotations de l'État. Les principales variations c'est le résultat dont je vous ai parlé précédemment, qui est intégré dans ce budget. On intègre depuis plusieurs années le résultat du compte administratif dès le vote du budget, sans attendre un budget supplémentaire, comme cela se faisait il y a de nombreuses années. Le résultat s'élève à 25 millions d'euros, en augmentation de 7 millions d'euros. Les impôts et taxes sont en augmentation de 7 millions d'euros par rapport au compte administratif 2023, cela correspond à la ligne fiscalité.

Un focus sur les recettes fiscales prévisionnelles, en matière de fiscalité, estimées à 174 millions d'euros, en progression de 7 millions d'euros. Les principales progressions sont de nouveau les fractions de TVA pour lesquelles on a évalué la progression à plus de 3,5 millions d'euros, la CFE avec la refonte du barème des bases minimales, plus de 4 millions d'euros

et la taxe sur les ordures ménagères, plus de 2 millions d'euros. Voilà l'explication succincte de la cause de l'augmentation des recettes prévisionnelles en matière de fiscalité.

Les dépenses de fonctionnement ont été évaluées au prévisionnel à 216,7 millions d'euros, soit par rapport au budget voté en 2022 4,7 millions d'euros de plus et par rapport au compte administratif 9,5 millions d'euros de plus, donc c'est supérieur à l'évolution des recettes de la fiscalité. Vous retrouvez les charges à caractère général, les dépenses de personnel et le reversement aux communes. Dans les principales variations par rapport au compte administratif 2023, plus 2 millions d'euros sur les ordures ménagères, plus 2,8 millions d'euros sur les dépenses de personnel et plus 2 millions d'euros sur les reversements de fiscalité. Là aussi c'est lié à la problématique des notifications de recette de l'État qui nous sont notifiées souvent en retard, pour lesquelles on n'a pas de visibilité et on se trouve donc dans l'obligation de reverser de l'argent, ce qui augmente nos dépenses de fonctionnement.

Les recettes d'investissement s'élèvent en prévisionnel à 84,2 millions d'euros soit 22,4 millions d'euros de plus par rapport au compte administratif que vous venez de voter. Les dotations sont la taxe d'aménagement et le fonds de compensation de la TVA. Les subventions représentent 27,2 millions d'euros dont 15 millions d'euros proviennent des communes, la fameuse attribution de compensation et du fonds de concours. 10 millions d'euros de subventions de différents organismes, l'Europe, l'État, la région, etc. La principale explication de l'augmentation des recettes d'investissement est le recours prévisionnel à l'emprunt qui est un emprunt d'équilibre de la section d'investissement d'un montant de 32,3 millions d'euros en prévisionnel. Comme vous l'avez vu précédemment, nous n'avons réalisé que 11,5 millions d'euros en 2023, mais on avait voté 30,9 millions d'euros en 2023. On est toujours à peu près dans les mêmes montants votés, mais en atterrissage, évidemment, c'est en général entre 11 et 15 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement s'élèvent en prévisionnel à 14 millions d'euros, alors qu'on en a réalisé 86 millions d'euros en 2023, on en avait voté 121 millions d'euros en 2023. Les dépenses d'équipement, hors subventions d'investissement, s'élèvent à 86,8 millions d'euros alors qu'on en a réalisé 51,4 millions d'euros en 2023. En prévisionnel, on vous propose donc 35 millions d'euros de dépenses d'équipement supplémentaires.

Les principales actions sont dans la continuité, puisque ce sont des plans pluriannuels votés par la métropole dans le cadre des autorisations de programme et des crédits de paiement pour lesquels je vous ai dit qu'il fallait entre 6 ou 7 ans pour les réaliser. Vous retrouvez les principales grandes actions dans les diapositives suivantes, dont je vous ai parlé précédemment. L'accent est mis sur le soutien à l'entrepreneuriat et les entreprises qui est relativement stable. Le soutien, l'innovation à la recherche et l'enseignement supérieur en augmentation avec notamment l'extension de POLYTECH et la création de la faculté d'odontologie. Le développement touristique 2 millions d'euros. Le financement de l'aéroport 3 millions d'euros, avec toujours cette fameuse opération sous mandat remboursée par le SMADAIT. Les actions de transition écologique en augmentation, parce que nous y avons inclus le Fonds Vert métropolitain dans un souci de cohérence justement du schéma directeur vert. Le plan de prévention des risques est aussi en augmentation, 10 millions d'euros, notamment lié à la nécessité du transfert de l'entreprise de Saint-Pierre-des-Corps. Les actions en matière d'énergie, plutôt stable, tout comme les eaux pluviales et la gestion des déchets. La GEMAPI est en augmentation de 1,6 million d'euros. La propreté urbaine en légère augmentation avec 700 000 euros. En revanche la politique globale des infrastructures était précédemment de 10 millions d'euros de moins, 23 millions d'euros sont consacrés pour le programme des infrastructures, avec une liste d'opérations dont la plus importante est le schéma cyclable métropolitain, certains d'entre vous l'ont bien noté, puisque nous avons inscrit 8,8 millions d'euros en 2024, ce qui explique la forte hausse de

cette ligne de crédit prévisionnel. Idem pour les aménagements dans les communes, c'est toujours la première ligne la plus importante, légèrement supérieure en prévisionnel à la politique globale des infrastructures, et ce sont aussi des infrastructures, puisque ce sont principalement des travaux de voirie et des espaces verts liés à la voirie. Lorsque vous additionnez la politique globale des infrastructures en prévisionnel, 23+24, on est à 47, cela montre quand même que parmi les grandes orientations métropolitaines ces priorités en matière d'infrastructures, d'entretien des réseaux, y compris cyclable, figurent en toute première priorité. L'aménagement urbain et l'habitat est en augmentation, puisqu'il était toujours aux alentours de 6 millions d'euros et là c'est presque 10 millions d'euros, avec par exemple des opérations de création d'aires d'accueil pour les gens du voyage. Les équipements sportifs, 5 millions d'euros, en augmentation aussi par rapport à 2023, lié à certains projets dont l'équipement sportif de Parçay-Meslay. Les crédits d'investissement pour les bâtiments sont stables. Les fonds de concours sont aussi relativement stables.

La diapositive suivante vous montre le niveau important d'engagement auprès des communes, 41 millions d'euros, presque 42 millions d'euros, d'attributions de compensation et la dotation de solidarité communautaire qui a toujours une petite dynamique avec une légère augmentation. Les reversements des fonds de concours et de subventions pour les communes, 35 millions d'euros en fonctionnement et 12,5 millions d'euros d'investissement. Le reversement de la taxe d'aménagement perçue à la métropole, 85% sont reversés aux communes. Il est vrai que ce n'est pas toujours évident de retrouver du sens, certains d'entre vous le diront certainement dans les remarques qu'ils vont effectuer. Parmi les objectifs, la préservation du cadre de vie de nos concitoyens dans les communes, donc c'est aussi logique qu'à cet égard la métropole maintienne un fort engagement en faveur des communes.

L'équilibre global du budget, 282 millions d'euros en recette de fonctionnement et 151 millions d'euros en recette d'investissement, soit un total de 433 millions d'euros et en dépense bien entendu c'est la même chose.

Les autorisations de programme pour 2024. Le budget d'investissement étant en forte augmentation, vous le retrouvez dans les autorisations de programme qui passent de 739 millions d'euros à 867 millions d'euros, et 121 millions d'euros de crédit d'investissement inscrits au budget 2024 pour réaliser les autorisations de programmes, donc une augmentation de 131 millions d'euros. Des nouvelles autorisations de programme apparaissent ainsi que des ajustements à la hausse. Je ne reviens pas sur les opérations de programme, je viens d'en parler précédemment, en plus ce sont des regroupements de compétences diverses en 5 ou 6 grandes autorisations de programme. Une autorisation d'engagement est créée pour la participation de fonctionnement de la métropole auprès du SMT au titre du tramway. Vous avez les montants de participation de la métropole au budget de fonctionnement du SMT sur les 25 années à venir. On a tenu à être assez transparent là-dessus. L'effort important que devra faire la métropole en faveur du SMT pour réaliser la deuxième ligne de tram portera sur une subvention de fonctionnement, également des subventions d'investissement, mais dans une moindre mesure, inférieures dans tous les cas à 10 millions d'euros par an maximum, comparé à un budget de 100 millions d'euros, c'est en effet tout à fait mineur. Ce n'est que du prévisionnel qui peut tout à fait être modifié par d'autres formes de recette, mais si on s'en tient à l'état actuel des choses, en l'état actuel des recettes, en 2025 il faudrait pour permettre au SMT d'équilibrer son budget de fonctionnement que la métropole lui verse une subvention de fonctionnement de 3 millions d'euros, en 2026 de 6 millions d'euros, en 2027 de 9,5 millions d'euros et en 2028 de 16,5 millions d'euros. À partir de 2028 cela ferait 232 millions d'euros, sans dépasser le pic de 16,5 millions d'euros de 2028, c'est vraiment le maximum que la métropole devra verser. On pourra en discuter si vous voulez, parce que c'est un tableau résumé.

Le budget d'assainissement, avec en prévisionnel en équilibre en dépense et en recettes à 30 millions d'euros. Les différentes recettes et dépenses d'équipement : Les dépenses d'équipement au budget 2024 s'élèveraient à 19 millions d'euros, 4 millions d'euros de plus qu'en 2023 en réalisé, avec un recours à l'emprunt qui serait en diminution.

La diapositive suivante vous présente la synthèse du budget de l'assainissement. L'addition des deux sections s'élèvent à presque à 58 millions d'euros. Les autorisations de programme du budget d'assainissement prévisionnel 2024 s'élèvent à presque 115 millions d'euros, une augmentation de 1,8 million d'euros, ce qui n'est pas énorme et reste quand même assez stable. Les crédits de paiement 2024 concernent plus de 19 millions d'euros. Vous avez le détail des différents secteurs où des investissements auront lieu, notamment les branchements aux particuliers, les travaux sur les réseaux d'eaux usées.

Le budget prévisionnel de l'eau s'établirait à 50 millions d'euros en recette et en dépense de fonctionnement. L'investissement serait de 26 millions d'euros, avec un recours à l'emprunt plus important de plus 7 millions d'euros. Ce budget a très peu de dette. L'équilibre global du budget de l'eau est de 52 millions d'euros en recette et en dépense de fonctionnement et d'investissement. Les autorisations de programme en 2024 augmentent puisqu'on prévoit 134 millions d'euros, 5 millions d'euros de plus pour différents projets qui vous sont listés. En dépense, 17 millions d'euros dont 10 millions d'euros pour les réseaux.

Le budget du crématorium s'élève à 1,4 million d'euros dont 800 000 euros en fonctionnement. L'investissement est de 600 000 euros. Il n'y a pas d'emprunt, c'est financé en totalité par l'autofinancement de ce budget. Son équilibre global est à 1,4 million d'euros.

La présentation d'ensemble de tous ces budgets, d'une part les budgets de la métropole, budget principal, budget annexe, ainsi que le SMT comme nous l'avons fait précédemment pour le compte administratif, c'est intéressant à voir notamment pour le fonctionnement. L'addition du fonctionnement de tous les budgets de la métropole et du SMT donne un résultat de 483 millions d'euros. Le budget du SMT est de 143 millions d'euros en fonctionnement, avec principalement les dépenses réalisées pour le délégataire et les recettes provenant du versement mobilité, ce ne sont pas les charges de personnel qui sont les plus élevées dans le budget du SMT. En investissement, c'est assez intéressant, mais c'est du prévisionnel évidemment, lorsqu'on additionne le budget principal, les budgets annexes et ce qui a été voté, parce que le budget du SMT a été voté la semaine dernière, on est à plus de 293 millions d'euros, ce qui fait 776 millions d'euros lorsqu'on additionne tous ces budgets.

Concernant l'endettement consolidé de tous ces budgets, on vous a remis un tableau à peu près similaire à celui du compte administratif, mais qui intègre 2024. On serait toujours à peu près à 370 millions d'euros de dette consolidée. La dette du budget de la métropole augmentera un petit peu en prévisionnel, mais ce n'est que du prévisionnel évidemment.

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'en ai fini avec la présentation du budget prévisionnel 2024.

Frédéric AUGIS : Merci beaucoup Christian. J'ouvre le débat mes chers collègues. Michel SOULAS.

Michel SOULAS : Merci Monsieur le Président, chers collègues. J'ai une question à Christian concernant les investissements. Il m'avait semblé que dans la présentation que tu avais faite

lors de la commission des finances, tu avais fait un très léger focus sur la réhabilitation et la reconstruction des trois piscines, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Cyr-sur-Loire et les Tourettes. Là, cela n'apparaissait pas dans les slides, mais tu confirmes bien que dans les investissements il y a une ligne budgétaire, même si elle n'est pas très importante.

Frédéric AUGIS : *Christian GATARD.*

Christian GATARD : *Elle n'est pas très importante, parce que ce ne sont que des crédits d'étude.*

Frédéric AUGIS : *Michel SOULAS.*

Michel SOULAS : *Je vais quand même intervenir sur ce sujet parce qu'il me semble que cela demande quand même une clarification, en tout cas pour un élu comme moi de Saint-Pierre-des-Corps. Lors du dernier conseil métropolitain, le principe de reconstruction des trois piscines, Saint-Cyr-sur-Loire, Tours et Saint-Pierre-des-Corps, a été voté par le conseil. Tout le monde, et moi le premier d'ailleurs, s'est félicité de cette décision. Le projet de budget 2024, dans sa partie investissement, acte cette volonté. Néanmoins, j'avais tenu lors de ce conseil métropolitain à vous poser, Monsieur le Président, deux questions à propos notamment de la piscine de Saint-Pierre-des-Corps, comment et quand ? Vous m'aviez répondu, à juste titre d'ailleurs, que le calendrier n'était pas encore établi et que ce vote n'était qu'une première étape. Or, en lisant la Nouvelle République du 22 février dernier, j'aurais dû rajouter une troisième question à savoir où, c'est-à-dire pour être plus précis où reconstruire la piscine de Saint-Pierre-des-Corps ? Est-ce qu'il fallait entendre Montlouis-sur-Loire, La Ville-aux-Dames, Vouvray ? En effet, quelle ne fut pas ma surprise lorsque j'ai lu vos propos concernant la piscine de Saint-Pierre-des-Corps « Tours métropole et Touraine-Est Vallées y travaillent ensemble depuis un an et demi. » Aussi, Monsieur le Président, afin de dissiper le trouble légitime chez les habitants de Saint-Pierre-des-Corps qui ont lu cette interview, pouvez-vous nous préciser quels sont les contenus de ces discussions de travail autour de la piscine de Saint-Pierre-des-Corps et nous assurer qu'elle sera bien reconstruite sur notre commune. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Comme tout équipement d'un certain niveau, bien sûr qu'au moment où l'Est Vallées pense à l'avenir de ses piscines, qu'on se soit rapprochés l'un de l'autre pour en discuter, cela aurait été une hérésie de pas le faire. Après, il y a eu une volonté du maire de Saint-Pierre-des-Corps et de sa majorité d'avoir un projet à Saint-Pierre-des-Corps, je crois que l'intérêt métropolitain a été désigné. Des crédits d'étude vont être validés si vous votez le budget dans sa majorité, et cela permettra d'y voir beaucoup plus clair dans les semaines qui viennent. Je crois que trois projets différents existent, je ne voudrais pas aller dans les détails, mais Saint-Cyr-sur-Loire c'est une reconstruction. Pour Saint-Pierre-des-Corps, par rapport aux pré-études que j'ai pu voir, ce n'est pas vraiment une reconstruction, mais une rénovation en partie et extension, donc si on parle d'une rénovation, par définition j'ai répondu à la question. Je ne peux faire une rénovation 10 kilomètres plus loin cher ami, vous me comprenez ?*

Michel SOULAS : *Avouez quand même que la tournure de l'article pouvait laisser une interrogation chez les habitants et c'est bien pour cela que j'ai posé cette question, en tout cas pour vous entendre sur votre volonté métropolitaine de rénover cette piscine à Saint-Pierre-des-Corps.*

Frédéric AUGIS : *C'est une volonté de la commune.*

Michel SOULAS : *Oui, je le sais mais ...*

Frédéric AUGIS : *Si vous avez été un lecteur attentif comme vous l'êtes, je ne crois pas avoir été à l'initiative de cet article. Emmanuel FRANÇOIS.*

Emmanuel FRANÇOIS : *Pour information, pour compléter les propos de Monsieur SOULAS, une rencontre doit avoir lieu entre les trois maires concernés, notamment le maire de la Ville-aux-Dames, le maire de Montlouis-sur-Loire et moi-même, pour discuter de sujets dont la piscine, mais autres choses, des sujets de mobilité et des sujets de digues. Il est bien entendu que dans les discussions qui seront en place, les bassins de population de Saint-Pierre-des-Corps, le bassin de population de Saint-Pierre-des-Corps, je dis les bassins parce qu'il y a à la fois les habitants, mais aussi les zones industrielles, les zones artisanales qui pèsent pour beaucoup et qui amènent un nombre de personnes sur Saint-Pierre-des-Corps qui va frôler les 12 000/13 000 personnes, c'est autant que sa population quasiment qui est de 16 300. Les discussions iront sur le fait qu'intégrer une piscine à l'Est de la métropole se fera en fonction d'une certaine zone de chalandise, et donc d'une certaine zone de concentration de population, parce qu'il n'y a pas que les habitants qui se baignent, mais aussi ceux qui y travaillent, qui entre midi et deux heures peuvent en profiter ou juste après leur activité professionnelle. Pour vous rassurer Monsieur SOULAS, ce seront les discussions que nous mènerons avec les deux maires concernés lors d'une prochaine rencontre.*

Frédéric AUGIS : *Marion NICOLAY-CABANNE.*

Marion NICOLAY-CABANNE : *Merci Monsieur le Président. Monsieur GATARD merci pour votre présentation détaillée. Je vais suivre le même plan que vous dans mon intervention, ce sera peut-être plus facile pour tout le monde pour suivre. Je vais donc commencer par le budget de fonctionnement et les recettes. Dès la première page on arrive sur la cotisation foncière des entreprises, la CFE. Je rappelle que nous avons été plusieurs à voter contre le changement de base tel qu'il était proposé sous couvert de meilleure progressivité, parce que nous dénoncions une hausse déguisée. Or, effectivement, lorsqu'on regarde ce qui est prévu, les recettes attendues sont en augmentation de 15,5%, ce qui est bien supérieur à toutes les autres recettes qui sont au maximum prévues à une augmentation de 4,5%. On est bien sur une augmentation de cette taxe et on a peut-être eu la main un peu lourde vis-à-vis des entreprises. On a eu aussi la main lourde lorsqu'on a fait l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Lorsqu'on reprend cette ligne, on s'aperçoit que l'enlèvement des ordures ménagères est en excédent de 3,5 millions d'euros. Or, pour les gens qui nous écoutent et qui ne sont pas familiers des budgets publics, les taxes de l'année servent à payer ce qui se passe dans l'année. Lorsqu'il reste de l'argent à la fin de l'année, l'argent est remis au pot commun l'année d'après, un tout petit peu, on ne met pas de côté pour des financements, des refinancements, qui pourraient arriver. On a donc 3,5 millions d'euros prélevés dans la poche des habitants qui ne servent pas aux ordures ménagères. C'est un petit peu embêtant. Finalement, dès qu'on touche les taxes dans cette enceinte, on a la main un peu lourde, parce que 3,5 millions d'euros d'excédent ce n'est quand même pas une paille et peut-être pas pour les bonnes raisons. Lorsque j'arrive aux dépenses, Monsieur GATARD, j'ai un vrai problème, parce que les chiffres ne correspondent pas. Si on prend les chiffres dans la balance générale, les chiffres des extraits de la balance au début de chaque chapitre et le détail à l'intérieur des chapitres, on a des montants différents. J'aimerais savoir, Monsieur GATARD, si les charges de gestion courante se monteront à 12,7*

millions d'euros, ce qui est le détail de l'explication qu'on a, ou est-ce qu'elles se monteront à 17,5 millions d'euros, telles qu'inscrites dans la balance ? 12 millions d'euros ou 17 millions d'euros ? Le reversement aux communes, dans un document, j'ai 49,6 millions d'euros, dans l'autre j'ai 52,2 millions d'euros. Je serais intéressée de savoir quel est le vrai chiffre, et je pense que mes collègues maires seront peut-être intéressés de savoir aussi s'ils ont plus ou moins 3 millions d'euros à se partager. Pour moi c'est un vrai problème. Vous allez me dire qu'à la fin la somme est la même, oui à la fin la somme est la même, mais j'aimerais bien savoir où part exactement l'argent ? Le budget d'investissement, la ventilation par dépense publique avec les opérations principales, c'est plutôt sympathique, en revanche, petit point de méthodologie, il nous manque la somme globale pour chacune de ces politiques. Or, on ne peut pas comparer avec le DOB qui lors du rapport d'orientation budgétaire nous montrait bien, grande politique par grande politique, quel était le chiffre, là on ne l'a pas, donc on ne peut pas comparer. On ne sait pas finalement si ce qui a été dit lors du débat d'orientation budgétaire a été pris en compte ou pas dans le budget tel qu'il est présenté aujourd'hui. Or, je rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire, je m'étais émue de la programmation irréaliste de ces dépenses d'investissement. Il me semble que j'avais dit que ce n'était pas un plan d'équipement mais un plan de communication. Cela fait beau dans les journaux, mais ce n'est pas vraiment cela qui fait avancer la métropole. En revanche, ce qu'on avait demandé lors du débat d'orientation budgétaire et que nous avons dans les documents, ce sont les perspectives jusqu'en 2028 donc merci beaucoup de nous avoir donné ce document. Ce document nous confirme que le poids du tramway pèse très lourd sur le budget fonctionnement. Vous nous avez présenté l'AP d'investissement du SMT qui pèsera sur le budget fonctionnement de notre métropole. On voit que le poids du tramway oblige à doubler l'endettement, que cela dégrade d'autant le ratio de désendettement et que ce n'est pas suffisant. On s'aperçoit donc que pour continuer à financer tous les autres projets, le PCAET dont on a parlé précédemment, l'ANRU, le plan vélo, le service régional express métropolitain, le train dont on a beaucoup parlé, on n'a pas d'autre solution que de lever l'impôt, ou alors cela veut dire qu'on est condamné à repousser tous ces autres projets plusieurs années après, parce qu'on n'est pas en capacité financière aujourd'hui de tout payer. Ce budget, tel qu'il est présenté aujourd'hui, je ne pourrai pas voter pour.

Frédéric AUGIS : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Jean-Patrick GILLE.

Jean-Patrick GILLE : Je vais aller dans un sens un petit peu différent de la précédente intervention, tout d'abord pour indiquer que, comme beaucoup, je voterai pour ce budget qui nous permet de fonctionner. C'est une manière de dire aussi que la métropole a depuis quelques mois trouvé dans son fonctionnement, dans son exécution, une sorte de rythme de croisière, mais je serais plutôt, comme vous le savez, pour dire accélérons le un petit peu. Je ne le retrouve pas vraiment dans le budget, ce sera plutôt le sens de mon intervention, on le retrouve, mais lorsqu'on regarde avec le compte administratif on sait que sur l'investissement on ne réalise pas toujours. En tout cas, je trouve que sur le fonctionnement, rappelez-vous il y a un an, on était un peu inquiet, c'était assez tendu pour boucler le budget, le résultat du compte administratif et ce qui nous est présenté montrent un rythme de croissance. Il ne faut pas se réjouir trop vite, parce qu'on voit bien que l'année prochaine l'État, le gouvernement, ont un peu de mal à boucler les choses et dans ce cas-là ils ont tendance à se retourner, de manière injuste d'ailleurs, vers les collectivités locales. Il y a donc peut-être une année assez sympathique, mais on n'est pas sûr que cela dure. En tout cas, là, on sent qu'il y a quelque chose de solide et de maîtrisé dans le fonctionnement et dans les dépenses, et c'est ce qu'on attend d'un bon budget de

fonctionnement. Encore une fois, je suis un peu interrogatif sur l'aspect investissement. Je me demande pourquoi on cherche à désendetter lorsque que vous êtes à trois ans de capacité de désendettement, c'est bien en dessous. Je pense que cela pose des questions. Sûrement une manière de préparer l'avenir, mais on voit bien qu'à chaque fois on indique 30 millions d'euros ou un peu plus d'emprunt. Les services nous avaient même indiqué au moment du débat d'orientation budgétaire que sur un trend comme cela ce serait dangereux, etc., ce qui n'a pas de sens puisque finalement on n'emprunte que 10 millions d'euros, et on emprunte moins que ce qu'on rembourse. Cela peut paraître de bonne gestion, j'ai un avis un petit peu différent parce que je pense que, au contraire, la métropole devrait être un peu un booster pour les investissements, et donc on a l'éternel débat de savoir pourquoi on n'y arrive pas tout à fait. Je m'interroge finalement sur le fait qu'on a peut-être une difficulté, je ne suis pas sûr, j'émetts une hypothèse, sur la manière, et c'est plutôt une avancée dont on travaille sur les autorisations de programme parce qu'on en a beaucoup, 868 millions d'euros. On fait environ 50 à 60 millions d'euros par an, on n'est pas rendu, c'est là qu'il y a une difficulté. On en fait puisqu'il ne reste que 435 millions d'euros, donc cela veut dire que cela avance mais enfin, quand même, on a quelque chose, c'est un peu le cas dans toutes les collectivités. Pour essayer de comprendre, on dépense environ 60 millions d'euros et on inscrit 130 millions d'euros cette année, donc on voit bien qu'il y a quelque chose. Peut-être que c'est lié aussi au fonctionnement métropolitain, c'est-à-dire que chacun a ses projets, on les met tous ensemble, ils sont partis, il faut les remettre chaque année et puis ils ne se font pas pour de multiples raisons et je comprends bien que politiquement ne pas les remettre c'est dire à quelqu'un « on ne fait pas tes projets, tu es gentil mais tu repasseras, ce n'est pas possible de faire ça » Je pose la question, je n'ai vraiment pas la réponse, de dire est-ce qu'il ne faut pas que collectivement à un moment on re-liste un peu tout cela et se demander si on va vraiment les faire. Si tout le monde dit qu'il faut faire ces projets, dans ce cas-là il faut quand même qu'on monte un peu en puissance. Évidemment, cela a été évoqué, il y a la condition du tramway. J'avoue que je n'ai pas bien compris le système des AP, ce sont des questions techniques, pourquoi il ne porte que sur une partie, parce que c'est 232 millions d'euros, je crains que le tramway soit un peu plus coûteux, et puis le mode de calcul. Je réitère la question, même si je crois qu'on l'avait évoquée en commission, mais je pense que je n'ai pas été tout à fait satisfait par les réponses, s'il y a vraiment beaucoup d'argent à verser au SMT pour l'aider à mener ce projet, pourquoi on ne commence pas dès cette année, puisqu'encore une fois cette année, ne crions pas trop vite, est plutôt presque florissante, autant ce qu'on peut dégager du budget de fonctionnement, autant peut-être une capacité d'investissement, parce qu'on se doute bien qu'on ne va pas emprunter les 30 millions d'euros. Une dernière question, c'était un peu ce qu'avait proposé le Président l'année dernière, de faire quand même à mi-année une sorte de relecture d'où on en est de nos dépenses, et puis de dire qu'on peut peut-être reflécher des crédits s'ils ne sont pas dépensés. Je me demande si notre système d'AP, encore une fois on l'avait demandé et je crois que c'est de bonne gestion de savoir où on va, est un peu embolisé par toute une série de projets qui ont sûrement chacun leur valeur, mais qui ne sont peut-être pas dans le bon timing, et à l'inverse je pense que des projets peut-être plus mineurs, mais qui sont importants pourraient être financés simplement en le décidant, pas forcément en passant par la procédure de l'intérêt communautaire, mais de dire que des projets importants n'étaient pas prévus, qui n'avaient peut-être pas une AP parce qu'ils ne sont pas en millions d'euros, et pouvoir les financer. Se donner un petit peu de souplesse, je ne sais pas comment dire, de réactivité puisqu'on a quand même des moyens de faire avancer notre métropole et cela boosterait tout le monde. Une série d'interrogations pour qu'on soit collectivement plus efficace.

Frédéric AUGIS : *Merci. Emmanuel DENIS.*

Emmanuel DENIS : *Quelques réponses, d'abord pour me féliciter du bilan d'activité mis en commun avec le bilan de développement durable, parce que je pense qu'il faut avoir une vision un peu claire sur ces sujets. Traiter ces deux sujets en silo c'est quand même une vision un peu spéciale des enjeux qui sont face à nous. Pour répondre aux enjeux du climat et du dérèglement climatique, on doit faire la transition à tous les niveaux, donc toute activité à réaliser par la métropole doit être regardée à travers le filtre du développement durable ou de la transition écologique, vous l'appellerez comme vous voulez. Je pense que c'est une bonne chose de mixer les deux, surtout que les observateurs qui regardaient ces rapports avec un œil aiguisé, qui regardaient de près, auront remarqué que bien souvent il y avait un peu de redondance dans ces deux rapports, puisqu'on parlait beaucoup de l'activité de la métropole à travers le rapport de développement durable. Je pense donc que c'est une bonne chose, cela permet de clarifier les choses et de s'inscrire concrètement dans la transition écologique qu'on doit faire à tous les niveaux, parce qu'on doit changer de mode de consommation, de mode de mobilité, de mode constructif. À tous les niveaux on doit faire attention bien sûr à notre impact climat, et faire en sorte en plus de cela de préserver la biodiversité, même de régénérer la biodiversité qui se meurt. C'était une petite introduction pour répondre puisque je ne voulais pas prendre la parole à chaque fois. D'abord quelques chiffres pour continuer sur la mobilité puisque des questions ont été posées. Je l'ai répété à chaque fois aux vœux, de nombreuses fois dans cette enceinte, une AP de 70 millions d'euros existe sur le réseau cyclable structurant, aujourd'hui on a engagé 59 millions d'euros exactement. Je salue le patron de TRANSAMO qui est présent, qui pilote avec ses équipes ces projets. Les premiers travaux en cœur de la métropole débuteront le 13 mai 2024. 10 millions d'euros de travaux cette année, ce qui est un record, donc c'est une vraie volonté. Après avoir voté le schéma il y a deux ans, on rentre dans le concret, cela a été des études jusque-là. L'année suivante on prévoit 20 millions d'euros et le reste des 59 millions d'euros sur les années suivantes. Je le dis et je le répète depuis maintenant de nombreux mois, et on va rentrer dans la période de travaux très rapidement. L'objectif est de réaliser à peu près 150 kilomètres du réseau qui en compte 350, donc il y aura d'autres parties du projet à prévoir ensuite dans le mandat suivant. Voilà sur le réseau cyclable pour répondre précisément sur ce qui est engagé, sur l'engagement fort de la métropole et je remercie l'ensemble de ce conseil d'avoir voté ce schéma et puis de voter, je l'espère, le budget qu'on est en train de débattre.*

Concernant le tramway. Là aussi, il faut rassurer les uns et les autres. On l'a vu aujourd'hui, la métropole n'est pas endettée, 100 millions d'euros, même si on rajoute l'endettement du SMT, parce qu'il ne faut pas non plus essayer de cacher l'endettement. J'ai regardé rapidement, je l'avais en tête, mais je l'ai vérifié, l'endettement d'une métropole comme Orléans c'est 700 millions d'euros, Angers environ 600 millions d'euros donc on a encore des marges de manœuvre et je pense qu'il ne faut pas avoir peur de ces chiffres, c'est simplement que lorsque des projets forts existent dans une métropole, l'endettement d'une métropole c'est aussi dans ces chiffres-là. Sur le projet du tramway, les dernières évaluations montrent qu'on est toujours sous contrôle dans la gestion de ce projet puisque la dernière évaluation, je vous avais parlé de 503 millions d'euros en 2023, on a un peu baissé parce qu'on a réussi à trouver quelques sources d'économie, on est passé en dessous des 500 millions d'euros, on est autour de 495, donc on a réévalué le plan de financement. Christian vous en a montré une partie. Pour répondre à Jean-Patrick, les 230 millions d'euros représentent ce qu'on aura à payer en fonctionnement, c'est une aide au fonctionnement du SMT après 2026 ou 2028, mais là encore on va juste s'inscrire dans des dépenses tout à fait normales pour une métropole. En 2022 la métropole d'Orléans a abondé le

fonctionnement du budget annexe transport de 12 millions d'euros. Aujourd'hui, de toutes les métropoles, on est la seule métropole à avoir un réseau de transport en commun dont le fonctionnement n'est pas abondé par la métropole. À partir de l'année prochaine, on va commencer à le faire, et on restera dans des proportions comme toutes les autres métropoles qui ont un réseau structuré avec du tramway. Il ne faut donc pas faire peur à tout le monde en disant qu'on est une métropole qui n'a pas la capacité de porter ce type de projet, bien au contraire, on a toutes les capacités et en plus on a la chance d'avoir un réseau de transport en commun qui fonctionne extrêmement bien, et qui a eu des résultats en 2023 excellents, avec un record d'usagers, de recettes de billetterie, de versement transport, ce qui a aidé aussi à son budget, et c'est pour cela que jusque-là on avait la chance d'avoir un réseau de transport qui s'autofinçait totalement. Maintenant on rajoute une deuxième ligne de tramway et c'est un projet structurant pour le territoire, donc il faudra aider le budget du SMT. L'endettement ne sera pas porté à la métropole. La métropole aidera aussi le SMT à payer cette deuxième ligne de tramway puisque c'est le SMT qui va porter cet investissement. L'effort d'investissement pour la métropole sera de 130 millions d'euros qui vont s'étaler sur un certain nombre d'années, mais le SMT portera l'investissement, c'est pour cela qu'il ne faut pas se mélanger dans les chiffres, c'est 130 millions d'euros d'aide à l'investissement de la métropole vers le SMT, et 260 millions d'euros au global sur les budgets de fonctionnement des 25 prochaines années, je ne vous parle pas d'ici 2028, on est donc aux alentours de 9 à 10 millions d'euros d'aide de la métropole pour notre réseau structuré avec une deuxième ligne de tramway. Voilà pour préciser exactement les choses sur les projets de mobilité de notre métropole. Merci.

Frédéric AUGIS : *Merci Emmanuel. Emmanuel FRANÇOIS.*

Emmanuel FRANÇOIS : *Merci Monsieur le Président. L'endettement n'est peut-être pas une cause à laquelle il faut faire attention, mais quand même, c'est surtout notre capacité à faire ensuite des choix politiques alors qu'on va mobiliser de l'argent pour le tramway, c'est cela l'idée, je veux bien, il n'y a pas de souci et on le dit souvent, on en a parlé précédemment. L'économie européenne prévoit sur les 15 milliards d'euros de PIB une augmentation de 8 à 10 points de PIB pour financer effectivement la transition écologique, pas de souci, c'est nécessaire, mais après quels seront nos choix ? Que nous restera-t-il ? Quelles seront nos capacités de financer ? Je parle pour moi, une piscine à Saint-Pierre-des-Corps par exemple qui est absolument nécessaire. Quelles seront nos facilités de financer par exemple un cinéma, une salle de spectacle, un stade dont on a besoin ? C'est là où il faudra se dire que ce n'est pas parce qu'on a financé, parce qu'on emprunte massivement pour le tramway, qu'on doit laisser de côté les autres projets. C'est important de le savoir, de le dire et de l'avoir à l'esprit. En ce qui concerne ce dont a parlé Jean-Patrick, je veux bien qu'on dise qu'il faut s'endetter, mais le souci c'est que lorsqu'on monte des projets on fait travailler nos services et on s'aperçoit que parfois dans une collectivité, et la métropole n'y échappe pas, lorsqu'on fait beaucoup travailler nos services et qu'on a des projets, on n'est peut-être pas toujours en capacité d'aller à terme de ces projets et de pouvoir les étudier correctement au sein de nos propres collectivités. Si on veut avoir une capacité d'investissement importante, il faut aussi qu'on investisse dans l'humain, c'est-à-dire qu'il nous faut les ressources en interne pour porter nos projets. Ce sont les deux grandes réponses que je voulais apporter, merci.*

Frédéric AUGIS : *Michel SOULAS.*

Michel SOULAS : *Merci. Je vais continuer dans ce registre-là. Mon intervention, effectivement, est centrée sur un sujet métropolitain d'investissement, même si aujourd'hui ce n'est pas fléché, cela s'inscrit également dans la transition écologique et dans les mobilités, et évidemment je ne peux pas m'empêcher de faire un focus sur Saint-Pierre-des-Corps et les propos du préfet. Je ne résiste pas encore une fois, parce que lorsque j'ai lu effectivement l'intervention du préfet d'Indre et Loire, c'est vrai que cela fait un écho sur Saint-Pierre-Corps. Il évoque son regret de l'absence de desserte sur Saint-Pierre-des-Corps. Il vient de demander aux élus de la métropole que le bus à haut niveau de service qui devait relier Les Atlantes et la ligne de tramway passe à proximité du quartier de la Rabaterie. Le préfet continue « alors qu'on parle ANRU et politique de la ville à la Rabaterie, il n'est pas normal qu'on ne lui donne pas un système de desserte, et dans la métropole Saint-Pierre-des-Corps est une tache blanche sans tramway, sans BHNS ». Effectivement, l'intervention du préfet appelle de ma part une remarque et une question. La remarque c'est que tout d'abord Monsieur le préfet lorsqu'il dit que dans la métropole Saint-Pierre-des-Corps est comme une tache blanche sans tramway ni BHNS, je le dis modestement, il ne fait que reprendre ce que je dis dans cette assemblée maintenant depuis plusieurs mois. Lorsqu'on regarde des cartes tout le monde se rend bien compte que Saint-Pierre-des-Corps est écarté de tout moyen de transport en site propre digne de ce nom. Ma question est la suivante, il dit avoir demandé aux élus métropolitains de revoir leur copie sur le tracé du BHNS, quelles sont les décisions aujourd'hui, Monsieur le Président, que vous avez prises ou que vous allez prendre pour donner à la ville de Saint-Pierre-des-Corps et au quartier de la Rabaterie un vrai système de desserte ? Merci pour votre réponse, mais je ne pouvais pas m'empêcher effectivement de faire un détour par les propos du préfet d'Indre et Loire lors de son intervention dans la Nouvelle République du 20 mars dernier. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Emmanuel DENIS.*

Emmanuel DENIS : *Merci pour cette interpellation. Je répète, comme je l'ai fait de nombreuses fois sur ce projet, qu'un projet BHNS représente 5 ans de travail. Le préfet a vu une carte où il n'y avait pas les lignes fortes et il nous a dit « il n'y a rien pour Saint-Pierre-des-Corps », donc je lui ai redonné un plan des lignes du réseau avec les lignes fortes, en particulier la 5 dont on va augmenter très rapidement l'offre, c'est la première étape, ensuite, j'en parlais avec le président justement en amont et cela fait plusieurs semaines qu'on a eu cette discussion, la priorité était de préparer l'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est parti, l'état a en sa possession le dossier d'enquête publique des lignes de tramway. C'est une chose qu'il était nécessaire de pousser, et donc j'avais mis la pression sur les équipes pour qu'on soit dans le timing, ce qui est le cas, c'est une très bonne nouvelle. En septembre, on aura donc une enquête publique et à l'issue, au mois de mars l'année prochaine, la DUP et le début des travaux du tramway le 1^{er} juillet 2025. Pour revenir au reste du développement du réseau de transport en commun dans la métropole, bien sûr il ne faut pas s'arrêter là, il faut continuer à offrir une offre alternative à la voiture, à développer notre réseau de transport en commun, comme on est en train de le faire. Les étapes prochaines c'est bien sûr de regarder ces lignes fortes, comme la ligne 5, qui vont vers Saint-Pierre-des-Corps, comment on la transforme rapidement en ligne BHNS. De la même manière des sujets se posent au Nord de la ville, du côté de Saint-Cyr-sur-Loire, avec peut-être l'émergence d'une ligne forte ou d'une ligne type BHNS. Le sujet également de la desserte de Ballan-Miré, je sais que cela tient à cœur au maire de Ballan-Miré. On est en train de regarder...*

Intervention hors micro : Saint-Avertin.

Emmanuel DENIS : *Saint-Avertin, mais je pourrais tous vous les citer. On est en train de faire une première étape importante. En 2026, on a le renouvellement de la DSP. Les services avec le vice-président Christophe BOULANGER et les services du SMT sont allés dans toutes les municipalités, je pense que c'est déjà fait, on a fait une première tournée de l'ensemble des municipalités de la métropole pour augmenter cette offre parce que ce qui est demandé à Saint-Pierre-des-Corps, avec en plus le renfort du préfet, c'est demandé partout et c'est logique. Dans la DSP 2026 on va déjà avoir un renforcement de l'offre dans de nombreux endroits. Dans certains endroits cela fonctionne moins bien, donc on fera un peu moins, et puis on mettra plus là où il y a une demande, parce que les villes évoluent, des nouveaux quartiers émergent et des nouveaux besoins apparaissent. On est en train d'effectuer ce travail, et l'une des priorités bien sûr c'est la desserte de Saint-Pierre-des-Corps que l'on va traiter parce que la proposition faite par le préfet ne peut pas fonctionner, un BHNS qui fait une boucle comme cela ne marche pas. Par contre, on a une ligne qui fera la boucle et qui ira desservir tout l'espace au Sud de la voie ferrée qui est en mutation industrielle, là où tu parles de nouveaux emplois. Une ligne bouclera jusqu'à la Ville-aux-Dames et on pourra prendre cette ligne, dans un sens pour revenir vers Tours centre et dans l'autre sens pour revenir aussi vers Tours centre, mais en passant par le Sud. Avec simplement deux lignes, on va améliorer largement la desserte de Saint-Pierre-des-Corps et de la Ville-aux-Dames, et puis bien sûr derrière on va regarder, on va lancer une étude et je vais saisir le président sur ces sujets pour que le SMT puisse se saisir d'études sur la transformation à venir : une ligne de tramway trois potentiels, des lignes BHNS au Nord, au Sud, à l'Est, à l'Ouest. Toutes ces études vont être menées. On fait les choses étape par étape, mais j'avais promis qu'on travaillerait sur ces sujets, un travail a déjà été réalisé et les choses suivent leur cours. Je vous rappelle juste que pour une deuxième ligne de tramway il a fallu deux ans, on essaie de faire mieux, mais les projets sont quand même longs à sortir. En tous les cas il n'y a pas d'oubli, pas de tache blanche du côté de Saint-Pierre-des-Corps, des lignes très structurantes fonctionnent très bien et dont on va maximiser l'offre dans les mois à venir. Concernant le SERM, je réponds aussi parce que la question a été posée, un travail est en train d'être fait avec la région, les services du SMT et de la métropole, Monsieur CHARNASSÉ peut en témoigner. Un comité de pilotage va avoir lieu dans les jours à venir avec déjà des propositions. Demain on fait un comité de pilotage sur la réouverture de la halte ferroviaire à Fondettes – Saint-Cyr-sur-Loire. Des propositions vont être faites aussi dans les semaines à venir pour essayer de maximiser l'offre avec le réseau actuel sans avoir d'investissement parce que, je vous le redis, le SERM Tourangeau ne représente pas des centaines de millions d'investissements, puisque le réseau est existant, des travaux et des améliorations auront lieu, des investissements pour maintenir les lignes en l'état. Je vous rappelle que la région a déjà effectué le travail sur la ligne vers Loches, sur celle vers Chinon et d'importants investissements ont déjà été réalisés sur l'infrastructure du SERM. Maintenant c'est le service qu'il faut augmenter, donc il faut travailler sur la billettique, le service, des propositions vont être faites bientôt, et on pourra faire le choix avec les élus du département de maximiser l'offre sur certaines de ces lignes et en particulier la desserte entre Saint-Pierre-des-Corps et Tours qui permet aussi d'être une offre complémentaire vers Saint-Pierre-des-Corps. Je le redis parce que la question a été posée par la presse il y a peu de temps sur le label SERM. La parole de l'État, c'était l'ancien gouvernement, donc je prends des précautions, on a la chance que le ministre de la transition écologique n'a pas changé, Christophe BÉCHU, il soutient notre projet et nous avait dit « la labellisation sera dans six mois, donc autour du mois de juin, envoyez vos dossiers de candidature ». On a déjà fait acte de candidature, on a levé la main depuis longtemps. On est en train de peaufiner ce dossier et on attendra le mois de juin pour la*

labellisation. Dans tous les cas on travaille déjà, comme je viens de l'expliquer, à la réouverture d'une halte parce que, quoi qu'il arrive, si on n'a pas la labellisation en juin, je pense qu'on l'aura mais je reste prudent, on verra en juin. Dans tous les cas il faut travailler sur la réactivation de notre étoile ferroviaire et c'est acter, la région l'a dit, la métropole s'est engagée. Je ne vous refais pas toute l'historique de ce SERM, mais on est bien dans les starting-blocks et on est même en phase active sur ces sujets.

Frédéric AUGIS : Emmanuel FRANÇOIS.

Emmanuel FRANÇOIS : *Je suis désolé peut-être pour l'assemblée de revenir encore sur le cas particulier de Saint-Pierre-des-Corps, mais j'ai toujours du mal à comprendre pourquoi le choix de cette ligne de tramway en 2018 ne s'est pas porté sur Saint-Pierre-des-Corps. Je commence à avoir un peu mes idées, mais laisser une ville comme Saint-Pierre-des-Corps avec une gare, un quartier prioritaire, des zones d'activités sans mobilité rapide, je pense que c'était une erreur. Puisqu'on parle de mobilité Michel, il faudrait revenir sur la navette Tours - Saint-Pierre-des-Corps. J'ai encore eu une personne en réunion aujourd'hui qui m'a dit « je ne comprends pas, quand je prends le train, j'arrive à Tours, je suis perdu, j'arrive à Saint-Pierre-des-Corps, je suis perdu. »*

Emmanuel DENIS : *On va inaugurer demain des travaux. On va en gare de Tours, j'espère que tu es invité, pour améliorer la desserte vers Saint-Pierre-des-Corps, pour augmenter justement les allers-retours possibles dans ce point de resserrement entre Tours et Saint-Pierre-des-Corps où tous les trains passent, et donc forcément c'est un goulot d'étranglement. Une voie de maintenance va être réalisée en gare de Tours alors qu'aujourd'hui toute la maintenance des trains, tous les travaux effectués sur les rames, étaient forcément en gare de Saint-Pierre-des-Corps. Demain on organise une inauguration avec le président de la région. Dès que ces travaux seront réalisés, ils sont planifiés depuis plusieurs années, demain c'est la première pierre, cela permettra de s'améliorer avec un travail global sur l'offre de mobilité. Il faut avoir en tête que sur les TER, on a battu des records d'affluence, l'engouement est de plus en plus important, ce qui est normal parce qu'avec l'augmentation de l'énergie, la voiture est de moins en moins compétitive, donc les gens se reportent même si le train est beaucoup trop cher, c'est un autre débat. L'affluence est de plus en plus importante sur les TER régionaux et du département, donc c'est plutôt de bon augure en rapport avec notre projet SERM. Demain, on travaille à l'amélioration. Comme toi, j'ai aussi souvent des mauvais échos sur la navette Tours - Saint-Pierre-des-Corps, mais le sujet est en train d'être traité.*

Frédéric AUGIS : Emmanuel FRANÇOIS.

Emmanuel FRANÇOIS : *Je n'ai pas été invité demain, comme je ne suis toujours pas invité dans le SERM (schéma express réseau métropolitain). Je ne comprends pas que la ville de Saint-Pierre-des-Corps, représentée avec son maire, ne soit pas au SERM alors que nous avons une gare nationale avec une fréquentation de 4 millions de voyageurs. Il y a des choses qu'on ne comprend pas et qu'on ne comprendra peut-être jamais. Je veux revenir aussi sur le fait qu'on dit que les transports sont demandés partout mais j'insiste encore une fois, depuis des années Saint-Pierre-des-Corps a été isolée dans l'offre de transport et ce n'est pas récent, c'était en 2018, Monsieur SOULAS vous étiez conseiller municipal à l'époque. Je ne comprends toujours pas pourquoi cela nous a échappé. Je ne comprends pas pourquoi nous n'avons pas eu ce tramway ou au moins des BHNS. Merci.*

Frédéric AUGIS : Avant de repasser au budget, je voudrais quand même répondre parce que j'étais vice-président des mobilités à l'époque, donc je vais assumer mon choix. À l'époque, je pense que la maire était quand même aux affaires et attentive au dossier. 100 modélisations de possibilités de passage ont été réalisées entre les différentes rues. Il faut au minimum 25 000 voyageurs par jour pour avoir un tramway. On a modélisé dans tous les sens et je me souviens qu'on devait prendre une décision au mois de juin. Lorsque j'ai présenté en juin cela n'a pas convenu à l'époque à la maire de Saint-Pierre-des-Corps qui était à peu près assise à ta place, et on est reparti tout un été. On a essayé de le mettre dans tous les sens, on n'a jamais dépassé 22 000 voyages par jour, donc cela n'a pas été, comme tu as pu le sous-entendre, une décision qui vous a échappé, c'est simplement qu'à un moment donné la métropole à l'époque, qui était encore une communauté d'agglomération, a fait un choix des 22 maires autour d'une table par rapport à des solutions proposées par le service de mobilité, qui n'était pas encore le syndicat des mobilités, la directrice et les ensembles des collaborateurs ont travaillé avec l'ensemble des aides privées qui étaient autour de nous, donc cela n'a pas échappé à Saint-Pierre-des-Corps, puisqu'une troisième ligne à l'époque a été évoquée et on a toujours travaillé dans ce sens-là, le BHNS également. Je crois quand même qu'un bus renforcé part de la gare de Saint-Pierre-des-Corps chaque jour et met moins de 15 minutes pour rejoindre la gare de Tours. J'ai pu lire les propos du préfet que je respecte, simplement si on est à peu près attentif au dossier ce n'est pas aussi simple, je comprends votre prisme. De toute façon, je pourrais faire parler les 21 maires qui m'entourent, chacun a une envie, une volonté et c'est ce qui fait la force de cette métropole, ce sont les 22 communes qui défendent des projets avec verve et c'est tout l'intérêt, mais à un moment donné je me permets de rappeler un certain nombre de réalités. Je passe la parole à Franck GAGNAIRE.

Franck GAGNAIRE : Merci Monsieur le Président. Si on essaie en trois grandes caractéristiques de résumer un peu les données présentées à travers les différents comptes administratifs et le budget, si je comprends bien sur le moyen terme, les 3 ou 4 dernières années, la dette baisse et l'épargne, donc la capacité d'investissement, augmente, s'améliore et pourtant les dépenses d'équipement restent faibles, c'est un peu ce qui nous distingue d'ailleurs. L'an passé on était à 65 millions d'euros de dépenses d'équipement, je ne prends que le budget principal pour simplifier, là où si on essaie de se comparer avec les territoires à peu près comparables, les métropoles ou les agglomérations de notre strate, on va plutôt être sur une moyenne de 100 millions d'euros. Pourtant notre ambition semble être supérieure puisque cette année encore on inscrit un peu moins de 120 millions d'euros pour ces dépenses d'équipement, soit quasiment le double de ce qu'on a réalisé l'an passé. On a un stock de ce qu'on appelle les autorisations de programme, c'est-à-dire les investissements à venir, de près de 870 millions d'euros, donc il y a visiblement de l'ambition, des projets et parce qu'il y a des besoins, d'ailleurs certains s'expriment. Est-ce qu'il y a assez ou pas pour Saint-Pierre-des-Corps ? Assez ou pas pour le sport ? Assez ou pas pour les piscines ? Une réalité existe, tant qu'on sera sur ce plafond de verre de faire 60 millions d'euros d'investissements par an il n'y en aura jamais assez pour tout le monde, puisque par définition on en fera moins qu'ailleurs, donc lorsqu'on se comparera, forcément, on ne pourra que se désoler. Je crois que politiquement la question qu'on a quand même à traiter c'est celle-là, pourquoi on n'arrive pas depuis des années à purger ce débat d'inscrire des dépenses d'équipement qu'on n'arrive pas à réaliser dans des proportions quand même considérables parce que ce n'est pas un petit peu qui est désinscrit, ce sont quand même des dizaines de millions d'euros chaque année. Si on veut que cette métropole change de braquet et réponde à tous les besoins qu'on évoque en termes d'équipement, de mobilité, d'accueil des entreprises, il faut purger ce débat. Des hypothèses ont été évoquées. Jean-

Patrick GILLE parlait de la manière dont sont gérées les autorisations de programme. Est-ce qu'en cours d'année finalement on serre un peu la vis pour ne pas faire toutes les dépenses d'investissement inscrites ? Le maire de Saint-Pierre-des-Corps évoque une autre hypothèse qui est que finalement on inscrit des projets qu'on n'est pas en capacité de mener. Au moment des orientations budgétaires, j'avais proposé qu'on fasse un audit sur ce sujet pour répondre à cette question. La proposition vaut ce qu'elle vaut, cela peut être une autre méthode. En tout état de cause, je repose ce sujet et je refais cette proposition, car je crois nécessaire pour l'avenir de travailler sur ce sujet, parce que sinon le risque me semble grand que dans un an on refasse le même constat, parce que je ne vois pas bien ce qu'on a changé entre l'année dernière et cette année qui va nous permettre de passer de 65 millions d'euros à 120 millions d'euros de dépenses d'équipement. Si on ne veut pas à nouveau se retrouver dans cette configuration l'année prochaine, je pense qu'il faut traiter le sujet. Je vais le faire différemment qu'au moment des orientations budgétaires, j'avais fait la proposition d'un audit à ce moment-là, là je vais le faire sous forme de question. Est-ce que quelque chose de particulier est prévu pour qu'on puisse faire ce changement de braquet et qu'on soit plus juste sur le papier, qu'on ait les ambitions des autres métropoles sur le papier, mais qu'on puisse les réaliser ?

Frédéric AUGIS : *Christophe BOUCHET.*

Christophe BOUCHET : *Merci Monsieur le Président. Juste une anecdote pour commencer. Un des sujets sur la navette entre Tours et Saint-Pierre-des-Corps c'est l'affichage, or la maire de Saint-Pierre-des-Corps avait refusé lors du précédent mandat qu'on change l'appellation des gares. Si vous aviez comme appellation des gares « Tours Saint-Pierre-des-Corps » et « Tours centre », comme c'est le cas par exemple à Lyon, vous résorbez une grande partie des problèmes, notamment des gens qui prennent le train à Paris, qui cherchent Tours sur les automates et qui ne trouvent jamais puisque c'est Saint-Pierre-des-Corps en fait.*

Emmanuel FRANÇOIS : *Intervention hors micro.*

Christophe BOUCHET : *Si tu veux, c'était pour l'anecdote. Je voudrais remercier Monsieur le vice-président, puisqu'effectivement à l'issue de la commission finances on avait demandé une prospective et des éléments pour regarder ce qui allait se passer entre 2024 et 2028 puisqu'à chaque question posée, finalement, on nous disait, « oui mais c'est 2024, on verra plus tard en 2025 », maintenant on a des éléments de comparaison et c'est plutôt bien. Je ne partage pas l'optimisme de Jean-Patrick GILLE sur la façon dont les choses se déroulent, mais on peut le prendre finalement, cela fait du bien. Ce qui manque, j'ai l'impression que c'est ce que dit Franck GAGNAIRE, je ne veux pas l'impliquer le pauvre, ce serait une tache indélébile pour lui, c'est qu'on n'a pas de projet, je reviens toujours sur le même sujet, donc on ne sait pas où mettre les choses, on ne sait pas les politiques qu'on souhaite choisir, donc cela paraît compliqué effectivement, puisqu'à la fin on a une somme de choses et on ne sait pas dans le temps finalement si on choisira plutôt la piscine de Saint-Pierre-des-Corps ou plutôt mettre un peu plus d'argent sur les plans ANRU. Néanmoins, contrairement à Michel SOULAS, j'ai vu dans l'article de la Nouvelle République un peu d'espoir, puisque les deux intercommunalités se parlaient sur le sujet des piscines, et si vous vous souvenez la dernière fois je vous avais dit que le sujet des piscines était intéressant parce que souvent ces piscines étaient en lisière d'intercommunalité et servaient aux autres intercommunalités. Devancer l'appel et parler ensemble d'un futur équipement m'a paru très positif, d'autant qu'Emmanuel FRANÇOIS a ajouté que ce n'était pas le seul sujet en débat, mais aussi*

éventuellement les mobilités et je me dis qu'il y a une amorce de sujet pouvant aller sur un projet territorial plus important. Plusieurs sujets me gênent, je l'ai dit précédemment. Je suis toujours gêné par le fonds vert, pas parce qu'il est vert, il pourrait être bleu, rouge ou jaune, ce que vous voulez, je ne comprends pas qu'une intercommunalité reverse aux communes une somme pour que la commune fasse dans son coin quelque chose qui lui est favorable. Tant mieux pour la commune, peut-être tant mieux pour la communication de la municipalité de chacune des communes, mais les intercommunalités n'ont pas été créées dans ce but. Précédemment j'ai dit qu'on avait un catalogue, en effet, par exemple sur le fonds vert on ne sent pas une ligne de forte importance, puisqu'une partie de l'argent repart vers les communes, alors qu'il devrait rester à l'intercommunalité pour créer un sujet un peu plus fort. Autre sujet, les chiffres du tramway, je m'y perds un petit peu parce qu'ils changent à chaque fois. J'ai l'impression que ce tramway va être formidable puisque c'est la seule ligne budgétaire et le seul objet qui baissent en France. C'est génial parce qu'à chaque fois qu'on en parle le coût diminue, donc soit on a des techniciens hors pair, soit effectivement des sujets qui changent, mais c'est quand même un sujet de voir à chaque fois dans les présentations les chiffres changer, il faudra un jour nous dire quels sont les vrais chiffres du tramway. Le sujet a été évoqué par plusieurs d'entre nous, plusieurs d'entre vous, sur les choix qui pourraient être faits en fonction du tramway. Je redis ici que le tracé tel qu'il est aujourd'hui est une hérésie écologique et économique, vous le placez dans le sens ou vous le voulez, cela peut être économique et écologique. J'ai encore été renforcé dans cette idée lorsque jeudi dernier avec Christophe BOULANGER on a refait le tracé du tramway, que je remercie parce que cela permet aussi de regarder un petit peu ce qui se passe. Je crois que le tracé tel qu'il est là aujourd'hui ne fonctionne pas. Comme l'a dit Marion NICOLAY-CABANNE, s'il est gardé intact, selon les chiffres que vous nous donnez, de nombreux sujets PCAET, ANRU, UVE, tous les acronymes, le plan vélo j'en suis moins sûr, SERM, auront du mal à être réalisés ou ne seront pas faits. Vu ce qui a été dit et l'un d'entre vous l'a rappelé, on voit bien que le gouvernement va tenter un petit raboutage, soit sur les communes, soit sur les intercommunalités, voire sur les deux, on ne pourra pas avoir fromage et dessert. Je ne crois pas en ce budget. J'attends avec impatience et gourmandise celui de 2025 puisque Christian GATARD nous a mis l'eau à la bouche en commission financière. Je crois que celui de 2025 sera nettement plus éclairant sur la perspective de la métropole. En l'espèce, même si des choses se sont améliorées et je les ai citées, je m'abstiendrai. Dans notre groupe, on croit en ce budget puisque certains voteront pour, certains s'abstiendront. Je m'abstiens en attendant avec gourmandise celui de 2025.

Frédéric AUGIS : *Benoist PIERRE.*

Benoist PIERRE : *Merci Monsieur le Président. Une intervention assez courte parce que beaucoup de choses ont été dites. Si on combine les différentes charges et plans que vous avez Monsieur le vice-président aux mobilités, en termes de budget prévisionnel vous avez environ me semble-t-il 0,7 milliard d'euros en poche soit 70 millions d'euros pour le plan vélo, désormais 495 millions d'euros pour le tramway. Est-ce qu'on pourrait avoir une bonne fois pour toute le chiffre exact de ce qui est prévu et dire sur quoi des économies ont été réalisées ? Vous dites que les services express métropolitains ne coûteront rien à la métropole, à voir quand même. On espère bien sûr que le résultat sera positif en juin prochain. Ma question est simple, quelle est aujourd'hui notre capacité d'investissement dans les années à venir ? Merci de cette prospective financière, parce que si on regarde le budget de l'année il est équilibré et cela nous permet de nous projeter en matière de politique publique. Quelle sera notre marge de manœuvre d'investissement, notre capacité d'investissement, en dehors de ce que vous appelez la révolution des mobilités et que vous*

faites à marche forcée, notamment sur le plan vélo, sans me semble-t-il évaluer les expérimentations faites du jour au lendemain, sans consultation aussi ? On le voit très bien à Tours, et l'impact sur nos concitoyens qui l'apprennent quasiment dans la presse au détour d'informations qu'ils reçoivent ici ou là, mais pas dans une véritable démarche participative et d'intégration. Un plan d'ensemble aussi des mobilités que nous n'avons pas. Qu'est-ce que cela fera en termes d'investissement pour le reste ? J'anticipe un peu sur le débat sur le PCAET qui est quand même un document invraisemblable. Vous avez osé mettre dans ce PCAET des étoiles guide Michelin avec des euros à la place des montants, des fiches actions, 115 fiches actions non financées, parce que probablement non finançables. Ce qui très intéressant à l'intérieur de ce PCAET c'est que normalement, si on était une vraie métropole, on ferait un schéma directeur de l'énergie, ce qu'a fait par exemple la ville d'Orléans. Monsieur le Président, je vous regarde un peu droit dans les yeux, parce que ce schéma directeur de l'énergie, vous le savez très bien, est prêt depuis deux ans, depuis février 2022. Il évoque même un montant global d'investissement nécessaire pour répondre aux accords de Paris, cela fait rire Monsieur le Vice-président de la révolution des mobilités, de 2,5 milliards d'euros. Pour arriver à tenir la corde des accords de Paris, il faudrait investir 2,5 milliards d'euros, bien sûr défalqués de ce qui est déjà investi pour le réseau de chaleur, pour la deuxième ligne de tramway, défalqués d'actions déjà engagées bien entendu, donc on est à peu près au milliard d'euros. Ce schéma directeur de l'énergie ne se trouve pas dans le PCAET. C'est intéressant de prendre la métropole d'Orléans qui affiche son schéma directeur de l'énergie avant son PCAET. En général, vous faites d'abord un schéma directeur de l'énergie et ensuite un PCAET ou du moins c'est un segment visible du PCAET. Je repose mes deux questions. Premièrement, quelle sera notre capacité d'investissement, combien va-t-on avoir de centaines de millions d'euros pour faire autre chose que cela ? La question a déjà été posée, mais j'aimerais avoir une réponse puisque la prospective a été faite. Deuxièmement, la question est très importante et j'aimerais qu'on puisse y répondre de manière ferme avec des engagements. Les engagements ne sont pas que des engagements électoraux que l'on tient au moment des campagnes et qu'ensuite on ne respecte pas. Monsieur le maire de Tours et vice-président aux mobilités, vous vous étiez engagé à ne pas augmenter les impôts à Tours, vous l'avez fait de manière très forte, donc je pose la question, est-ce que derrière cet écart entre un surinvestissement et donc un manque d'investissement pour tout le reste, il n'y a pas une augmentation masquée de la fiscalité métropolitaine ? Merci.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Christian GATARD.*

Christian GATARD : *Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai noté toutes vos questions, je vais essayer d'y répondre de manière pas trop décousue, mais avec une certaine logique en axant peut-être, si vous le voulez bien, mes réponses sur trois ou quatre sujets essentiels que vous avez évoqués les uns et les autres, puisque beaucoup de choses tournent, cela vient d'être dit d'ailleurs par Benoist PIERRE autour de la notion de fiscalité, de dette, des projets futurs en matière d'investissement, de notre capacité à les mener à bien et quelle est notre capacité à mener à bien des projets actuels, question qui a été posée par plusieurs d'entre vous.*

La fiscalité est un sujet essentiel qui nous préoccupe constamment lorsqu'on prépare un budget parce que depuis plusieurs années on a été confronté à une réelle difficulté, mis à part l'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères que nous avons été contraints d'effectuer, parce que c'est un budget qui doit s'équilibrer par lui-même et avec la fameuse TGAP, taxe qui évolue de manière exponentielle tant qu'on continue à enfouir les déchets.

Si on met cela à part, je ne veux pas minimiser évidemment, notre sujet depuis de très longues années, même avant 2020, depuis 2014 et même avant depuis 2014, a été de ne pas toucher au portefeuille de nos concitoyens au niveau de la métropole à chaque fois qu'on préparait le budget en n'augmentant pas les impôts, parce que cela a toujours été notre volonté. C'est bien entendu chaque année toujours difficile à tenir. On a toujours la crainte de se retrouver dans ce genre de situation, parce que faire des budgets, que ce soit d'ailleurs au niveau d'une métropole comme au niveau des communes aujourd'hui, c'est extrêmement compliqué. On est véritablement pris en tenaille entre des charges qui augmentent et qui ne sont pas liées d'ailleurs forcément aux collectivités elles-mêmes, vous l'avez bien vu dans le contexte de crise actuelle. On est pris en tenaille entre l'augmentation des charges et des demandes très importantes de nos concitoyens, y compris des élus eux-mêmes. Lorsque je prépare les réunions budgétaires, les élus, les vice-présidents, y compris les services métropolitains, viennent avec de nombreux projets. Avant même de faire le budget et de vous présenter 120 ou 130 millions d'euros de dépenses d'équipement, nous avons procédé à de nombreux arbitrages. Si on n'avait pas procédé à ces arbitrages, on serait peut-être à 170 ou 180 millions d'euros d'investissement, tout un travail en amont est effectué parce qu'on a la volonté de ne pas aggraver la fiscalité directe qui pèse sur nos concitoyens. D'où vient la fiscalité de la métropole ? Vous avez parlé du coup de massue sur les entreprises, mais sur les 174 millions d'euros de fiscalité qu'encaisse la métropole, c'est ce qui est dans le budget prévisionnel, seulement un tiers provient des entreprises. Vous pouvez d'ailleurs calculer le montant par vous-même, peut-être pas aussi facilement. Il y a la CFE, l'IFER, la TASCAM, la taxe sur les ordures ménagères pour 40% du produit, la taxe de séjour, une part de la GEPAMI pour 58 millions d'euros, donc c'est un tiers. Les deux tiers des recettes fiscales de la métropole proviennent des ménages, et notamment à cause de la TVA. Ce n'est pas le résultat de la politique de la métropole, mais celui de la politique de l'État qui a supprimé un certain nombre de taxes que les collectivités et les intercommunalités avaient le droit de percevoir en direct, en les remplaçant par des fractions de la TVA. Aujourd'hui les deux tiers de nos recettes proviennent des ménages. L'impôt que paient les ménages aujourd'hui c'est la TVA et l'inflation. Notre volonté est de ne pas aggraver cela. 58 millions d'euros de recettes proviennent de la fiscalité des entreprises. Elles ont baissé au fil du temps, puisque ces entreprises ont bénéficié de nombreuses exonérations. D'ailleurs toutes ces recettes proviennent d'une recette qui était unique il y a 23 ans, c'était la fameuse taxe professionnelle. La CFE, etc., sont des taxes qui se sont substituées à la taxe professionnelle. Savez-vous ce que nous faisons de la taxe professionnelle qui aujourd'hui représente environ 58 millions d'euros ? On reverse 43 millions d'euros aux communes, c'est-à-dire qu'il reste environ 15 millions d'euros pour la métropole, puisque depuis 2001 nous avons décidé de reverser la taxe professionnelle aux communes au niveau 2001 et la dynamique reste pour la métropole, donc l'essentiel de la fiscalité des entreprises est aujourd'hui reversé aux communes. C'est un engagement du pacte que nous avons pris en 2001 et qui a toujours été aujourd'hui respecté. Concernant la CFE, en masse cela peut paraître une recette supplémentaire importante, mais lorsqu'on regarde la situation de chacune des entreprises, souvenez-vous lorsque nous en avons parlé, entre 32 k€ et 500 k€ de chiffre d'affaires c'était un forfait. Aujourd'hui ce que nous avons voulu faire c'est beaucoup plus proportionnel. Pour un chiffre d'affaires supérieur à 500 k€ l'augmentation sera de l'ordre de 1 400 euros. Il est vrai que lorsqu'on additionne l'ensemble des rapports cela représente une somme de plusieurs millions d'euros, mais prise entreprise par entreprise c'est beaucoup plus relatif et l'augmentation peut être considérée comme très modérée. C'est le premier point que je voulais souligner. Je m'excuse d'avoir été un petit peu long parce que c'est un point essentiel.

Le deuxième point. Je reprends les termes de Jean-Patrick « Pourquoi on cherche à se désendetter ? » et Franck « Est-ce qu'on peut faire quelque chose pour augmenter le taux de réalisation ? » Il n'y a pas une main invisible à la métropole qui dit aux services « une fois que le budget est voté, vous allez freiner des quatre fers parce que l'objectif est de se désendetter ». En pratique cela ne se passe pas du tout ainsi. Si cette main invisible existait cela pourrait venir du président ou de moi-même. On connaît tous les vice-présidents, les élus que vous êtes ne manqueraient pas de réagir. On attend tous que les projets votés se réalisent. Il ne faut pas rechercher l'explication de ce côté-là si, par hasard, cela vous était venu à l'esprit. Il n'y a pas une volonté, une fois que le budget est voté, de dire qu'il ne faut réaliser que la moitié ou les deux-tiers au maximum pour ne pas augmenter la dette. Si vous cherchez l'explication de ce côté-là, pourquoi pas, mais je pense que vous ne prenez pas la bonne direction. De nombreuses raisons ont déjà été évoquées, les lourdeurs administratives liées aux normes, à l'inflation, le code des marchés publics, etc., je ne vais pas y revenir. J'ai une idée mais il n'y a pas qu'une seule cause, ce serait trop simple s'il n'y avait qu'une seule raison, parce qu'on aurait déjà trouvé la solution. Toute une série de problématiques existe. Je crois qu'il y a certainement des choses à voir au niveau du pilotage des projets, de l'organisation des services métropolitains aussi qui sont de plus en plus absorbés par le fonctionnement de la métropole au détriment du pilotage et des projets d'investissement. Le fonctionnement s'est beaucoup alourdi. J'ai toujours plaidé à titre personnel pour une métropole, comme chacun d'entre nous ici présent, non pas obèse mais maigre et musclée. Comme chacune et chacun d'entre vous ici, j'ai toujours plaidé pour une métropole maigre mais bien musclée, pas obèse c'est-à-dire pas avec des charges de fonctionnement très lourdes et des services lourds à gérer qui absorbent beaucoup d'énergie, pas simplement les services métropolitains, mais également nos services communaux. Si vous voyez la complexité aujourd'hui de la gestion de l'enveloppe 2 et le nombre de maires qui, ici présents, s'arrachent les cheveux pour essayer de suivre les dépenses et les recettes de l'enveloppe 2 avec les services métropolitains. Je peux vous assurer qu'il y a un degré de complexité qui à mon avis pourrait trouver un intérêt à ce qu'il y ait un audit, qui nécessite qu'on se penche dessus. Ce n'est pas la seule cause. Je me focalise sur une cause à laquelle je suis personnellement sensible. Je sais que c'est partagé par plusieurs d'entre vous, mais ce n'est pas la seule cause.

Vous avez évoqué les perspectives et la ligne 2 de tramway. En effet, on a essayé d'être plus transparent que d'habitude. Le projet est environ de 500 millions d'euros, je dis bien environ, parce que précédemment Benoist disait « on veut savoir quel est le montant définitif ». On ne le saura que lorsqu'on aura ouvert les plis et signé les marchés.

Benoist PIERRE : *À quoi est due la baisse ? Pas le montant définitif. On sait bien que ce sera 700 millions d'euros.*

Christian GATARD : *Je ne veux pas engager une polémique, ce n'est pas du tout mon état d'esprit, vous le savez bien. Le projet est d'environ 500 millions d'euros. La métropole versera au SMT une subvention d'investissement plusieurs années de suite ainsi qu'une subvention de fonctionnement. La subvention d'investissement ne mettra pas à mal les finances de la métropole ni ses capacités d'investissement parce qu'elle ne dépassera jamais 10 millions d'euros. Sur un budget de 100 millions d'euros, 120 millions d'euros, c'est marginal. Par contre la subvention de fonctionnement, en effet, c'est beaucoup plus délicat. Pourquoi est-elle nécessaire ? Parce que c'est une subvention de fonctionnement destinée à financer un déséquilibre du budget de fonctionnement du SMT. Le budget de fonctionnement du SMT va fortement augmenter parce qu'il finance la ligne 2 de tramway*

et emprunte, son stock de dettes va quasiment doubler. Aujourd'hui le stock de dettes du SMT cumulé avec celui de la métropole est à 370, cela va doubler puisque sur 500 millions d'euros à peu près il y aura peut-être 370 millions d'euros de dette, bien entendu sur une durée très longue pour un certain nombre d'emprunts. La métropole devra aider le SMT pour équilibrer son budget de fonctionnements parce que les intérêts de la dette et les dépenses d'amortissement du SMT vont fortement augmenter, pour ne parler que de celles-ci. 6 millions d'euros en 2026 c'est du professionnel, 9 millions d'euros en 2027 c'est du prévisionnel et 16,5 millions d'euros en 2028 c'est du prévisionnel. Comment est-ce que ce sera financé par la métropole ? 16,5 millions d'euros peut faire peur, cela représente aujourd'hui 7% des dépenses de fonctionnement du budget de la métropole. Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 216 millions d'euros. Vous rapportez 16,5 millions d'euros à 216 millions d'euros, vous obtenez à peu près 7%. Comment est-ce que ce sera financé ? Je veux bien faire de la prospective, mais je ne suis pas Madame Soleil. Il y aura certainement un mixte. Je m'excuse d'être un peu long. La première question qu'il faudra se poser ce sera peut-être des économies dans le budget de la métropole. Je pense à certaines subventions. Vous arriverez peut-être à vous mettre d'accord sur la suppression de la subvention RYANAIR et à l'aéroport ? Peut-être qu'il y en aura d'autres ? Pourquoi pas ? Certaines économies pourront peut-être permettre de dégager un petit peu d'argent. Plus sérieusement, il y aura aussi peut-être à tableur sur une dynamique de la fiscalité. Vous avez vu qu'une certaine dynamique de la fiscalité existe, qui peut être aussi portée par une dynamique d'investissement productif au niveau de la métropole dans le domaine économique, de la recherche, tout cela peut créer une dynamique. Ce seront certainement des choses qui se produiront, je l'espère, sans aller chercher l'impôt.

Concernant l'impôt, je pense qu'aujourd'hui en France on n'est pas dans une période où on peut se permettre d'augmenter les impôts pour toutes les raisons que j'ai évoquées, mais malheureusement je crois que cela ne pourra plus être pendant très longtemps un sujet tabou non plus. Le déficit du budget de l'État va être beaucoup plus important que ce qui était prévu, le gouvernement a lancé quelques petits ballons d'essai sur le sujet. La question de l'impôt c'est d'avoir un impôt qui soit juste, c'est-à-dire fait pour financer des dépenses utiles à la population, au plus grand nombre de gens et qui permet de faire payer les plus riches, c'est la solidarité nationale, financer des services publics en faisant payer ceux qui sont les plus riches. Tout le monde estime, bien entendu, qu'il ne fait pas partie des plus riches. Il n'empêche que la question se posera. Des choses sont peut-être en réflexion à l'heure actuelle, je vais conclure là-dessus. Une première source de recette fiscale qu'on peut escompter pour le SMT d'ailleurs, ce serait le SMT qui encaisserait cette recette, c'est le déplafonnement du versement mobilité. Le déplafonnement du versement mobilité a été voté à la loi des finances 2024 par l'État, par les parlementaires, pour la région Ile-de-France. Aujourd'hui le versement mobilité qui rapporte 76 millions d'euros au SMT est plafonné à 2% sur ses bases. Dans la région Ile-de-France, à cause des Jeux Olympiques et des infrastructures, c'est passé à 2,3%, plus de 10%. On a fait le calcul, cela pourrait rapporter au SMT peut-être entre 8 et 9 millions d'euros de recette si ce déplafonnement était étendu à la France entière. Comment pouvez-vous imaginer que cette question ne se pose pas avec le défi de financement de la transition énergétique, écologique, des SERM un peu partout en France ? Est-ce qu'on peut un instant imaginer que tout cela va être financé sans recettes supplémentaires ? Non. Une autre recette est possible, je pense que ce ne doit pas être un sujet tabou, parce que c'est une question qui se posera certainement dans 4 ou 5 ans au niveau de la métropole. Nous sommes la seule métropole à ne pas avoir institué une taxe qui s'appelle l'impôt sur le foncier bâti au niveau métropolitain. Un point représente 4 à 5 millions d'euros et 25 à 30 euros par foyer fiscal. Je ne serai peut-être plus

là pour le voir, mais peut-être que la question devra se poser. On a aussi un des plus bas taux de CFE de toutes les métropoles. Il y aura certainement un mixte à avoir. À un moment donné le sujet ne pourra plus rester tabou. Aujourd'hui je comprends que ce ne soit pas possible. Le sujet ne pourra certainement plus rester tabou, il faudra avoir une approche très pragmatique des choses, surtout si l'État se désengage du financement des collectivités locales et les force à se retrouver en situation extrêmement compliquée. Excusez-moi d'avoir été un petit peu long. J'espère au moins que j'ai été clair.

Frédéric AUGIS : *Laurent RAYMOND.*

Laurent RAYMOND : *Merci Monsieur le Président. J'entends toutes les remarques. Les propos de Christian peuvent être rassurants pour certains et inquiétants pour d'autres. Je fais peut-être parti de ceux qui pourraient se prévaloir d'être inquiets. Je pense qu'il nous faut, au-delà d'un débat d'orientation budgétaire sur une année, avoir un débat d'orientation budgétaire pluriannuel et un peu plus prospectif, notamment sur l'ensemble de ses ambitions, parce que lorsque Christian évoque la situation du tramway, que je rappelle vertueux, nécessaire, utile et qui se fera, ce sont tous les autres projets derrière. C'est dangereux, délicat, d'entendre dire que finalement si on veut conduire d'autres projets peut-être qu'il va falloir stopper par exemple les subventions à RYANAIR. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas les stopper, ce que je veux juste dire c'est qu'à travers ces intentions, ce qui fait la force aujourd'hui de métropole avec des outils et des actions qui nous sont propres, il ne faut pas les sacrifier à l'aune d'un projet qui n'a pas été mesuré, n'est pas calibré et donc pour lequel il nous faut avoir un partage dans un débat d'orientation pluriannuel, peut-être beaucoup plus large, en tout cas de prospective sur au moins trois ans. Quand vous évoquiez cher collègue la réalisation de nos projets, nos investissements, n'oublions pas que nous sommes fin mars, que le budget va devenir actif et consommable qu'à partir de début avril, la fin de la semaine. Début avril pour une fin d'opération et d'enregistrement des dépenses fin octobre, début novembre, globalement cela ne nous laisse que sept mois pour consommer ce que l'on vient d'inscrire, donc cela ne sert à rien d'aller inscrire des sommes effectivement dithyrambiques et énormes quand on a sept mois d'exercice. Par contre, posons-nous peut-être la question de créer un budget 2025 qui pourrait être voté dès le mois de décembre afin d'être actif dès la fin de l'année et dès janvier. On n'aura pas les résultats du compte administratif, ce n'est pas grave, une DM suivante et un BS s'il le faut, mais au moins on aurait une capacité d'investissement et d'engagement qui serait peut-être plus forte et qui nous permettrait d'aller au-delà de toutes les ambitions que vous escomptez, vous portez, qui sont les nôtres et qui nous sont chères. Je souhaitais rapporter ces quelques mots d'intervention. Ne gageons pas de ce que font nos qualités aujourd'hui. Une restructuration, une réorganisation pourrait nous être malheureuse demain.*

Frédéric AUGIS : *Thibault COULON.*

Thibault COULON : *Concernant le sujet de la fiscalité des entreprises abordé par Christian GATARD, j'ai retenu qu'il fallait être pragmatique, mais il faut aussi être complet et voir l'ensemble de ce sujet. Je rappelle qu'aujourd'hui les entreprises du territoire métropolitain paient une CFE, cela a été dit, une CVAE reprise en partie par l'État et compensée, l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau), la TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales), le versement mobilité dont le vice-président aux mobilités a salué le niveau record, la taxe spéciale d'équipement qui finance le BFL, présidé par Christian GATARD, la taxe GEMAPI créée pour financer notre politique sur la GEMAPI, etc., évidemment au profit*

des communes la taxe sur le foncier bâti, puisqu'il existe bien quand même sur le territoire métropolitain une taxe sur le foncier bâti, ainsi qu'une taxe d'aménagement due lors des nouvelles constructions et qui est reversée à 85% aux communes. Lorsqu'on aborde ce sujet de la fiscalité des entreprises, je pense qu'il faut quand même commencer par rassembler la totalité des taxes qui existent et les additionner, parce qu'en effet lorsqu'on isole telle taxe en disant « sur telle taxe on a un taux inférieur aux autres », oui, mais on est au plafond pour deux ou trois autres et on est très supérieur aux autres, donc il faut avoir une vision globale de ce sujet. On peut se réjouir que la fiscalité des entreprises sur notre territoire soit dynamique. On l'a vu en 2023 et en 2024. On a vu un supplément de recettes au cours du compte administratif tel que cela a été montré précédemment. En 2024, on anticipe. Sans le versement transport qui représente de l'ordre de 30 millions d'euros, 65 millions d'euros de recettes pour la métropole, l'année dernière c'était 59 millions d'euros, 10% est une belle hausse quand même. Avec ces versements, j'exclus la taxe transport et les taxes versées aux communes par les entreprises, on passerait de 35% à 37%. Une dynamique de la fiscalité des entreprises sur notre territoire existe, avec une croissance des recettes intéressante. Si on pose ce sujet, il faudra poser le sujet en ayant la vision complète du puzzle, et non pas dire telle pièce est moins bien qu'ailleurs, alors que d'autres méritent aussi d'être regardées. Le reste des recettes est essentiellement composé des dotations venant de l'État. Ce n'est pas nous qui prélevons dans la poche des citoyens, qui dépensons leurs salaires. La TVA bien entendu il ne faut pas l'opposer, ce sont des politiques de l'État qui nous reversent cet argent à travers un certain nombre de dotations. Je pense qu'il faut mettre tout bout à bout. Cette année on a augmenté les bases minimales de la CFE, qu'on a votées, ce qui représente 4 millions d'euros de recettes supplémentaires, ce n'est pas négligeable. Est-ce qu'il y en a d'autres ? C'est possible, il faut regarder, mais attention, nous sommes quand même dans un climat économique un peu dégradé, avec une prévision de croissance pas très élevée de l'ordre de 1%, avec des entreprises ayant le choix de leurs investissements d'un territoire à un autre, avec un certain nombre d'entreprises qui peuvent à juste titre dire « on augmente la fiscalité, mais mon parc d'activité dans quel état est-il ? Je n'ai pas de solution de transport dans un certain nombre d'endroits. Quel est l'état de ma voirie, mes trottoirs, mon infrastructure, mon éclairage, etc. ? » Si on aborde ce sujet, il faut l'aborder globalement, et ne surtout pas donner l'impression de montrer du doigt les entreprises qui aujourd'hui sont la principale recette et le principal contribuable dans notre territoire.

Frédéric AUGIS : *Christophe BOULANGER.*

Christophe BOULANGER : *Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Sur cette question plusieurs leviers existent, Christian l'a évoqué. Ce qui m'importe, lorsqu'on se compare aux autres territoires, c'est le montant des investissements et la dynamique des investissements des autres territoires. Oui, on peut emprunter davantage et lorsqu'on regarde le niveau de capacité de désendettement qui est extrêmement faible, est-ce que c'est normal qu'une collectivité n'investisse pas pour moins de 10 ans, 15 ans, 20 ans, qu'elle ait un taux de désendettement à 3 ans ? Le syndicat des mobilités construit pour 40 ans. Même si on double ce niveau aujourd'hui de désendettement qui est à 17 ans, on n'ira même pas au niveau de la durée de ces investissements. C'est une vraie question qu'il faut qu'on se pose. Ce qui est important aujourd'hui c'est de soutenir l'investissement. Lorsque je rencontre des entreprises dans le cadre des politiques de commande publique et des achats de la ville de Tours, les entreprises ne me parlent pas de fiscalité, elles me disent « où en est mon carnet de commande ? » Aujourd'hui lorsqu'on a un niveau d'investissement qui augmente moins fort que l'inflation, on génère moins d'activité qu'on*

en générerait les années passées sur le territoire et c'est ce que les entreprises attendent. Lorsqu'on compte sur la dynamique fiscale des entreprises, s'il n'y a pas d'activité, il n'y a pas de dynamique fiscale et donc à un moment donné on se tire une balle dans le pied à ne pas passer de commande aux entreprises. Ce n'est pas dépenser pour dépenser de la commande, on en a besoin puisque la liste des courses est longue. Franck a rappelé le nombre de lignes, le nombre des autorisations de programme ouvertes aujourd'hui sur la métropole. Qu'est-ce qu'on répond à nos entreprises aujourd'hui ? On leur dit « attendez 2026 que les travaux du tramway commencent ». Elles ne vont pas attendre 2026. La crise du BTP et des travaux publics c'est en ce moment. Le territoire vit parce qu'il y a une dynamique globale qu'on contribue les uns et les autres à alimenter, et aujourd'hui on est en train de faire le contraire. Je pense qu'on prend un risque énorme pour notre territoire et pour son attractivité. C'est pour la remarque d'ordre général.

Concernant les remarques plus particulières, je vais redire ce que j'ai dit lors des orientations budgétaires, ce que j'ai redit lors de la commission des finances. Je fais trois remarques. Un, je suis extrêmement satisfait du réseau cyclable dans sa phase opérationnelle, quasiment 10 millions d'euros cette année. Les entreprises sont contentes et l'attendent, le territoire en a besoin, les habitants l'attendent également. Je pense que c'est du gagnant-gagnant et que la métropole se sentira mieux à l'issue de ces trois ans de travaux lorsqu'on aura produit ce chantier. C'est une vraie satisfaction qu'enfin ce chantier démarre le mois prochain, cela fait plus de trois ans qu'on en parle. Christian a parlé de l'aéroport. On en parlera aussi ultérieurement à l'occasion d'une délibération à ce sujet. Je ne comprends pas qu'on inscrive 1,3 million d'euros de financement pour l'aéroport, alors que lors du budget du SMADAIT une participation au financement de l'aéroport était prévue à hauteur de 829 000 euros. Ce chiffre est quasiment le même depuis trois ans alors qu'il était prévu qu'il baisse, on a juste oublié les engagements, il ne baisse pas. Pourquoi aujourd'hui on inscrit 1,3 million d'euros alors que le SMADAIT ne demande que du 829 000 euros ? Sachant que les performances du mois de janvier de l'aéroport sont 15% de vols en plus, 10% de passagers en moins en janvier 2024 en comparaison par rapport à janvier 2023. Heureusement que les tourangeaux vont en vacances à Marrakech, parce que le vol sur Marrakech représente 40% des vols produits aujourd'hui sur l'aéroport. Cela interroge quand même sur là où on en est notre argent aujourd'hui. Christian l'a dit, je le redis avec ces éléments supplémentaires, cela interroge. On avait demandé aussi lors des orientations budgétaires d'ouvrir une ligne pour le SERM, parce qu'il coûtera un petit peu. On ne peut pas dire aujourd'hui que le service express régional métropolitain ne coûtera pas. On a des COPIL demain et la semaine prochaine pour parler de ces questions-là avec nos partenaires de la région et du département, le maire de Tours vient de l'indiquer. Il va falloir qu'on envoie des signes et je trouve que c'est une erreur de ne pas envoyer ce signe. Je pense que ces 450 000 euros qui sont anormalement fléchés sur l'aéroport, a minima on peut de suite les flécher sur le SERM vu les études engagées et les travaux qu'on doit engager avant la fin de l'année si on veut espérer rapidement ouvrir la gare de Fondettes. Je pense qu'il faut qu'on envoie ces signes et c'est quelque chose d'extrêmement important. Voilà pour ces trois remarques plus précises sur ce budget.

Frédéric AUGIS : *Christian GATARD.*

Christian GATARD : *Monsieur le Président, mes chers collègues, les services m'ont fourni des éléments de réponse concernant la question de ce décalage dont vient de parler Christophe. C'est toute l'histoire de l'investissement sous mandat effectué par la métropole. L'écart s'explique par l'inscription par le SMADAIT de travaux sous maîtrise directe,*

d'ouvrages directs, du SMADAIT et qui n'apparaissent donc pas dans les comptes de la métropole.

Christophe BOULANGER : *C'est de l'investissement, je parle en fonctionnement.*

Christian GATARD : *Le deuxième écart concernant l'investissement correspond au décalage dans le temps entre les demandes de remboursement de Tours Métropole et les paiements effectués par le SMADAIT, ce sont les explications que j'ai eues. Les dépenses au BP de la métropole pour le fonctionnement, la cotisation est prévue à 829 197 euros, l'investissement dans le hangar à 315 000 euros et l'investissement pour la convention pour les travaux à 1 million d'euros, c'est ce qui est inscrit en recette du DOB du SMADAIT. Au niveau fonctionnement c'est égal, c'est au niveau de l'investissement que des écarts existent.*

Frédéric AUGIS : *Avant de voter, je voudrais dire quelques mots. Je suis très content puisque, comme à intervalles réguliers, on a entamé un contrôle de la Cour Régionale des Comptes. Je ne vois jamais cela comme une sanction, mais plutôt comme un audit, qui devrait être fini pour mi 2025 et qui nous donnera notre capacité d'investissement à travers les propos que vont nous tenir la CRC. C'est le juge de paix qui pourra nous dire aussi si on va dans le bon sens ou s'il y a des améliorations encore à faire.*

Pour répondre à Laurent RAYMOND, on vote en mars, on pourrait voter en décembre, mais en même temps on a les AP qui nous permettent de travailler de décembre à mars. Cela ne met pas la métropole trois mois à l'arrêt, c'est simplement qu'il y a deux façons de faire, soit on fait décembre, c'est-à-dire qu'on inscrit plus de dette puisqu'on ne sait pas le compte administratif, soit on attend mars, mais en attendant on lance et on continue à travailler.

Concernant les perspectives, je rappelle qu'on avait une commission générale en mars 2023, donc on n'a pas rien fait, on a déjà bien sûr travaillé ce sujet.

Concernant le SERM, il n'y a pas le budget, mais dès qu'on aura la labellisation, une décision modificative permettra d'inscrire une somme, pour l'instant c'était juste symbolique. Je pense que le plus important c'est qu'on est tous d'accord pour ce dossier et le jour où il y aura besoin, Christophe je te rassure, les budgets seront là. On n'a jamais dit qu'il n'y aurait pas de besoin de financement. On a toujours dit qu'on serait là pour financer comme les autres.

Christophe BOUCHET : *C'est Emmanuel DENIS qui l'a dit.*

Frédéric AUGIS : *Je viens de vous dire que je n'ai jamais dit cela. Ensuite, c'est toujours le problème de mixer l'investissement entre métropole directe et communes. En 2019, lorsqu'on a racheté le CFA des Douets pour 11 millions d'euros, je pense que la ville de Tours et le maire de l'époque étaient contents, ils ne se plaignaient pas de ce fonds vert à l'investissement pour Tours.*

Christophe BOUCHET : *Il n'y avait pas de fonds vert.*

Frédéric AUGIS : *C'était un fonds vert de donner 11 millions d'euros pour acheter un CFA qu'on aurait dû avoir à 1 euro.*

Christophe BOUCHET : *Cela n'a rien à voir.*

Frédéric AUGIS : *Aujourd'hui je suis content d'aller en complément de ce qui est fait au niveau métropolitain pour pouvoir aider aussi toutes les communes à pouvoir être dans la*

transition énergétique au plus vite. Soit on laissait chacun se débrouiller, soit la métropole, en plus des dossiers qu'elle dépose, en plus du fonds vert de l'État, avoir un fonds vert de la métropole et on l'a augmenté cette année avec un fonds vert autour des plantations qui seront gérées directement par l'espace public. C'est une politique vraiment qui se voit. Je rappelle, parce que ce n'est pas dans le budget, le réseau de chaleur de Tours Sud va voir le jour en 2024 sous forme de DSP, c'est aussi un investissement fort dans la métropole. On n'est pas non plus en rade.

Sur un prochain mandat, je pense que dès le début savoir si oui ou non on augmente la dette pour des projets. Est-ce qu'on reste avec cet endettement très faible ou est-ce qu'on veut mettre une autre dynamique ? Même si on le faisait maintenant, le temps de faire des études, on serait simplement en train de faire du maquillage, mais on sait qu'on n'aurait pas la capacité parce qu'on voit bien qu'un mandat ne suffit pas à tout lancer. La métropole, je remercie Christian GATARD et les services, est aussi réactive parce qu'on vote beaucoup de DM au fur et à mesure de l'année, donc on désinscrit lorsqu'on voit qu'on n'y arrivera pas et on remet à plus tard, on remet l'année suivante. Les décisions modificatives sont là aussi pour augmenter au maximum notre capacité à faire. On a réalisé le schéma du vélo sous mandat, donc on voit que lorsqu'on n'a pas les capacités en interne, malgré toute la connaissance de nos collaborateurs, lorsqu'on a une charge du travail trop importante, on fait un mandat et cela nous permet d'avancer. Se posera la grande question qui a été vue à plusieurs reprises dans vos interventions des collectivités locales et l'État. On voit bien que dans plus en plus de situations l'État nous demande de l'accompagner, même lorsque que ce n'est pas dans nos compétences. Il nous demande un droit de passage en disant « si vous voulez vraiment rester attractif, vous devez financer, vous devez être co-financeur ». Ce sera à un moment donné un véritable souci, se dire qu'est-ce qu'on fait, qu'est-ce qu'on ne fait plus et comment on le fait ?

Je suis d'accord sur les subventions, mais je pense qu'il n'y a pas que RYANAIR, il y a aussi toutes les aides à l'économie, toutes les aides qu'on donne un peu partout, on peut balayer toutes les aides. Est-ce qu'on doit continuer aussi les aides au logement ? Est-ce qu'on doit travailler aussi fort ? Toutes les garanties d'emprunt qu'on donne. Tout cela va être mis sur la table. Á un moment donné on ne pourra peut-être pas toujours tout donner et tout promettre à tout le monde. Lorsqu'il y a de l'argent, on est généreux. Lorsqu'on a moins d'argent, on revient à ses fonctions, on regarde ce que l'État nous donnait comme compétences, et on s'arrêtera parfois à nos compétences et rien qu'à nos compétences, ce sera la nouvelle règle du jeu. Je suis bien sûr que chacun viendra me voir en disant « oui pour les autres, mais moi il faut vraiment que je continue d'avoir des aides. » Il faudra donc aussi un changement de mentalité de chacun.

Concernant le tramway, on ne peut pas donner un prix parce qu'on n'a pas mis un seul coup de pioche. On peut regarder la première ligne de tramway. J'ai regardé parce que j'entends la critique. Si je pouvais vous donner le nombre de commissions qui ont été faites d'appels d'offres, de modification, du vendredi matin parce qu'il y avait des changements de prix, des changements dans tout, alors qu'il y avait déjà eu des coups de pioche. Je remercie l'ensemble des collaborateurs et des élus qui travaillent sur le tramway 2. Au contraire, chacun cherche des économies sur chaque mètre de cette ligne et on arrive à repasser sous les 500 millions d'euros, donc merci entre autres à Emmanuel DENIS et Christophe BOULANGER qui gèrent ce dossier. Il faudra que dès le prochain conseil métropolitain on fasse un petit texte justement sur ce sujet parce qu'on a diminué, mais il faut que l'on revoie et on a aussi des nouvelles missions à donner à l'ATU, donc il y aura une décision modificative le mois prochain Madame la Présidente, je vous rassure.

Le budget, même s'il est critiquable et amendable, je n'ai pas vu véritablement de critique derrière vos propos les uns les autres. J'ai simplement vu l'envie d'aller encore plus loin,

plus vite, plus fort, c'était le logo de l'ÉQUIPE et en cette année des Jeux Olympiques on pourrait le reprendre pour nous. Voilà ce que je voulais vous dire avant de passer au vote mes chers collègues. Monsieur BOUCHET.

Christophe BOUCHET : *Ce n'est pas la devise de l'ÉQUIPE Monsieur le Président, c'est la devise olympique que l'ÉQUIPE a reprise. On peut ne pas être d'accord dans une assemblée mais je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit concernant les 11 millions d'euros. Si la ville de Tours a reçu 11 millions d'euros pour les ventes immobilières des deux biens que vous avez cités, c'est bien parce que les transferts de compétences et les transferts de charges entre la ville de Tours et l'intercommunalité ont été faits comme des bandits de grand chemin au détriment de la ville de Tours et que cela reste encore une réalité. Si l'équipe municipale actuelle en est d'accord, tant mieux pour elle, mais en revanche allez voir dans n'importe quelle autre métropole, parce que vous avez cité Angers, etc., vous pouvez me citer ce que vous voulez, Bourg-en-Bresse, tous les grands équipements de toutes ces intercommunalités sont dans les intercommunalités et non pas dans la commune. L'intercommunalité de Tours est la seule intercommunalité qui n'a pas fait glisser les équipements d'intérêt métropolitain vers la métropole. Franchement, vous ne pouvez pas dire des choses comme cela. Le fonds vert n'a rien à voir avec cela. Je ne vais pas qualifier le fonds vert parce que mes mots dépasseraient ma pensée, mais les fonds verts c'est pour faire plaisir aux communes. Tant mieux si cela sert les communes et leur communication. Ce n'est pas d'intérêt métropolitain.*

Frédéric AUGIS : *Avant de passer au vote, je me porte en faux sur le fonds vert, c'est d'intérêt métropolitain car dans chaque commune il y a besoin d'aider à l'investissement et au moment où l'État est en rase campagne, on ne voit plus l'État, ou les promesses de l'État d'un mois à l'autre changent. Lorsqu'on nous promet des subventions, des dotations et que le mois d'après on nous dit « vous ne rentrez pas vraiment dans le cadre, on vous l'annule ». Quelqu'un m'a dit que lorsqu'il y a de l'argent, il y a des projets, quand il n'y a plus d'argent, il y a des procédures, on s'en rend compte, beaucoup de procédures existent et bizarrement on nous tacle au dernier moment, et finalement on doit à la fin payer pour tous. Le fonds vert, lorsqu'il y a un transfert d'une ville vers une métropole ou vers une intercommunalité, c'est la neutralité financière. Je passe le dossier au vote.*

Budget principal - autorisations de programme - budget primitif 2024.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à la majorité.

1 vote contre : Mme BLET.

3 abstentions : Mme NICOLAY-CABANNE, MM. BOUCHET, SEBAOUN.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie.*

Budget principal - budget primitif 2024.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à la majorité.

1 vote contre : Mme BLET.

3 abstentions : Mme NICOLAY-CABANNE, MM. BOUCHET, SEBAOUN.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie.*

Budget assainissement - autorisations de programme - budget primitif 2024.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie.*

Budget assainissement - budget primitif 2024.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie.*

Budget eau potable - autorisations de programme - budget primitif 2024.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

2 abstentions : MM. SCHWARTZ, SOULAS.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie.*

Budget eau potable - budget primitif 2024.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

2 abstentions : MM. SCHWARTZ, SOULAS.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie.*

Budget crématorium - budget primitif 2024.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie. Christian GATARD.*

C_24_03_25_019- FINANCES - PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT AU TITRE DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES EXERCEE PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 75

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La compétence de la gestion des eaux pluviales a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Tour(s)plus devenu Tours Métropole Val de Loire le 22 mars 2017. L'exercice de cette compétence et notamment l'exploitation des infrastructures du pluvial relève de la direction du cycle de l'eau de la Métropole au sein du budget annexe de l'assainissement.

Considérant que le service public administratif de gestion des eaux pluviales est à la charge du budget général de la collectivité, il a donc été nécessaire de fixer le montant des participations du budget principal au profit du budget de l'assainissement pour sa gestion des eaux pluviales.

En application de la circulaire du 12 décembre 1978 relative aux modalités d'application du décret 67-945 du 24 octobre 1967, la Métropole fixe chaque année ces participations annuelles entre budgets :

- En fonctionnement, à un montant forfaitaire correspondant à la gestion et l'entretien des réseaux d'eaux pluviales, les charges de fonctionnement estimatives, hors amortissements techniques, intérêt des emprunts et montant des refacturations perçues auprès des usagers au titre des branchements d'eaux pluviales,
- En investissement, au montant réel basé sur les dépenses d'investissements de l'exercice, déduction faite des subventions reçues au titre de la compétence eaux pluviales.

En **fonctionnement**, la participation 2024 proposée est de 596 030 euros nets de taxes. Ce montant est inférieur au plafond recommandé par la circulaire du 12 décembre 1978 dans le cas de réseaux séparatifs, soit 10% des charges de fonctionnement hors amortissements techniques et intérêts des emprunts du budget annexe de l'assainissement.

En **investissement**, la participation 2024 correspondrait donc aux dépenses d'investissements de l'exercice, déduction faite des subventions reçues. Cette contribution sera déterminée en fin d'exercice selon les modalités ainsi définies.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note d'information du ministère de l'intérieur, direction générale des collectivités locales, adressée aux préfets de départements en date du 18 septembre 2017,

Vu la circulaire du 12 décembre 1978 relative aux modalités d'application du décret 67-945 du 24 octobre 1967,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

- **FIXE** à 596 030 euros net de taxes le montant forfaitaire versé par le budget principal au profit du budget de l'assainissement au titre des dépenses d'exploitation de la compétence « des eaux pluviales » pour l'exercice 2024 ;

- **DECIDE** le versement d'une contribution en 2024 égale aux dépenses d'investissement nettes des subventions reçues ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Christian GATARD : *Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération qu'on prend tous les ans et la participation est fixée à 596 000 euros.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

**C_24_03_25_020- FINANCES - AVANCES DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL
AUX BUDGETS ANNEXES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 75

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND *a donné pouvoir à Michel GILLOT*, Stéphane HOUQUES *a donné pouvoir à Martin COHEN*, Affiwa METREAU *a donné pouvoir à Céline DELAGARDE*, Francine LEMARIE *a donné pouvoir à Valérie JABOT*, Evelyne DUPUY *a donné pouvoir à Catherine GAULTIER*, Christian BONNARD *a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE*, Annaelle SCHALLER *a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE*, Anne BLUTEAU *a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE*, Benoît FAUCHEUX *a donné pouvoir à Christophe DUPIN*, Pierre-Alexandre MOREAU *a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES*, Fanny PUEL *a donné pouvoir à Marie QUINTON*.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération n°17/12/07 du 18 décembre 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé la création de la régie autonome de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement sont donc dotés de l'autonomie financière avec pour conséquence l'individualisation de la trésorerie de chacun de ces budgets annexes (compte 515 individualisé).

Aussi, il convient d'assurer un niveau de trésorerie suffisant pour faire face au paiement des dépenses et préserver le délai de paiement des factures aux créanciers.

C'est pourquoi les délibérations pour l'adoption des budgets primitifs 2024 de ces deux budgets annexes intègrent le recours à des lignes de crédits de trésorerie, destinées à faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Au-delà du recours à ces lignes de trésorerie et le cas échéant, il peut être procédé à une avance de trésorerie - non budgétaire – du budget principal de Tours Métropole Val de Loire aux dits budgets annexes sur le fondement de l'article R.2221-70 du Code général des collectivités territoriales.

L'instruction budgétaire et comptable M 57 précise que ces avances à court terme (infra-annuelles) sont destinées à faire face à un besoin ponctuel et certain de disponibilités.

Elles peuvent être versées en une ou plusieurs fois dans la limite du montant maximum délibéré. Elles sont versées sur la base d'un ordre de versement du Président ou de l'un de ses délégués.

Ces avances de trésoreries seront remboursables lorsque la trésorerie de chaque budget le permet et sur la base d'un ordre de remboursement du Président ou de l'un de ses délégués. Ces avances de trésorerie étant infra-annuelles, elles devront au plus tard être remboursées dans les douze mois suivant leur versement.

Le montant de l'avance infra-annuelle en faveur du budget annexe de l'eau potable est estimé à 10.000.000,00 € maximum et celui en faveur du budget annexe de l'assainissement à 10.000.000,00 € maximum.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.2221-70,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

- **APPROUVE** le principe et les modalités de versements et de remboursements d'une avance de trésorerie infra-annuelle maximale de 10.000.000,00 € du budget principal au budget annexe de l'eau potable ;

- **APPROUVE** le principe et les modalités de versements et de remboursements d'une avance de trésorerie infra-annuelle maximale de 10.000.000,00 € du budget principal au budget annexe de l'assainissement ;

- **DECIDE** que ces avances ne donneront pas lieu à paiement d'intérêts par les budgets annexes ;

- **AUTORISE** le président à mobiliser au fur et à mesure des besoins, ces deux avances de trésorerie et à les rembourser au plus tard dans les douze mois suivant leur versement.

Christian GATARD : *Monsieur le Président, mes chers collègues, tous les ans on donne une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe de l'eau potable et de l'assainissement. Il vous est proposé de reconduire cette avance de trésorerie d'un montant de 10 millions d'euros maximum pour chacun de ces deux budgets.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 75

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre du vote du budget primitif pour l'exercice 2024, le Conseil métropolitain est appelé à fixer les taux d'imposition des recettes fiscales en matière de cotisation foncière des entreprises (CFE), de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et, nouveauté pour l'année 2023, de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Il est proposé au titre de l'exercice 2024 de maintenir ceux votés en 2023 sans augmentation.

Pour mémoire, la perte du produit fiscal de taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale est compensée par le reversement d'une fraction du produit net de la TVA.

Les taux 2024 sont donc ainsi reconduits à hauteur de :

- Cotisation Foncière des Entreprises 23,37 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 2,18 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 0,00 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères 10,86 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 8,91%

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

- **VOTE** pour l'exercice 2024, les taux d'impositions suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises 23,37 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 2,18 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 0,00 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères 10,86 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 8,91%

Christian GATARD : *On vous propose de maintenir l'ensemble des taux de fiscalité et de les reconduire tels quels.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_03_25_022- FINANCES - FIXATION DU PRODUIT FISCAL 2024 DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 75

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre du vote du budget primitif pour l'exercice 2024, le Conseil métropolitain est appelé à fixer le produit fiscal 2024 de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Il est rappelé que ce produit fiscal doit être fixé chaque année en vertu de la délibération du conseil métropolitain du 30 septembre 2021 qui a institué cette taxe et que son

recouvrement est réparti directement par l'administration fiscale entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises.

Ce produit fiscal avait été fixé pour l'année 2023 à 1 925 573 euros en lien avec le niveau du montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de cette compétence.

Le produit fiscal de 2023 avait ensuite été réparti par l'administration fiscale à hauteur des montants suivants :

Répartition produit fiscal 2023 (1)	Taux Gemapi	Bases fiscales	Produit fiscal
Taxe habitation (2) (3)	0,412%	23 035 494	94 873
Taxe foncières sur les propriétés bâties (2) (4)	0,380%	380 866 493	1 447 398
Taxe foncières sur les propriétés non bâties (4)	0,684%	2 518 133	17 222
Cotisation foncière des entreprises (4)	0,334%	109 757 996	366 080
		TOTAL :	1 925 573

(1) selon notification des services fiscaux du 17 mai 2023.

(2) bases fiscales 2023 retraitées selon la législation.

(3) bases prévisionnelles fiscales 2023.

(4) bases fiscales réelles 2023.

S'agissant de l'exercice 2024, le Conseil métropolitain est à nouveau appelé à fixer ce produit fiscal qui doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de cette compétence ;

Considérant que le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant les prévisions budgétaires portant sur l'exercice de cette compétence (Annexe D1 « état des recettes grevées d'une affectation spéciale » de la maquette budgétaire du budget principal 2024).

Il est proposé au titre de l'exercice 2024 de maintenir le produit fiscal au niveau de celui fixé en 2023 sans augmentation, soit 1 925 573 euros.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

- **DECIDE** d'arrêter pour l'exercice 2024 le produit fiscal de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 1 925 573 euros.

Christian GATARD : *Le produit fiscal de la GEMAPI est une taxe donc ce n'est pas un taux fixe, c'est un produit réparti ensuite comme vous le voyez, pas simplement d'ailleurs sur les entreprises, mais sur la taxe d'habitation, le foncier des bâtis et les propriétés non bâties. Il rapporte 1,925 million d'euros dont seulement 366 000 euros proviendront des entreprises, le reste ce sont les ménages.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 75

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Au regard de l'évolution du cadre légal et dans une volonté de développement et de renforcement de la solidarité au sein du bloc communal, de nouvelles modalités de répartition de la DSC ont été adoptées par délibération du 9 décembre 2021 et reprises au sein du pacte fiscal et financier tel que délibéré le 25 mars 2022.

Il est rappelé que la détermination du montant de DSC attribué à chaque commune repose sur les critères suivants :

- 1) Le revenu par habitant appréhendé à travers l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport à la moyenne de la Métropole pondérée par la population ;
- 2) Le potentiel financier par habitant pris en compte à travers l'écart de potentiel financier de la commune par rapport à la moyenne de la Métropole pondérée par la population ;

Ces deux premiers critères sont les critères légaux obligatoires.

- 3) Les droits de compensation des années antérieures : cette part est calculée par cumul des droits de compensation tels que déterminés depuis 2021 ;
- 4) Un critère liant la population des communes et les charges de service public en résultant, selon la méthode nationale employée pour la répartition de la dotation forfaitaire, qui est une composante de la dotation globale de fonctionnement. La population est pondérée par un coefficient logarithmique ;
- 5) Enfin, un droit de compensation annuel : cette part est calculée par différence, si elle est positive, entre la DSC N-1 et le total des parts précédentes de la DSC de l'année N (revenu, potentiel financier, compensation des années antérieures, charges complémentaires).

Le même mécanisme de compensation est ainsi renouvelé annuellement afin de garantir à chacune des communes de retrouver à minima le montant perçu de l'année passée, ce qui amène la Métropole à délibérer chaque année lors de la séance du vote du budget primitif pour la répartition entre chaque commune de l'enveloppe globale de DSC.

Les critères utilisés pour la répartition de la DSC pour une année donnée sont ceux issus des fiches critères DGF de l'année précédente.

Ainsi, les différentes parts de l'enveloppe globale de DSC 2024 sont les suivantes :

Critère de répartition	repère	Indicateur	Proportion	Montant 2024
1 ^{ère} Part - revenu habitants	DSC _{RevH}	Critère de charges pour les communes	23,7%	1 606 736
2 ^{ème} Part - potentiel financier	DSC _{PFIH}	Critère de « richesse » des communes	23,7%	1 606 736
3 ^{ème} Part - Compensation années antérieures	DSC _{Comp21+22+23}	Critère « historique »	32,3%	2 183 959
4 ^{ème} Part - charges complémentaires	DSC _{ChC}	Critère de charges pour les communes	20,0%	1 355 652
5 ^{ème} Part - Compensation année 2024	DSC _{Comp24}	Nouvelle compensation annuelle	0,3%	19 084
Total :			100,0%	6 772 166

L'application de ces modalités de répartition de la DSC en 2024 aboutit aux résultats suivants :

	Rappel DSC 2023	DSC 2024	Variation 23/24
BALLAN-MIRE	159 185	159 185	0
BERTHENAY	20 665	20 665	0

CHAMBRAY-LES-TOURS	361 487	362 802	1 315
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE	68 004	68 004	0
DRUYE	24 737	24 737	0
FONDETTES	241 006	247 319	6 313
JOUE-LES-TOURS	821 731	823 081	1 350
LUYNES	181 401	181 401	0
MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE	116 363	116 363	0
METTRAY	83 346	83 346	0
NOTRE-DAME-D'OE	155 438	155 438	0
PARCAY-MESLAY	67 860	68 389	529
RICHE (La)	418 617	419 153	536
ROHECORBON	72 839	72 862	23
SAINT-AVERTIN	337 536	340 584	3 048
SAINT-CYR-SUR-LOIRE	410 025	415 995	5 970
SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY	54 023	54 023	0
SAINT-GENOUPH	37 234	37 234	0
SAINT-PIERRE-DES-CORPS	702 258	702 258	0
SAVONNIERES	58 784	58 784	0
TOURS	2 329 969	2 329 969	0
VILLANDRY	30 574	30 574	0
TOTAL	6 753 082	6 772 166	19 084

A noter que la nouvelle part de compensation (DSC comp24) qui vise à garantir pour chaque commune de bénéficier en 2024 au minimum du montant alloué en 2023 bénéficie à 14 communes et que les 8 autres communes bénéficient d'une augmentation du montant de la DSC allouée en 2024 compte tenu de l'évolution favorable d'au moins l'un des critères (baisse du potentiel financier ou du revenu par habitant ou hausse de la population). Les données sources et les résultats des calculs opérés sont joints en annexe.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L5211-28-4,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

- **ADOpte** l'actualisation des modalités de répartition de la Dotation de solidarité telles que précisées ci-avant ;

- **FIXE** comme suit le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2024 :

	DSC 2024
BALLAN-MIRE	159 185
BERTHENAY	20 665
CHAMBRAY-LES-TOURS	362 802
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE	68 004
DRUYE	24 737
FONDETTES	247 319
JOUE-LES-TOURS	823 081
LUYNES	181 401
MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE	116 363
METTRAY	83 346
NOTRE-DAME-D'OE	155 438
PARCAY-MESLAY	68 389
RICHE (La)	419 153
ROCHECORBON	72 862
SAINT-AVERTIN	340 584
SAINT-CYR-SUR-LOIRE	415 995
SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY	54 023
SAINT-GENOUPH	37 234
SAINT-PIERRE-DES-CORPS	702 258
SAVONNIERES	58 784
TOURS	2 329 969
VILLANDRY	30 574
TOTAL	6 772 166

- **PRECISE** que le versement de la DSC 2024 s'effectuera mensuellement à compter du mois d'avril 2024 avec 4/12^{ème} versés en avril et 1/12^{ème} les mois suivants.

Christian GATARD : *Concernant la dotation de solidarité communautaire versée à toutes les communes, les critères de répartition vous sont rappelés, le montant s'élève 6 772 166 euros et vous avez le montant commune par commune.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires présents : 75
Nombre de délégués votants : 87
Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable M57 mentionne que les dépenses relatives aux fêtes ou cérémonies nationales et locales sont imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » et que les frais de réceptions organisées hors du cadre de ces fêtes et cérémonies sont imputées au compte 6234 « réceptions ».

L'annexe I mentionnée à l'article D.1617-19 du Code général des collectivités territoriales qui liste les pièces justificatives des dépenses publiques locales ne prévoit aucune disposition particulière pour justifier les dépenses imputées à l'article 6232.

Considérant l'insuffisance des précisions apportées par la réglementation pour justifier les dépenses imputées à cet article, les comptables publics invitent les ordonnateurs à adopter une délibération de principe autorisant l'engagement de cette catégorie de dépenses.

Aussi, sur la base des dépenses imputées au cours des exercices précédents, il est précisé que les dépenses imputées à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » du budget de la Métropole sont liées aux évènements suivants :

Objet
Manifestations, réceptions officielles, cérémonies ou inaugurations liées aux compétences métropolitaines en matière d'économie, d'enseignement supérieur, de recherche, de sport, de culture, de tourisme, de transformation numérique, d'aménagement et d'urbanisme, de foncier de développement urbain, d'infrastructures, de déchets et propreté, du cycle de l'eau ou de transition écologique ou énergétique etc.
Rencontres avec des représentants d'organismes partenaires ou agissant dans les domaines de la métropole tant au niveau national qu'international
Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances d'élus, de membres du personnel ou de personnalités locales
Cérémonie des vœux aux forces vives et aux personnels métropolitains
Repas des services métropolitains « Tous en fêtes »
Cérémonie des médailles du travail

Il est précisé que ces dépenses ont totalisé en 2023 à l'article 6232 la somme de 66 634,29 euros qui a comptabilisé entre autres les dépenses de la soirée métropolitaine au Grand Théâtre et le repas des services métropolitains « Tous en fêtes », et à l'article 6234 la somme de 78 547,42 euros qui a principalement comptabilisé les frais engagés à l'occasion de la remise des médailles aux agents métropolitains et dans le cadre de l'organisation d'instances (bureaux et conseils métropolitains) ou pour diverses réunions etc.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu l'article D.1617-19 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

- **AUTORISE** l'imputation à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » des évènements nationaux et locaux tels que listés ci-dessus ;

- **PRECISE** que les frais de réceptions organisées hors du cadre de cette liste de fêtes et cérémonies seront imputés à l'article 6234 « réceptions ».

Christian GATARD : *Il s'agit d'une délibération technique liée à la nomenclature de la M57 concernant les frais de mission et réception.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_03_25_025- URBANISME - SAINT-AVERTIN - APPROBATION DU BILAN DES OBSERVATIONS ET DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 75

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Avertin a été approuvé le 27 novembre 2017. Il a fait l'objet d'une modification n°1 approuvée par délibération métropolitaine le 23 mai 2022 et de 4 mises à jour par arrêtés métropolitains des 31 janvier 2018, 31 août 2022, 12 octobre 2022 et 23 janvier 2023.

Par courrier du 31 mai 2023, Monsieur le maire de Saint-Avertin a sollicité Tours Métropole Val de Loire pour engager une procédure de modification simplifiée de son PLU afin d'une

part, d'adapter l'article 12 de la zone UB en diminuant le nombre de places de stationnement imposé lorsque la construction est dédiée à des logements inclusifs (logements pour adultes handicapés vieillissants) et d'autre part, pour procéder à quelques corrections d'erreurs matérielles, ajuster les règles relatives aux clôtures et clarifier les règles relatives aux accès.

L'engagement de la procédure à l'initiative du président de la Métropole ne nécessitant pas d'acte particulier (article L.153-37 du Code de l'urbanisme), les membres du Conseil métropolitain ont été informés du lancement de cette procédure le 25 septembre 2023.

Le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Avertin a été notifié le 22 novembre 2023 aux personnes publiques associées suivantes :

- la ville de Saint-Avertin,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire,
- le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle,
- le Syndicat des Mobilités de Touraine,
- le Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
- la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire,
- le Conseil régional Centre-Val de Loire,
- la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Les personnes publiques associées ayant rendu un avis sont :

- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire en date du 7 décembre 2023,
- la ville de Saint-Avertin en date du 11 décembre 2023,
- le Département d'Indre-et-Loire en date du 21 décembre 2023.

Après réception des avis, tous favorables, des personnes publiques associées, et conformément à la délibération métropolitaine du 11 décembre 2023, le dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Avertin a été mis à disposition du public en mairie de Saint-Avertin et au siège de Tours Métropole Val de Loire du lundi 8 janvier au mardi 6 février 2024.

En l'absence d'observation en lien avec l'objet de la procédure lors de la mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU, et dont le bilan est annexé à la présente délibération, aucune évolution du dossier de modification tel que présenté lors de la mise à disposition n'est apportée.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 à L.153-45, R.151-5 et L.153-47,

Vu le plan local d'urbanisme de Saint-Avertin approuvé le 27 novembre 2017, et ses différentes évolutions,

Vu le courrier du maire de Saint-Avertin en date du 31 mai 2023, sollicitant Tours Métropole Val de Loire en vue de la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme communal,

Vu l'information faite en Conseil métropolitain du 25 septembre 2023 relative au lancement de la modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Avertin,

Vu les avis des personnes publiques associées sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU,

Vu la délibération métropolitaine du 11 décembre 2023 fixant les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Saint-Avertin,

Vu les résultats de la mise à disposition du public qui s'est tenue du 8 janvier au 6 février 2024,

Vu le bilan des observations annexé à la présente délibération,

Vu le dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Saint-Avertin annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 29 février 2024,

- **APPROUVE** le bilan des observations ;

- **APPROUVE** le dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Saint-Avertin tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- **DIT QUE :**

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Saint-Avertin pendant un mois,
- la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures d'informations et de publicité.

Christian GATARD : *Il vous est proposé d'approuver le bilan des observations et de la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Saint-Avertin.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

1 abstention : M. BOUCHET.

C_24_03_25_026- URBANISME - JOUE-LES-TOURS - INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE PROJET URBAIN PARTENARIAL SUR LE SITE DES CARMERIES ET APPROBATION DU PROGRAMME D'EQUIPEMENTS PUBLICS

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 75

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

L'entreprise Michelin, implantée sur le territoire jocondien depuis les années 1950, a cessé une partie de sa production en 2013 conduisant à la fermeture et à la démolition des bâtiments situés au Sud de son site.

Cet espace, laissé vacant et représentant 19,3 hectares, est situé au sein du pôle d'activité Gutenberg, en bordure du boulevard périphérique de l'agglomération tourangelle, à

proximité du centre-ville et du lac des Bretonnières. Cette situation privilégiée confère à ce secteur un potentiel d'attractivité à l'échelle métropolitaine.

Le projet proposé par la SET et EXIA, constitués en SAS JOUE-LES-TOURS GUTENBERG, prévoit la création d'un quartier mixte avec une programmation sur une quinzaine d'années d'environ 200 000 m² de surface de plancher incluant les prévisions d'environ :

- 100 000 m² d'activités tertiaires ;
- 75 000 m² dédiés à l'habitat (entre 1300 et 1600 logements) ;
- 22 000 m² d'activités de loisirs, de commerces et de services, d'hôtellerie ;

Le projet prévoit que l'ensemble de ces constructions sera organisé autour d'un parc d'environ 2 hectares.

Outre l'objectif global de création de l'ordre de 5 000 emplois et l'attractivité qu'elle va générer pour les territoires jocondien et métropolitain, cette programmation permet de réinvestir et renaturer une friche sans consommer d'espace naturel ou agricole, à proximité du centre-ville, et de répondre aux objectifs de réalisation de constructions tels que définis dans le programme local de l'habitat 2024-2029 de Tours Métropole Val de Loire.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, Tours Métropole Val de Loire a prescrit, par délibération métropolitaine du 23 mai 2022, une déclaration de projet n°1 du PLU emportant mise en compatibilité du PLU de Joué-lès-Tours. Cette procédure arrivera à son terme courant 2024.

Par ailleurs, compte-tenu de la densité et de la programmation de l'opération et de son emplacement à la jonction du centre-ville, du parc des Bretonnières et de l'espace Malraux, le projet requiert la réalisation de travaux définis dans le programme d'équipements publics dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Tours Métropole Val de Loire.

Le programme d'équipements publics

Les équipements publics à réaliser sont les suivants :

- Travaux relatifs à la circulation routière pour désengorger le flux de circulation en augmentation du fait du projet :
 - Reprise du carrefour Eiffel / Gutenberg
 - Shunt entrée nord RD37
 - Doublement de la voie de sortie ouest RD37
- Travaux se rapportant spécifiquement à la rue Gutenberg :
 - Adduction eau potable
 - Tronçon nord (requalification)
 - Entrée nord (giratoire)
 - Entrée centrale
 - Giratoire sud
 - Tronçon sud (requalification)
- Connexion du lac des Bretonnières avec le centre-ville de Joué-lès-Tours :
 - Passerelle piétonnière et cyclable (franchissement du périphérique)
 - Rue Denis Papin (requalification)

Le coût total (études et travaux) de réalisation de ce programme d'équipements publics a été estimé à 10.582.000 euros hors taxe.

Au vu de la nature et de l'importance des projets portés par l'aménageur, rendant nécessaire la réalisation de ces équipements et espaces publics structurants, la seule taxe d'aménagement n'est pas suffisante pour les financer.

Le projet urbain partenarial

Créé par la Loi n°2009-323 du 25 mars 2009 et codifié aux articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du Code de l'urbanisme, le projet urbain partenarial (PUP) est une participation d'urbanisme destinée au financement des équipements publics et exigible à l'occasion de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme.

Le PUP prend la forme d'une convention conclue entre, d'une part, un ou des contributeurs pouvant être le(s) propriétaire(s), aménageurs et/ou constructeurs, et d'autre part, Tours Métropole Val de Loire, compétente en matière de PLU.

Il s'agit d'un mécanisme de contractualisation préalable au financement de la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par une opération de construction ou d'aménagement.

Il entraîne pour les opérateurs une exonération de taxe d'aménagement pour une durée maximale de dix ans à compter de la date de signature de la convention de PUP.

La présente délibération a pour objet :

- de définir le périmètre du PUP des Carmeries présenté en annexe,
- de formaliser la participation financière des opérateurs privés à la réalisation des équipements publics et de préciser la fraction de coût des équipements publics mis à la charge des opérateurs dans leur ensemble.

La répartition prévisionnelle des dépenses au titre du programme des équipements publics est indiquée dans le tableau ci-après :

Nature générale des travaux	Coût total (travaux et études) HT	% à la charge de l'aménageur	Coût à la charge de l'aménageur (euros HT)	Coût à la charge de la collectivité (euros HT)
Travaux relatifs à la circulation routière				
Reprise du carrefour Eiffel/Gutenberg	22.000 €	80%	17.600 €	4.400 €
Shunt entrée nord RD37	539.000 €	80%	431.200 €	107.800 €
Doublement de la voie de sortie Ouest RD37	225.500 €	80%	180.400 €	45.100 €
Travaux se rapportant spécifiquement à la rue Gutenberg				
Adduction AEP	495.000 €	80%	396.000 €	99.000 €
Tronçon Eiffel Papin	522.500 €	80%	418.000 €	104.500 €
Entrée Nord (giratoire haricot)	605.000 €	80%	484.000 €	121.000 €
Entrée centrale	55.000 €	80%	44.000 €	11.000 €
Carrefour Gutenberg / Ferry	44.000 €	80%	35.200 €	8.800 €
Tronçon Ferry / Gir Sud	275.000 €	80%	220.000 €	55.000 €
Giratoire Sud (Jardiland)	209.000 €	80%	167.200 €	41.800 €
Tronçon sud	451.000 €	80%	360.800 €	90.200 €

La connexion du lac des Bretonnières avec le centre-ville de Joué-lès-Tours				
Passerelle	6.875.000 €	60%	4.125.000 €	2.750.000 €
Rue Denis Papin	264.000 €	40%	105.600 €	158.400 €
TOTAL	10.582.000 €	66%	6.985.000 €	3.597.000 €

La réalisation de l'opération privée dite « LES CARMERIES » visant à développer un projet urbain de rayonnement métropolitain et offrant une mixité de fonctions nécessite la réalisation des travaux d'équipements publics mentionnés ci-dessus. Bénéficiant majoritairement aux futurs habitants et usagers des programmes immobiliers, ces travaux seront partiellement financés via le projet urbain partenarial des Carmeries.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.332-11-3 et L.332-11-4, et R.332-25-1 à R.332-25-3,

Vu le plan local d'urbanisme de la Ville de Joué-lès-Tours approuvé le 1^{er} avril 2019,

Vu la délibération du 23 mai 2022 prescrivant la procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Joué-lès-Tours,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 29 février 2024,

- **DECIDE** d'instituer un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) au sens de l'article L.332-11-3 du Code de l'urbanisme, dénommé « les Carmeries », conformément au plan annexé à la présente délibération, pour une durée de 10 ans à compter de la date d'entrée en vigueur fixée à la convention ;

- **APPROUVE** le programme de réalisation des équipements publics susvisé pour un montant prévisionnel de 10.582.000 € HT dont 66% en moyenne sont mis à la charge de l'aménageur du site des Carmeries ;

- **APPROUVE** la convention de projet urbain partenarial telle qu'annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention relative au projet urbain partenarial des Carmeries et tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre du projet urbain partenarial et du programme d'équipements publics ;

- **DIT QUE** les participations financières fixées par la convention de PUP ou par avenant à cette convention, seront intégralement perçues par Tours Métropole Val de Loire, maître d'ouvrage du programme d'équipements publics.

Christian GATARD : *Concernant Joué-Lès-Tours, il vous est proposé d'instaurer un périmètre de projet urbain partenarial sur le site des Carmeries et d'approuver le programme des équipements publics tel qu'indiqué dans la délibération.*

Frédéric AUGIS : *Monsieur GÉRARD.*

Francis GÉRARD : *Merci Monsieur le Président. Je ne pourrai pas voter cette délibération puisque nous ne partageons pas la philosophie du projet mixte ou quartier mixte sur ce lieu industriel, alors que vous aviez déclaré Monsieur le Président qu'il ne restait plus que 20 hectares pour accueillir les entreprises, cela permet de doubler la superficie, donc je ne peux pas voter sur cette délibération aujourd'hui.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à la majorité.

1 contre : M. GERARD.

3 abstentions : Mmes BLET, QUINTON, PUEL.

C_24_03_25_027- URBANISME - MODIFICATION DE LA VALEUR FORFAITAIRE DE STATIONNEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 75

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'article 28 de la loi de finances rectificative n°2010-1658 du 29 décembre 2010 et codifiée aux articles L.331-1 et suivants du Code de l'urbanisme, une taxe d'aménagement a été instaurée au bénéfice notamment des EPCI compétents en matière de documents d'urbanisme.

Cette contribution fiscale vise à financer les opérations ou actions contribuant à la réalisation de travaux ou d'équipements publics induits par les projets d'aménagement urbain.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Tours Métropole Val de Loire perçoit, en lieu et place de ses communes membres, la taxe d'aménagement.

C'est pourquoi, par délibération du 27 novembre 2017, Tours Métropole Val de Loire a instauré une taxe d'aménagement (part métropolitaine) dont le taux, applicable à l'ensemble du territoire, a été fixé à 5% à compter du 1^{er} janvier 2018 ainsi que :

- d'appliquer la valeur forfaitaire de 2 000 € par emplacement pour les aires de stationnement non comprises dans une surface close et couverte ;
- de reverser le produit de cette taxe aux communes membres à hauteur de 100% lorsqu'il s'agit de construction, de reconstruction d'agrandissement, d'immeubles destinés à l'habitation, et de 70 % quand il s'agit de locaux à usage industriel, artisanal, commercial ;
ces modalités de reversement ont été modifiées par délibération métropolitaine du 22 octobre 2018 ;
- d'exonérer partiellement à hauteur de 20%, en application de l'article L.331-9 du Code de l'urbanisme et à compter du 1^{er} janvier 2018 :
Parmi les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1^o de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2^o de l'article L.331-7, les logements locatifs sociaux financés par le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) ou par le Prêt Social Location Accession (PSLA) ; »
par délibération du Conseil métropolitain du 8 novembre 2021, bénéficient également d'une exonération totale, les maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du Code de la santé publique.

Depuis l'entrée en vigueur de la délibération du Conseil métropolitain du 27 novembre 2017 mentionnée ci-dessus, la valeur forfaitaire pour les aires de stationnement a évolué et est aujourd'hui fixée à 3 000€.

Il convient donc, de manière à tenir compte des évolutions légales, de se référer au 6^o de l'article 1635 quater J du Code général des impôts qui précise la valeur forfaitaire des installations et aménagements

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1635 quater A et quater J,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 27 novembre 2017 instaurant la taxe d'aménagement,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 29 février 2024,

- **DÉCIDE** d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2025, la valeur forfaitaire de stationnement légale prévue au 6^o de l'article 1635 quater J du Code général des impôts ;

- **INDIQUE** que la présente délibération sera transmise aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Christian GATARD : *Merci. Il vous est proposé d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2025 une valeur forfaitaire prévue dans un article du code général des impôts qui vous est indiqué dans la délibération. 3 000 euros pour les aires de stationnement alors qu'auparavant c'était 2 000 euros. Cette valeur forfaitaire est fixée par le code des impôts, donc on n'a pas de marge manœuvre.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_03_25_028- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT - DEUXIEME ARRET DU PROJET DE 4EME PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2024-2029 DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 76

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Madame Aude GOBLET, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil métropolitain, réuni le 11 décembre 2023, a arrêté, à l'unanimité, le projet de 4^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) de Tours Métropole Val de Loire pour la période 2024-2029.

Cette nouvelle politique de l'habitat et du logement, résultat d'un travail de co-construction avec les communes, les partenaires institutionnels et les professionnels du logement, s'organise autour des orientations stratégiques suivantes :

- Orientation n°1 : *Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et à la transition écologique*
- Orientation n°2 : *Proposer des offres adaptées aux besoins des habitants dans leur diversité*
- Orientation n°3 : *Organiser les équilibres entre les communes et les quartiers pour répondre aux besoins des habitants dans la proximité*
- Orientation transversale : *Mobiliser des moyens et un dispositif d'observation, de suivi et de gouvernance adaptés*

Ce 4^{ème} PLH prévoit la mise en oeuvre de 15 actions pour lesquelles la Métropole entend mobiliser 37 millions d'euros sur 6 ans pour répondre aux enjeux conjoncturels liés à la crise du logement et structurels liés aux mutations écologiques et démographiques.

Conformément aux dispositions de l'article R.302-9 du Code de la construction et de l'habitation, ce projet de 4^{ème} PLH a été transmis, par courrier en date du 19 décembre 2023, aux 22 communes membres de la Métropole et au Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle, qui disposaient d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis.

Les 22 communes de Tours Métropole Val de Loire et le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT) ont émis un avis favorable sur le projet de 4^{ème} PLH 2024-2029 :

- Par le biais d'une délibération du Conseil municipal pour les communes de Ballan-Miré, Berthenay, Druye, Joué-lès-Tours, La Riche, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps, Savonnières, Tours, Villandry et du Comité syndical du SMAT.
- Par le biais d'un courrier du Maire pour les communes de Chambray-lès-Tours, Chanceaux-sur-Choisille, La Membrolle-sur-Choisille et Luynes.

Au vu de la délibération de la ville de Tours, il est proposé de compléter le programme d'actions thématique du projet de 4^{ème} PLH en inscrivant, dans la fiche action n°14, l'objectif de suivre spécifiquement le développement des meublés touristiques et l'évolution des besoins en rénovation thermique, en particulier du nombre de passoires énergétiques. Cet objectif est, néanmoins, conditionné à la mobilisation de l'ATU pour suivre ces données dans le cadre du déploiement de l'observatoire de l'habitat et du foncier de Tours Métropole Val de Loire.

Il appartient désormais à Tours Métropole Val de Loire de délibérer à nouveau sur le projet de 4^{ème} PLH 2024-2029 avant transmission au Préfet d'Indre-et-Loire. Celui-ci devra le transmettre au Préfet de la région Centre-Val de Loire pour saisine du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, qui dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 302-2 et R 302-8 et suivants du Code de la construction et de l'habitat,

Vu la délibération du Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire de lancement de la procédure d'élaboration du 4^{ème} Programme Local de l'Habitat de Tours Métropole Val de Loire 2024-2029 en date du 28 février 2022 ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire arrêtant le projet de 4^{ème} Programme Local de l'Habitat en date du 11 décembre 2023,

Vu les délibérations de Conseils municipaux des communes de Ballan-Miré (18/01/2024), Berthenay (06/02/2024), Druye (24/01/2024), Joué-lès-Tours (05/02/2024), La Riche (31/01/2024), Mettray (13/02/2024), Notre-Dame-d'Oé (05/02/2024), Parçay-Meslay (25/01/2024), Rochecorbon (21/02/2024), Saint-Avertin (07/02/2024), Saint-Cyr-sur-Loire (26/02/2024), Saint-Etienne-de-Chigny (18/01/2024), Saint-Genouph (15/02/2024), Saint-Pierre-des-Corps (14/02/2024), Savonnières (08/02/2024), Tours (19/02/2024), Villandry (30/01/2024) et du Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (26/01/2024) portant un avis favorable sur le projet de 4^{ème} Programme Local de l'Habitat 2024-2029 de Tours Métropole Val de Loire,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2024,

Vu l'avis de la commission habitat et politique de la ville, en date du 07 mars 2024,

- **ARRÊTE** le projet de 4^{ème} Programme Local de l'Habitat de Tours Métropole Val de Loire 2024-2029 tel que joint en annexe ;

- **DIT QUE** le projet sera transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire pour être soumis pour avis, au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement de la région Centre-Val de Loire.

Aude GOBLET : Merci Monsieur le Président. Cette délibération concerne le deuxième arrêt du projet du 4^{ème} PLH. En décembre 2023, nous avons adopté à l'unanimité le premier arrêt, et donc conformément au processus d'acceptation de ce 4^{ème} programme local de l'habitat il a été transmis par courrier aux communes et ainsi qu'au SMAT pour qu'ils puissent nous faire un retour sur leur avis concernant ce projet de PLH. Les 22 communes et les syndicats mixtes de l'agglomération tourangelle ont émis un avis favorable. Au vu de la délibération de la ville de Tours, il est proposé de compléter la fiche d'actions numéro 14 intitulée « Mobiliser les partenaires de la métropole pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'habitat et informer les habitants et susciter l'innovation » et notamment sur l'objectif de suivre spécifiquement le développement des mots clés touristiques et l'évolution des besoins en rénovation thermique, en particulier le nombre de passoires énergétiques. Cet objectif est néanmoins conditionné à la mobilisation de l'ATU pour suivre ces données dans le cadre du déploiement de l'observatoire de l'habitat et du foncier de Tours Métropole. Merci Monsieur le Président.

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'intervention ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_03_25_029- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT - CONVENTION DE DELEGATION DES COMPETENCES DU DEPARTEMENT A LA METROPOLE - AVENANT

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Madame Aude GOBLET, vice-présidente, Monsieur Emmanuel FRANCOIS, vice-président donnent lecture du rapport suivant :

Au titre de l'article L.5217-2-IV du Code général des collectivités territoriales, Tours Métropole Val de Loire a passé une convention avec le Département pour exercer, par voie de délégation, les trois compétences suivantes :

- attribution des aides au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement,

- attribution des aides aux jeunes en difficulté,
- actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

Cette convention a pris effet au 1^{er} janvier 2018 et prévoit des clauses de revoyure.

Ainsi, un avenant a été préparé pour formaliser la poursuite de la délégation de ces 3 compétences sociales à compter de 2024, en cohérence avec les politiques publiques mises en œuvre par la Métropole dans le champ de l'habitat et de la politique de la ville.

Les principaux ajustements prévus dans le cadre de cet avenant portent sur :

- La réévaluation de la quote-part de la Métropole au Fonds de Solidarité pour le Logement, qui passe de 61,63% en 2020 au vu des comptes administratifs 2016 à 2018 à 68% en 2024 au vu de la moyenne des aides attribuées aux comptes administratifs 2021 et 2022 et des aides engagées en 2023 ;
- La généralisation d'un mécanisme de garantie financière offrant la possibilité au Département de solliciter une contribution de la Métropole à hauteur de sa quote-part, en cas de dépassement de la charge nette du budget du Département consacré au 3 compétences déléguées, par rapport au budget de référence de 2018. Le principe de fongibilité entre les 3 compétences est retenu. Un arbitrage annuel des exécutifs permettra de statuer sur le versement de cette contribution d'équilibre et/ou un ajustement des missions pour contenir ou maintenir des moyens affectés à l'exercice des missions ;
- La consolidation de la gouvernance de la délégation des compétences, au travers un comité de pilotage stratégique pour les 3 compétences et 2 comités techniques de suivi du FSL et du FAJ d'une part et de la prévention spécialisée d'autre part ;
- L'instauration d'un temps annuel de communication pour valoriser le déploiement de ces aides sociales partagées entre la Métropole et le Département ;
- L'inscription d'une clause de revoyure portant sur les 3 compétences déléguées, à l'issue d'une période maximale de 3 ans.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 25 septembre 2017 approuvant la convention de délégation pour l'exercice des compétences sociales du Département,

Vu l'avenant à la convention de délégation des compétences du Département à la Métropole en date du 31 décembre 2019,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2024,

Vu l'avis de la commission habitat et politique de la ville, en date du 07 mars 2024,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de délégation des compétences du Département à la Métropole ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Emmanuel FRANÇOIS : *Merci Monsieur le Président. Il s'agit de voter une délibération sur les compétences qui par voie de délégation sont exercées désormais par Tours Métropole Val de Loire, donc une délégation des compétences du département vers Tours Métropole concernant le fonds de solidarité pour le logement (FSL), le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et surtout les actions menées dans le cadre de la prévention spécialisée.*

Aude GOBLET : *Il s'agit dans le cadre de cet avenant d'avoir quatre principaux réajustements, notamment celui de la réévaluation de la quote-part de la métropole sur les compétences et notamment sur celle du fond de solidarité et logement, de généraliser un mécanisme de garantie financière offrant la possibilité au département de solliciter une contribution de la métropole à hauteur de sa quote-part, de consolider la gouvernance de la délégation de ces trois compétences au travers d'un comité de pilotage stratégique sur lequel pourraient être débattus l'intérêt et les possibilités d'évolution de ces trois compétences, et bien évidemment d'instaurer un temps annuel de communication entre les deux exécutifs que sont les deux présidents de la métropole et du département pour rediscuter des modalités de la délégation de cette compétence, et d'avoir une clause de revoyure à l'issue de la période maximale de trois ans.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'intervention ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_03_25_030- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOURS HABITAT

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Madame Aude GOBLET, vice-présidente donne lecture du rapport suivant :

Le Directeur général de Tours Habitat a informé les 28 août et 29 novembre 2023, le Président de Tours Métropole Val de Loire des démissions de Madame Rabia BOUAKKAZ et Monsieur Pierre COMMANDEUR de leurs fonctions d'administrateurs au sein du conseil d'administration de l'office métropolitain.

Conformément à l'article R421-5 II du Code de la construction et de l'habitation, il appartient à Tours Métropole Val de Loire, collectivité de rattachement de Tours Habitat, de désigner de nouveaux administrateurs.

Il est ainsi proposé de nommer :

- Madame Elisabeth LEMAURE, en qualité d'élue au sein du collège des personnalités qualifiées, en remplacement de Madame Rabia BOUAKKAZ ;
- Monsieur. Jacques CHANDENIER, en qualité d' élu au sein du collège des personnalités qualifiées, en remplacement de Pierre COMMANDEUR.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil métropolitain en date des 27 juillet et 1^{er} octobre 2020,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2024,

Vu l'avis de la commission habitat et politique de la ville, en date du 07 mars 2024,

- **DESIGNE** Madame Elisabeth LEMAURE, pour siéger au conseil d'administration de Tours Habitat en qualité de d'élue au sein du collège des personnalités qualifiées ;

- **DESIGNE** Monsieur Jacques CHANDENIER, pour siéger au conseil d'administration de Tours Habitat en qualité d' élu au sein du collège des personnalités qualifiées.

Aude GOBLET : Il s'agit de redésigner deux personnes suite à la démission de deux administrateurs à TOURS HABITAT. Il est proposé de nommer Madame Élisabeth LEMAURE en qualité d'élue au sein du collège des personnalités qualifiées en remplacement de Madame Rabia BOUAKKAZ et Monsieur Jacques CHANDENIER en remplacement de Monsieur Pierre COMMANDEUR.

Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité.

C_24_03_25_031- POLITIQUE AEROPORTUAIRE - AEROPORT - CONVENTION DE FINANCEMENT QUADRIpartite POUR INVESTISSEMENT EXCEPTIONNEL.

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires présents : 74
Nombre de délégués votants : 87
Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Bruno FENET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

La délibération du 14 mai 2020 portant sur les engagements métropolitains relatifs au fonctionnement du SMADAIT a précisé que la modification statutaire n°1 détermine les participations financières des trois membres de la façon suivante :

- La région Centre Val de Loire : 35%
- Le département d'Indre-et-Loire : 30%
- Tours Métropole Val de Loire : 35%

Le SMADAIT a signé le 5 octobre 2023 avec EDEIS Concessions une convention de délégation de service public (DSP) portant sur l'exploitation de l'aéroport de Tours Val de Loire. Celle-ci a pris effet le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de douze ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035.

Le contrat prévoit que le délégataire réalise des investissements à hauteur de 6 947 446 HT dont certains, au regard de leur objet, nécessite la participation du SMADAIT, propriétaire, pour un montant forfaitaire et non révisable total de 1 500 000 € HT. La région Centre-Val de Loire, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, Tours Métropole Val de Loire, les collectivités membres du Syndicat mixte, se sont engagées aux côtés du SMADAIT pour supporter cet effort.

Aussi, il convient, par voie de convention, de définir et formaliser les conditions de participation des collectivités membres du SMADAIT, aux travaux d'investissement pour la rénovation d'un hangar à vocation économique de maintenance d'hélicoptères ainsi que ceux de l'aérogare, au prorata de leur quotité de contribution financière fixée par les statuts du Syndicat Mixte, soit 35% pour la Région et la Métropole respectivement, 30% pour le Département.

Pour la Métropole, le montant total de cette participation s'élève à 525 000€ HT, soit 35% du montant forfaitaire et non révisable total d'1 500 000 € HT, réparti ainsi :

- 315 000 € HT pour la rénovation d'un hangar à vocation économique de maintenance d'hélicoptères ;
- 210 000 € HT pour la rénovation et l'extension de l'aérogare.

Pour la région Centre-Val de Loire le montant total de cette participation s'élève à 525 000€ HT, soit 35% du montant forfaitaire et non révisable total d'1 500 000 € HT, réparti ainsi :

- 315 000 € HT pour la rénovation d'un hangar à vocation économique de maintenance d'hélicoptères ;
- 210 000 € HT pour la rénovation et l'extension de l'aérogare.

Pour le Département, le montant total de cette participation s'élève à 450 000€ HT, soit 30% du montant forfaitaire et non révisable total d'1 500 000 € HT, réparti ainsi :

- 270 000 € HT pour la rénovation d'un hangar à vocation économique de maintenance d'hélicoptères ;
- 180 000 € HT pour la rénovation et l'extension de l'aérogare.

Le SMADAIT s'engage à utiliser la participation octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée.

S'il s'avérait que les travaux objet de la convention soient réalisés à un coût moindre, le montant de la participation sollicitée serait recalculé en conséquence, celui-ci ne pouvant en aucun lieu donner à profit.

Le SMADAIT s'engage également à ce que les collectivités membres puissent contrôler l'utilisation qui a été faite de la participation pendant toute la durée de la convention ainsi que pendant une période de 2 ans à compter de la date d'achèvement de la convention.

Cette somme sera versée selon l'échéancier suivant :

Pour la Métropole en 2024 : 315 000 € HT dont :

- 50% versés à la signature de la présente convention ;
- 30 % versés avant le 30 septembre 2024 sous réserve de la justification du démarrage des travaux de rénovation du hangar (ordre de service) ;
- 20% versés à la réception des travaux de rénovation du hangar accompagnée d'un état récapitulatif de la justification des dépenses réalisées signé du Président du SMADAIT et de la copie des différents documents attestant la réalisation des prestations.

Pour la Métropole en 2025 et 2026 : 210 000 € HT dont :

- 50 % versés avant le 30 mars 2025 sous réserve de la justification du démarrage des travaux de rénovation/extension de l'aérogare (ordre de service) ;
- 30% versés avant le 30 septembre 2025 à réception d'un état récapitulatif de la justification des dépenses réalisées faisant apparaître le nom de l'entreprise, la nature détaillée des travaux, la date des factures et les montants HT et TTC signé du Président du SMADAIT accompagné d'une copie des dites factures ;
- 20% versés à la réception des travaux de rénovation/extension de l'aérogare accompagnée d'un état récapitulatif de la justification des dépenses réalisées signé du Président du SMADAIT et de la copie des différents documents attestant la réalisation des prestations.

Pour la région Centre-Val de Loire 315 000 € HT en 2024 dont :

- 50% versés à la signature de la présente convention ;
- 30 % versés avant le 30 septembre 2024 sous réserve de la justification du démarrage des travaux de rénovation du hangar (ordre de service) ;
- 20% versés à la réception des travaux de rénovation du hangar accompagnée d'un état récapitulatif de la justification des dépenses réalisées signé du Président du SMADAIT et de la copie des différents documents attestant la réalisation des prestations.

Pour la région Centre-Val de Loire 210 000 € HT en 2025 et 2026 dont :

- 50 % versés avant le 30 mars 2025 sous réserve de la justification du démarrage des travaux de rénovation/extension de l'aérogare (ordre de service) ;
- 30% versés avant le 30 septembre 2025 à réception d'un état récapitulatif de la justification des dépenses réalisées faisant apparaître le nom de l'entreprise, la nature détaillée des travaux, la date des factures et les montants HT et TTC signé du Président du SMADAIT accompagné d'une copie des dites factures ;
- 20% versés à la réception des travaux de rénovation/extension de l'aérogare accompagnée d'un état récapitulatif de la justification des dépenses réalisées

signé du Président du SMADAIT et de la copie des différents documents attestant la réalisation des prestations.

Pour le Département :

- 270 000 € en 2024 dont :
 - 50% versés à la signature de la présente convention ;
 - 30 % versés avant le 30 septembre 2024 sous réserve de la justification du démarrage des travaux de rénovation du hangar (ordre de service) ;
 - 20% versés à la réception des travaux de rénovation du hangar accompagnée d'un état récapitulatif de la justification des dépenses réalisées signé du Président du SMADAIT et de la copie des différents documents attestant la réalisation des prestations.
- 180 000 € en 2025 et 2026 dont :
 - 50 % versés avant le 30 mars 2025 sous réserve de la justification du démarrage des travaux de rénovation/extension de l'aérogare (ordre de service) ;
 - 30% versés avant le 30 septembre 2025 à réception d'un état récapitulatif de la justification des dépenses réalisées faisant apparaître le nom de l'entreprise, la nature détaillée des travaux, la date des factures et les montants HT et TTC signé du Président du SMADAIT accompagné d'une copie des dites factures ;
 - 20% versés à la réception des travaux de rénovation/extension de l'aérogare accompagnée d'un état récapitulatif de la justification des dépenses réalisées signé du Président du SMADAIT et de la copie des différents documents attestant la réalisation des prestations.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

- **APPROUVE** les termes de la convention de financement quadripartite pour investissement exceptionnel de Tours Métropole Val de Loire en partenariat avec la région Centre-Val de Loire et le département d'Indre-et-Loire ;

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de financement quadripartite annexée à la présente délibération.

Bruno FENET : *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le SMADAIT a signé le 5 octobre dernier avec EDEIS une convention de délégation de service public qui a pris effet le 1^{er} janvier dernier pour une durée de 12 ans, donc jusqu'au 31 décembre 2035. Le contrat prévoit que le délégataire réalise des investissements à hauteur de 6 947 446 euros dont certains, au regard de leur objet, nécessitent la participation du SMADAIT, propriétaire, pour*

un montant forfaitaire total et non révisable de 1,5 million d'euros. La région Centre, le conseil départemental et la métropole, collectivités membres du SMADAIT, se sont engagés aux côtés du SMADAIT pour supporter cet effort. Il convient par voie de convention de définir et de formaliser les conditions de participation des collectivités membres aux travaux d'investissement pour la rénovation d'un hangar à vocation économique de maintenance d'hélicoptères, ainsi que ceux de l'aérogare. Pour la métropole le montant total de cette participation s'élève à 525 000 euros soit 35% du montant forfaitaire, dont 315 000 euros que l'on a vus précédemment au niveau du budget pour la rénovation d'un hangar à vocation économique de maintenance d'hélicoptères, et 210 000 euros pour la rénovation et l'extension de l'aérogare qui sera fait dans un deuxième temps. Cette somme sera versée avec l'échéancier que vous avez, c'est-à-dire pour la métropole 315 000 euros en 2024 et 210 000 euros en 2025.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame BLET.*

Christine BLET : *Je vous remercie. Bien entendu, je vais me permettre d'intervenir sur cette délibération et peut-être m'expliquer sur mon vote par rapport au budget qui a pu surprendre, puisque bien entendu lorsqu'on vote un budget au sein d'une telle assemblée, soit on s'abstient, soit on vote pour puisque globalement je suis en partie d'accord avec toutes les interventions qu'ont pu faire les membres du groupe auquel j'appartiens et en même temps cela ne se fait pas de ne pas voter un budget. Je voudrais m'en expliquer. Nous avons une délibération en lien avec l'aéroport. Nous avons évoqué timidement le sujet de l'aéroport, ce qui est normal au sein d'un budget comme celui-ci. Le vote d'un budget est toujours un moment important, il l'est encore plus dans le contexte que nous traversons, avec une nécessaire transition écologique et de réduction des gaz à effet de serre indispensable. Par la voix de Monsieur FENET, nous avons un affichage de la volonté de doubler le volume que doit produire en termes de nombre de passagers cet aéroport. C'est assez curieux. On a toujours un impact économique qui n'est toujours pas réalisé par rapport au discours qui est tenu. La cour des comptes s'en est fait l'écho, puisque l'impact économique de notre aéroport était un des plus faibles de France. Par ailleurs, comme l'a dit précédemment Christophe BOULANGER concernant le nombre de voyageurs sortants, on est à 70% de sortants pour seulement 30% d'entrants sur notre territoire, donc de visiteurs, avec parallèlement une diminution observée en ce début d'année du nombre de voyageurs. Ce déficit est inquiétant, néanmoins nous continuons à coup de petites délibérations, avec un système d'équilibre suspicieux en ce qui me concerne et que je ne comprends toujours pas. À qui cela profite ? Tout d'abord à RYANAIR qui peut se permettre d'avoir une politique agressive face à tous les autres moyens de transport, je pense particulièrement au train qui est très cher, mais on peut dire que la concurrence est particulièrement faussée. Pourquoi RYANAIR y arrive ? Il a du kérosène détaxé, des taxes d'aéroport les plus basses, puisque RYANAIR va toujours là où c'est le moins cher et avec une politique de patrons voyous allant vers un moins-disant social envers ses salariés. Pour étayer mes propos de manière plus globale, qui paie réellement ce coût de transport qui est un des plus polluants actuellement ? Qui paie la facture écologique ? Qui paie la facture concernant la santé de nos concitoyens ? Est-ce que l'impact économique et ses retombées, toujours mises en avant tel un mirage, irriguent toutes les communes de notre métropole ? C'est un rêve entretenu, une image, un mirage dont nous devrions tous être fiers ? Au moment où de nombreux investissements sont prévus ou à prévoir, son parking va être entièrement refait pour répondre à la nouvelle ambition liée à l'augmentation affichée du nombre de voyageurs, entre autres. Hérésie écologique et économique disait Christophe BOUCHET précédemment pour le tramway, mais pas pour l'aéroport ? EDEIS a pour projet*

d'équilibrer ses comptes sur les 220 hectares récupérés lors du départ de l'école de chasse. Qui, demain, paiera la dépollution du site ? Comment créer sur ces 220 hectares récupérés un projet alliant les nouveaux enjeux pour respecter le plan climat Air Énergie et la loi sur le zéro artificialisation des sols permettant de protéger nos sols ? Nous n'avons pas les éléments pour trancher. En tout cas en ce qui me concerne, je n'ai pas les éléments qui me permettent aujourd'hui d'être rassurée par rapport à un budget qui vient d'être voté. Nous avons paradoxalement voté de nouvelles subventions et soutien financier à cet aéroport dans ce budget. Comment ne pas se poser la question chaque fois du sens que revêt ce choix ? De Tours à Chambray-lès-Tours en passant par Saint-Avertin, en allant vers Saint-Genouph, Villandry, Berthenay ou bien Luynes et toutes les autres communes de notre métropole, nous avons bien d'autres atouts entre Loire et Cher : la métropole du vélo, du bien vivre, de la navigation, du bien manger où nous avons d'excellents produits, d'excellents producteurs sur notre territoire et la métropole de son étoile ferroviaire. Aujourd'hui je me permets d'être un petit peu plus interrogative et j'interpelle tous les élus que nous sommes autour de ces tables, tous les élus de la métropole, lorsqu'on parle d'irrigation dans chaque commune posons-nous bien cette question, où va cet argent ? À qui profite réellement ce pourquoi nous votons aujourd'hui ? Je termine par cette conclusion où je vous informe que je ne voterai pas, bien entendu, cette prochaine délibération, mais surtout je souhaite solennellement puisque c'est très grave, et en tout cas cela a été un acte très réfléchi de ma part, tout comme je l'avais fait l'an dernier, je pense que nous sommes à un moment où nous devons tous, au moment où nous allons voter, nous poser la question de quelle société et quel avenir nous sommes en train de construire pour notre métropole d'un point de vue écologique. Je vous remercie.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Betsabée HAAS.*

Betsabée HAAS : *Merci Monsieur le Président. Lorsqu'on parle aéroport, on parle retombées touristiques, donc je voulais quand même me réjouir. On n'en parle pas souvent puisque c'est plutôt la région Centre-Val de Loire qui s'en occupe. Je voudrais me réjouir de la forte hausse des visites touristiques sur le territoire grâce à la Loire à vélo, et montrer justement que nous pouvons être un territoire extrêmement attractif avec une attraction touristique en zéro carbone ou presque. On dit souvent que 4% des émissions de carbone sont liés à l'aviation, ce qui paraît finalement assez faible. Je voulais quand même rappeler une fois de plus qu'un français sur trois n'a jamais pris l'avion, donc ces 4% de carbone et autres pollutions, les hydrocarbures, etc. qui se répandent sont fortement inégalitaires. Je voulais vous parler aussi des nuisances sonores, parce qu'on a des retours des habitants de notre métropole assez inquiets des bruits qui sont amenés. On ne sait pas trop si c'est l'augmentation de la fréquentation de l'académie Mermoz. L'inquiétude est bien sûr forte par rapport à ce nouveau hangar TechnoCopter, à savoir est-ce que des hélicoptères vont survoler la métropole ? Parce que j' imagine que ces hélicoptères ne seront pas électriques. Monsieur le Vice-président disait que la décarbonation de la mobilité aéronautique est mise à l'agenda du gestionnaire de l'aéroport, on s'en félicite, mais on va attendre peut-être que quelque chose se passe, parce que pour l'instant pas grand-chose à part un petit avion qui peut faire quelques kilomètres, qui permet, je pense, à ceux qui apprennent de faire des atterrissages. Des nuisances importantes existent. Je sais par Monsieur le Président du SMADAIT qu'on va travailler sur la question des eaux pluviales, je m'en réjouis. J'espère que cela va aller assez vite, ce n'est pas une question bénigne, on a des pollutions aux hydrocarbures. Nous sommes interpellés sur ces nuisances. Je pense que tout l'Est tourangeau est interpellé sur ces questions qui ne sont pas à sous-estimer. La vie en zone urbaine est déjà fatigante avec le bruit des voitures, le bruit des voisins, etc. J'alerte*

vraiment notre métropole sur cette gestion du bruit, et sur comment faire face à une volonté d'augmenter le trafic, l'activité de l'école et peut-être les hélicoptères, peut-être certains voleront, on ne le sait pas, on sait juste que des travaux seront effectués sur ces hélicoptères. C'est vraiment une question que nous posent nos concitoyens et concitoyennes et nous devons aujourd'hui être très sensibles à ces questions de nuisance sonore. Merci.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je vous propose de passer au vote électronique, ce sera plus simple pour nos collaborateurs. Oui c'est «+ +», non «- -», déport «-», abstention «0», ne prend pas part au vote «+». Pour la procuration, vous enlevez votre carte et vous mettez l'autre.*

Frédéric AUGIS : *Le vote est clos.*

Vote à la majorité.

20 votes contre : Mmes BARBIER, JAVELOT, AUDIN, SAVOUREY, PUEL, QUINTON, HALLARD, GALLOT-LAVALLEE, SCHALLER, HAAS, BLET ; MM. MOREAU, CLEMENT, VALLEE, DUPIN, FAUCHEUX, SOULAS, RENAUD, SEBAOUN, BOULANGER.

19 abstentions : Mmes PEREIRA-NUNES, WANNEROY, BA-TALL, LEFEVRE, BLUTEAU ; MM. SCHWARTZ, MANZARI, COHEN, HOUQUES, LEFRANCOIS, GERARD, GILLE, THOMAS, GAGNAIRE, MARTIN, GATARD, CHAILLOUX, DENIS, BONNARD.

2 ne prennent pas part au vote : Mme REYNAUD ; M. PETIT.

C_24_03_25_032- RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU CONSEIL D'ECOLE DE POLYTECH'TOURS DE L'UNIVERSITE DE TOURS

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Créée en 2002, Polytech'Tours, école d'ingénieurs intra-universitaire, fait partie du prestigieux réseau Polytech, et compte aujourd'hui 1600 étudiants. Elle constitue l'unique Ecole d'Ingénieurs du territoire métropolitain.

Les principales formations dispensées par Polytech sont :

- cycle préparatoire PeiP (mathématiques/physique) ;
- cycle ingénieur : Électronique et génie électrique ; Génie de l'aménagement et de l'environnement ; Informatique ; Mécanique et conception des systèmes ; Informatique et systèmes intelligents embarqués (par apprentissage) ; Mécanique et matériaux (par apprentissage) ;
- formation continue : Contrat de professionnalisation ; VAE ; Formation continue diplômante ;
- masters : Master 2 Mécanique ; Master Electronics, Electrical Energy, Automatic ; Master Planning and Sustainability ; M2 Management et Administration des Entreprises ;
- doctorat.

Polytech est doté d'un organe de gouvernance, le Conseil de l'Ecole. Ce Conseil est composé de membres extérieurs qui sont désignés pour 3 ans. L'Ecole renouvelle ses membres extérieurs pour la période 2024-2027. Pour la période qui s'achève 2021-2023, Tours Métropole Val de Loire était représentée par un titulaire, M. Thierry Chailloux, et un suppléant, M. Franck Gagnaire.

En tant que personne morale, Tours Métropole Val de Loire doit désigner deux personnes physiques pour la représenter.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Polytech Tours votés au conseil du 25 novembre 2019,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2024,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 20 février 2024,

- **DESIGNE** Monsieur Thierry CHAILLOUX en qualité de titulaire et Madame Catherine REYNAUD en qualité de suppléante pour représenter Tours Métropole Val de Loire au Conseil d'Ecole de Polytech Tours ;

- **PRECISE** que les représentants désignés dans les organismes extérieurs, ont la faculté de présenter la candidature de Tours Métropole Val de Loire au poste de président et de vice-présidents et d'accepter toute fonction dans ce cadre et les dote de tous pouvoirs à cet effet.

Frédéric AUGIS : Mes chers collègues, je vous propose de désigner Thierry CHAILLOUX en qualité de titulaire et Catherine REYNAUD en qualité de suppléante. L'un et l'autre ne peuvent pas voter et doivent se déporter.

Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité.

2 ne prennent pas part au vote : M. CHAILLOUX, Mme REYNAUD.

C_24_03_25_033- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - CREATION ET ATTRIBUTION DU DEUXIEME FONDS VERT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'Accord de Paris sur le climat adopté en décembre 2015, Tours Métropole Val de Loire s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire d'ici à 2050, en vue de maintenir l'augmentation de la température moyenne de la planète en-dessous de 1,5° C en 2100.

Afin de soutenir les communes engagées dans une démarche de lutte contre le dérèglement climatique, est proposée la création d'un fonds de concours exceptionnel au titre des

exercices 2024 et 2025, dénommé « Fonds Vert 2 Tours Métropole Val de Loire » et doté de 5 millions d'euros.

Ce nouveau fonds de concours s'inscrit dans la continuité de celui créé le 26 juin 2023, mais afin d'en renforcer sa lisibilité et sa cohérence, il est proposé que ce nouveau dispositif intègre les fonds de concours Transition Ecologique et Transition Energétique qui ont donc vocation à être supprimés.

Ce « Fonds Vert 2 Tours Métropole Val de Loire » a pour objet d'accompagner tous les projets d'investissement en termes de performance environnementale, d'adaptation du territoire au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie.

Il est réservé aux seules communes membres de la Métropole.

L'attribution de fonds de concours concerne uniquement les projets d'investissement ; les projets de fonctionnement sont exclus du dispositif.

Le règlement d'attribution de ce fonds de concours ainsi que son annexe constituant la grille d'évaluation technique des projets en précisent les modalités de mise en œuvre.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 11 mars 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 07 mars 2024,

- **APPROUVE** le règlement d'attribution du "Fonds Vert 2 Tours Métropole Val de Loire ", entre Tours Métropole Val de Loire et ses communes membres, joint à la présente délibération ; ainsi que son annexe ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tout document pris en application de la présente délibération.

Martin COHEN : Merci Monsieur le Président. J'ai déjà présenté la délibération concernant le deuxième fonds vert de Tours Métropole Val de Loire. Après le premier fonds vert l'année dernière qui a plutôt bien fonctionné, on est sur un deuxième fonds vert exceptionnel au titre des exercices 2024 et 2025, doté de 5 millions d'euros. On est vraiment dans la continuité du fonds précédent. Spécificité cette année, on y intègre les fonds de concours transition écologique et transition énergétique qui existaient jusque-là et qui recoupaient globalement les thématiques de ce fonds vert, donc on n'a donc plus qu'un seul fonds permettant plus de visibilité. Le fonds a pour objet d'accompagner tous les projets d'investissement, et uniquement les projets d'investissement, en termes de performance environnementale, d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, d'amélioration du cadre de vie. Le règlement d'attribution est globalement similaire à l'année

précédente. On garde notamment la fongibilité des enveloppes pour les communes de moins de 3 500 habitants. Les dossiers devront arriver au plus tard le 1^{er} octobre 2025 et les travaux devront être réalisés avant le 1^{er} octobre 2026 pour justifier des dépenses.

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'intervention ? Benoist PIERRE.*

Benoist PIERRE : *Merci Monsieur le Président. Lorsqu'il a été question du fonds vert 1, la question avait été posée, on nous a dit qu'il n'y aurait pas de fonds vert 2. Là c'est le fonds vert 2, donc on va jusqu'au bout ou on s'arrête ?*

Frédéric AUGIS : *Monsieur Benoist PIERRE, donnez-moi le moment où j'ai dit qu'il n'y aurait pas de fonds vert 2, parce que franchement cela m'intéresse.*

Benoist PIERRE : *Je suis certain que vous l'avez dit, je suis désolé. Il y a eu plusieurs interventions en disant que c'était un one shot. Je m'en suis même étonné d'ailleurs.*

Frédéric AUGIS : *Vous pouvez répéter plusieurs fois quelque chose, cela ne devient pas une vérité.*

Benoist PIERRE : *J'entends autour de moi des gens qui l'ont entendu également. On était peut-être plusieurs à mal comprendre. Je vous prie de bien vouloir m'excuser d'avoir mal compris. C'est ce qu'on appelle la bienséance et la bienveillance politique qui sont nécessaires, je pense, au vu de notre culture métropolitaine. Monsieur le Président, est-ce qu'il y aura un fonds vert 3 et 4 ? J'espère que votre réponse sera notée au compte-rendu cette fois. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Le budget 2026 est voté avant les élections municipales. Je souhaite qu'il y ait des fonds verts chaque année, et je souhaite qu'ils soient augmentés chaque année pour que l'investissement se répartisse à la fois dans chaque commune comme je l'ai dit dans ma conclusion, donc je fais un redit et cela reste une vérité. Je considère que de Berthenay jusqu'à Tours chaque commune est importante et lorsqu'on peut aider chacun à la transition écologique, nous avons fait œuvre de biens communs dans cette métropole. Je vous dis donc qu'il y aura sûrement, comme sur Netflix, une saison 3. Je vous redonne la parole.*

Benoist PIERRE : *Il faut faire attention avec les séries, parfois cela finit mal. J'aimerais savoir si une comparaison a été faite avec les autres métropoles françaises sur ce fonds vert puisqu'à nouveau, je le redis, je suis désolé, c'est un peu redondant, mais pour les quelques auditeurs qui nous entendent, un fonds vert national de 2 milliards d'euros existe. Est-ce qu'on est la seule métropole de France ? Je ne sais pas, je n'ai pas vérifié, si j'ai une petite idée de la réponse. On est, je crois, l'une des seules métropoles, si ce n'est la seule, à avoir créé un fonds vert local, alors qu'un fonds vert national existe. Ponctionner quatre fois 5 millions d'euros, soit 20 millions d'euros, encore une fois sur nos concitoyens pour le financer alors qu'ils paient déjà l'impôt pour financer un fonds vert national, donc ils paient doublement, c'est une hérésie. Je me permets de vous dire aussi, pour avancer Monsieur COHEN sur ce que j'estime être le sommet de ce conseil métropolitain, à savoir le PCAET, que, si on n'a pas de schéma directeur de l'énergie (SDE) il est quasiment impossible de candidater sur des fonds européens et sur des appels européens. Il est prêt, j'ai le document ici parce que je viens d'entendre qu'il fallait le sortir. Je crois qu'une opposition interne à la*

métropole a eu lieu, mais le document est prêt, il était prêt en février 2022 dans une version quasi-finale et présentée à l'exécutif en bureau.

Frédéric AUGIS : *Je vous remercie de votre fidélité vis-à-vis du fonds vert national. J'ai moins d'optimisme que vous parce que ce fonds vert a déjà diminué. On nous avait annoncé des mille et des cents, puis on commence à me dire qu'il diminue. Ce fonds vert est un complément, on aurait pu l'appeler autrement, il n'est pas en concurrence. Un certain nombre de communes autour de cette table ont obtenu du fonds vert national, j'en suis heureux pour elles, mais si en complément on peut donner du fonds vert local c'est encore meilleur. Que vous soyez contre le fonds vert local, je l'entends. Que vous ne souhaitiez pas que les communes puissent investir, je l'entends. On aura une différence ce soir, j'en suis désolé. Si on doit juste attendre les subsides de l'État, je peux vous dire qu'on va danser devant le buffet comme on dit chez moi.*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

4 abstentions : Mme NICOLAY-CABANNE ; MM. BOUCHET, BRUTINAUD, PIERRE.

C_24_03_25_034- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - TOURS - USAGE DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - APPROBATION D'UNE CONVENTION ET DE DEUX AVENANTS

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 74

Nombre de délégués votants : 87

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le déploiement progressif d'un réseau de fibre optique en aérien requiert la mise à disposition du réseau électrique aérien basse tension et/ou haute tension et implique le distributeur ENEDIS, concessionnaire de la distribution publique d'électricité en vertu du contrat de concession qu'il a signé avec l'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité (A.O.D.E.).

L'article L.45-9 du Code des postes et des communications électroniques et l'article 3 bis du contrat de concession de la distribution publique d'électricité signée entre ENEDIS et l'A.O.D.E., autorisent l'installation sur le réseau concédé d'ouvrages pour les services de communications électroniques sous réserve de la signature d'une convention entre le maître d'ouvrage du projet, l'opérateur chargé de l'établissement et de l'exploitation des ouvrages concernés, le distributeur et l'A.O.D.E.

Le projet de déploiement d'un réseau fibre optique sur le territoire métropolitain nécessite que Tours Métropole Val de Loire et ENEDIS conventionnent avec l'opérateur BOUYGUES TELECOM.

BOUYGUES TELECOM déploiera un réseau de fibre optique pour les professionnels sur la commune de Tours.

La convention ne garantit pas à l'opérateur BOUYGUES TELECOM la mise à disposition des appuis techniques aériens. Seul l'accord technique donné par ENEDIS, engage les cosignataires des conventions pour l'utilisation d'un ou de plusieurs supports.

Par ailleurs, d'une façon générale, l'opérateur BOUYGUES TELECOM s'engage à respecter et à faire respecter par ses sous-traitants et les éventuels utilisateurs des équipements d'accueil dont ils sont les gestionnaires, l'ensemble des modalités de mise en œuvre et d'exploitation du réseau de communications telles que prévues par la convention. Cela vise notamment les obligations relatives à la sécurité des personnes et des biens, au respect de l'environnement, aux modalités techniques fixées par l'annexe 5 et à la confidentialité.

En plus de la convention avec BOUYGUES TELECOM, deux avenants sont nécessaires pour mettre à jour les conventions existantes avec ORANGE et IELO-LIAZO SERVICES. Ces avenants visent à se conformer aux dispositions spécifiques liées aux supports du réseau public de distribution d'électricité, telles que définies dans un arrêté ministériel du 24 décembre 2021.

Les avenants ont pour objet de mettre à jour les conventions, conformément à l'article 7 de l'arrêté du 24 décembre 2021 relatif aux conditions particulières du déploiement d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur les ouvrages basse tension du réseau public de distribution d'électricité (R.P.D.). Cela vise à prendre en compte les dispositions spécifiques applicables aux supports du R.P.D. :

- dédiés aux raccordements finals optiques au sens de l'arrêté,
- utilisés pour la desserte optique et les raccordements clients au sens de l'arrêté.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 07 mars 2024,

- **APPROUVE** les termes de la convention à passer avec ENEDIS et BOUYGUES TELECOM ainsi que les avenants n° 1 à passer avec ENEDIS et ORANGE et IELO-LIAZO SERVICES ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer la convention et les avenants ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Martin COHEN : *Avant le sommet de ce conseil métropolitain, une convention et deux avenants liés au déploiement de la fibre sur notre territoire. Pour autoriser l'installation sur les poteaux électriques d'ENEDIS des services de communication électronique, en particulier la fibre, une convention est nécessaire entre ENEDIS, Tours Métropole et l'entreprise qui réalise les travaux. On avait besoin d'une convention pour l'opérateur BOUYGES TELECOM. Deux avenants pour deux conventions avaient déjà été faits pour deux autres entreprises, ORANGE et IELO-LIAZO SERVICES. On devait mettre à jour ces conventions pour ces deux dernières entreprises.*

Frédéric AUGIS : *Y a-t-il des demandes d'intervention ?*

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_03_25_035- PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE-TERRITORIAL - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE DE LA METROPOLE DE TOURS - ARRET DU PROJET DE PLAN 2024-2030 - DIAGNOSTIC STRATEGIE PROGRAMME D'ACTIONS ET EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 70

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Martin COHEN, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le sixième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), publiée le lundi 20 mars 2023, réalise un constat implacable : le réchauffement climatique se poursuit à un rythme soutenu et les risques, climatiques et non climatiques, qui en découlent continuent de s'aggraver. Et l'accord final de la Cop 28, qui s'est tenue à Dubaï entre le 30 novembre et le 13 décembre dernier, s'il prend acte de la

sortie progressive des énergies fossiles, ne crée pas toutes les conditions permettant de limiter le réchauffement au chiffre de 1,5°.

Le rapport Stern en 2006 a pourtant alerté - outre les conséquences purement environnementales - sur l'impact économique des effets du changement climatique : le coût de l'inaction (estimé entre 5 % et 20 % du P.I.B. selon les scénarios) est supérieur au coût de la prévention (1 % du P.I.B.).

Les émissions mondiales de CO2 ont progressé de 58 % entre 1990 et 2021, malgré les efforts de l'Europe (- 28 %) et de la France (- 23 %) sur la même période. En France, la quasi-totalité des secteurs – énergie, agriculture, industrie, secteurs résidentiel ou tertiaire – ont connu une diminution de leurs émissions, à l'exception notable du secteur des transports.

Pour autant, même en France, si l'on considère l'empreinte carbone de nos compatriotes (en intégrant les émissions liées aux importations), le chemin restant à parcourir est immense : chacun d'entre nous a émis, en 2022, 9,2 tonnes de CO2... soit presque 5 fois plus que la cible définie par l'Accord de Paris de 2015.

Si l'on réalise un focus sur le territoire de la Métropole, le constat n'est guère différent : tout juste l'impact de l'industrie et de l'agriculture y est plus limité, tandis que les émissions liées au transport routier y sont largement plus élevées. Quant à la pollution atmosphérique, elle est globalement contenue, même si des dépassements sont régulièrement constatés sur tous les types de polluants.

C'est pourquoi une politique climatique à l'échelle locale - comme aux autres échelles de mise en œuvre des politiques publiques - prend tout son sens ; elle est prévue par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, qui désigne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme les coordinateurs des transitions énergétique et écologique, et définit le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) comme le dispositif opérationnel central permettant de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'adaptation à ses conséquences, ce plan devant toutefois tenir des orientations du SRADDET, lequel fixe la stratégie énergétique et climatique en région Centre-Val de Loire.

La loi de 2015 est renforcée dans ses objectifs par le deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique de 2018, la loi Energie Climat de 2019, ainsi que la deuxième Stratégie nationale bas carbone de 2020.

La délibération de lancement de l'élaboration du PCAET de Tours Métropole Val de Loire a pour rappel été approuvée le 1^{er} octobre 2020, même si un certain nombre d'actions répondant aux enjeux de ce plan ont été auparavant engagées dans le cadre de nombreuses compétences de notre établissement.

Il est utile de rappeler les grandes étapes de la démarche d'élaboration d'un PCAET au terme desquelles nous arrivons :

- sensibilisation des acteurs du territoire aux enjeux climatiques par la tenue de nombreux ateliers et séminaires depuis 2021,
- réalisation de 2021 à 2023 d'un diagnostic territorial dont les principaux éléments ont été brièvement indiqués en introduction de la présente délibération : 43 % des émissions des GES du territoire proviennent du secteur routier, suivi par le secteur

résidentiel (29 %) et tertiaire (15 %), l'industrie et surtout l'agriculture occupant une place marginale dans nos émissions. Les principales pollutions sont également d'origine routière,

- élaboration d'une stratégie territoriale ; réalisée en deuxième partie d'année 2023 et validée en Bureau du 27 novembre 2023, cette stratégie s'est donnée quatre ambitions :
 - 1/ amplifier la lutte contre l'effet de serre d'ici à 2030,
 - 2/ adapter notre territoire aux impacts du dérèglement climatique,
 - 3/ améliorer la qualité de l'air,
 - 4/ faire ensemble pour faire plus et mieux,
- enfin, construction en début d'année 2024 d'un programme qui définit les actions à mettre en œuvre par la collectivité et par tous les acteurs socio-économiques pour atteindre de manière progressive les objectifs fixés. Tous les secteurs d'activités sont concernés par ce programme : résidentiel, tertiaire ; transport routier et autres transports ; agriculture ; déchets ; industrie hors branche énergie ; branche énergie. Il intègre également les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés ; il tient compte des différentes politiques publiques métropolitaines favorable au climat en vérifiant la compatibilité de leurs actions avec la stratégie établie, et il est complété par soixante actions nouvelles produit de la concertation publique, soit plus d'une centaine d'actions au total.

Il importe également de préciser que Tours Métropole Val de Loire a considéré, tout au long de l'élaboration de son PCAET, les incidences environnementales de ce plan. Celles-ci donnent lieu à un rapport d'évaluation environnementale annexé à la présente délibération.

Après votre approbation du projet, un certain nombre de démarches restent à accomplir avant sa mise en œuvre :

- le PCAET, en projet, sera mis à la disposition du public pour une période de 30 jours minimum via une plateforme informatique hébergée par l'ADEME,
- le projet de PCAET et son rapport sur les incidences environnementales seront transmis à l'avis de l'autorité environnementale qui doit le rendre sous 3 mois,
- l'avis du Préfet de région et du président du Conseil régional seront également sollicités en parallèle. Leur avis est réputé favorable au terme d'un délai de deux mois suivant la transmission de la demande.

A l'issue de cette phase de consultation, c'est-à-dire en toute hypothèse à la fin de cette année, le projet sera définitivement approuvé par notre assemblée.

Le présent projet a bien entendu défini un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats, précisé au sein de chaque action. Ce dispositif sera rendu public et mis à jour tous les six ans.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.229-26 du Code de l'environnement procédant de la Loi n° 2015-992 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015,

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu la délibération du Bureau en date du 27 novembre 2023 approuvant la stratégie du PCAET,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 07 mars 2024,

- **PRONONCE** l'arrêt du projet de PCAET de Tours Métropole Val de Loire avec ses annexes ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer toute pièce procédant de la présente délibération.

Martin COHEN : *À l'appui de son exposé, Monsieur Martin COHEN présente un diaporama. Vous étiez très certainement nombreux à l'attendre et cela fait quelques années qu'on l'attend. Je vous présente ce soir le programme d'actions du plan Climat Air Énergie du territoire de Tours Métropole. Vous le savez et le 6^{ème} rapport du GIEC (groupe gouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) l'a à nouveau montré, le constat est implacable, le réchauffement climatique se poursuit à un rythme soutenu, parfois même plus rapide que ce qu'on pensait jusque-là et les risques qui en découlent continuent de s'aggraver. Pour autant les émissions mondiales de CO₂ continuent à progresser, elles ont progressé entre 1990 et 2020 et elles ont encore progressé l'année dernière. En France on pourrait se réjouir de la baisse l'année dernière et sur les deux dernières décennies, mais cette baisse ne concerne pas tous les secteurs, le transport n'est pas concerné, et on a exporté finalement une partie de nos émissions sur d'autres pays en allant exporter notre production, notamment industrielle, sur d'autres pays et d'autres continents. En France, si on considère l'empreinte carbone de nos compatriotes, si on y intègre les émissions liées aux importations, à tous les biens qu'on fait venir d'ailleurs, on voit que le chemin est encore immense. Chacun d'entre nous a émis en 2022 9,2 tonnes de CO₂, c'est le dernier chiffre que j'ai pour cette empreinte carbone, alors qu'on sait que pour atteindre la cible définie par l'accord de Paris de 2015 il ne faudrait pas dépasser 2 tonnes de CO₂ par habitant, il faudrait donc diviser par cinq cette empreinte carbone. On réduit nos émissions, mais pas suffisamment et on importe finalement en envoyant ailleurs une partie de notre production, on importe des biens ayant un contenu carbone qui n'est pas du tout neutre.*

Pourquoi fait-on un plan climat Air Énergie ? On le fait parce que c'est obligatoire, avec un peu de retard, mais on le fait malgré tout. On ne le fait pas parce que c'est obligatoire, mais parce que les leviers d'action sont en bonne partie locaux. Les impacts directs et indirects des politiques publiques sont importants. Une très grande part des émissions sur le territoire est liée aux politiques publiques locales. La loi a déterminé que le PCI était chargé d'animer la démarche, donc c'est bien à Tours Métropole Val de Loire d'être le chef de file de ce plan climat Air Énergie territorial, mais ce n'est pas pour autant que Tours Métropole devra porter l'ensemble des actions. Tours Métropole aura des actions à mener, elle doit faire sa part, mais elle doit aussi animer le territoire, les acteurs et la démarche pour que l'ensemble des acteurs du territoire, acteurs économiques, associations, citoyens, porte des actions

également et ce n'est seulement qu'avec l'ensemble de ces acteurs que les objectifs pourront être atteints.

Un petit rappel sur ce plan climat. On avait délibéré en 2020 sur le lancement. La première année avait été l'occasion de sensibiliser une partie de la population, des élus, des agents sur les enjeux de la transition écologique, de la transition énergétique, sur les enjeux du climat. Le diagnostic a été réalisé ensuite entre 2021 et 2023 et adopté au premier semestre 2023. La stratégie à horizon 2030 essentiellement et 2050 pour certains points en novembre a ensuite été établie. On a essayé d'accélérer le rythme pour disposer de ce plan climat le plus rapidement possible, d'où la présentation aujourd'hui, ce qui a été un défi pour les services, quatre mois après la présentation de la stratégie. Quatre ambitions dans cette stratégie :

- La première ambition, amplifier la lutte contre l'effet de serre d'ici à 2030. On a d'abord un objectif de réduction de nos consommations d'énergie de 30% d'ici 2030. On est déjà sur une tendance à la baisse, mais qui est légère et qui n'aboutirait pas à 30% mais à 12 ou 13% de réduction d'ici 2030, donc on appuie vraiment sur cette réduction des consommations d'énergie qui est un axe essentiel par de la sobriété, de l'efficacité énergétique pour réduire nos consommations d'énergie. On réduit nos émissions de gaz à effet de serre aussi en y ajoutant des énergies renouvelables et en travaillant sur toutes les émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas énergétiques.

- La deuxième ambition porte sur l'adaptation de notre territoire aux impacts du dérèglement climatique. Le climat va violemment changer d'ici 2050, 2080 et il va falloir s'y adapter très fortement.

- La troisième ambition c'est le A de PCAET, améliorer la qualité de l'air. On a fait le choix de faire air extérieur et air intérieur, parce que cela nous semble important de travailler sur ce volet de qualité de l'air intérieur qui est jusque-là une politique plutôt peu traitée, voire pas traitée, sur le territoire.

- La quatrième ambition, faire ensemble pour faire plus et mieux. Ce plan climat ne va pas pouvoir se faire uniquement avec la métropole, mais avec l'ensemble des acteurs du territoire pour pouvoir le porter, porter les actions, le financer et atteindre ces objectifs ambitieux.

Le programme d'actions 2024-2030 comporte une centaine d'actions dont 50 sont déjà lancées. Notre démarche a été d'aller regarder dans l'ensemble des plans, programmes, schémas, déjà adoptés et votés par la métropole ces derniers mois et années, ceux qui concouraient aux objectifs du plan climat et on se rend compte que la quasi-totalité de ces schémas contient déjà des actions concourant à ces ambitions. Cela montre bien la transversalité du travail, la nécessité de travailler avec l'ensemble des directions, des membres de l'exécutif, l'ensemble des élus sur ce plan climat. Ce n'est pas le plan climat énergie territorial du vice-président en charge de la transition écologique. C'est vraiment le plan climat de la métropole, tout le monde doit se sentir impliqué et on voit qu'on l'est puisque les schémas, plans ou programmes intègrent déjà des actions en lien avec ce plan climat. Une cinquantaine d'actions ont déjà été votées et une cinquantaine supplémentaires. Pour les 50 suivantes, on a eu une démarche d'atelier qui nous a permis avec les acteurs du territoire d'aller rechercher les actions nécessaires pour les trous dans la raquette. Les

différentes actions sont affichées, je ne vais pas forcément développer les 100 actions, cela prendrait trop de temps.

Pour répondre sur la partie du schéma directeur énergie, tout ce qui est valorisé, potentiel solaire, développer les filières de chaleur et de froid renouvelable, le schéma directeur des réseaux, explorer toute autre solution technique, etc. vient du schéma directeur énergie. Le schéma directeur énergie est une étude finalement réalisée essentiellement entre 2017 et 2020, le travail le plus important a été réalisé jusqu'en 2020, et a permis de déterminer les actions nécessaires sur le volet énergie du plan climat. Ces actions sont intégrées ici. On a une nécessité de développer l'ensemble des énergies renouvelables sur le territoire et de réduire les consommations d'énergie. On a donc intégré par ce biais-là le schéma directeur énergie. On ne l'a pas forcément adopté, c'est pour cela que ce sont des actions rouges. On peut considérer maintenant que ces actions seront adoptées ce soir une fois qu'on aura voté ce programme d'actions, mais la substantifique moelle du schéma directeur énergie est intégrée dans ce programme d'action.

L'ambition suivante sur l'adaptation du territoire au changement climatique. Un grand nombre de domaines étaient déjà traités. On a complété notamment avec un travail sur l'eau, sur la désimperméabilisation, sur l'accroissement des terrains naturels afin de permettre une meilleure séquestration du carbone, ainsi qu'une réduction des températures avec l'effet d'îlot de fraîcheur dont on a pu parler précédemment. Différents domaines pour adapter notre territoire existent.

Les actions sur la qualité de l'air. On a repris pour la partie qualité de l'air extérieur les actions du plan de protection de l'atmosphère (PPA) adopté il y a quelques mois, il est donc bien d'actualité. Il a été complété par une action, aujourd'hui modeste, consistant en la création d'une politique publique d'amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. On sait que c'est un enjeu de santé publique, de santé environnementale et aujourd'hui ce n'est pas traité. L'idée est de se saisir du dossier et de regarder avec un diagnostic à réaliser ce qu'on peut améliorer sur la qualité de l'air intérieur. Les matériaux ont un impact, ils peuvent émettre des polluants, on devra notamment travailler là-dessus, mais ce ne sera certainement pas le seul levier.

La quatrième ambition, faire ensemble pour faire plus et mieux, avec un levier d'exemplarité de Tours Métropole, notamment de s'imposer des objectifs ambitieux sur les projets de construction, le schéma de promotion des achats socialement, écologiquement responsable (SPASER) et les acteurs du territoire ont été accompagnés pour porter davantage d'actions en lien avec le plan climat. L'action « garantir l'adéquation entre les compétences et les formations disponibles sur le territoire » a pour objectif qu'on soit cohérent, qu'on ait des politiques publiques cohérentes avec les objectifs qui sont les nôtres, ce qui est valable pour l'ensemble des politiques publiques portées par Tours Métropole.

Ce plan climat est dynamique. Aujourd'hui on vous présente ce programme d'actions, et bien évidemment si dans le temps de nouvelles actions sont intéressantes pour répondre aux enjeux on pourra les porter.

Concernant le financement, j'ai entendu précédemment que le schéma directeur énergie pourrait coûter un milliard d'euros à la métropole. Oui, toutes ces actions vont coûter. Une grande partie de ce milliard concernait des actions de mobilité dont le tramway pour 500 millions d'euros, des actions sur les bus, sur le schéma cyclable structurant qui sont déjà

adoptés. Finalement, pour une grande partie, ces actions sont déjà financées. Le budget était d'un milliard, mais sur 10 ans, donc si on retire à peu près les 600 millions d'euros liés à la mobilité, c'est finalement 400 millions d'euros, et sur ces 400 millions d'euros c'était toute collectivité, une grande partie c'est Tours Métropole, mais on a aussi les engagements des communes à porter ces actions-là et le financement des actions de la transition écologique. Après ce milliard public il y aura aussi toutes les actions du privé avec les acteurs privés, les acteurs économiques, les habitants. Un citoyen qui va rénover sa maison concourt à atteindre les objectifs du plan climat et également de l'investissement pour ce plan climat. Il va falloir aller chercher un petit peu d'argent supplémentaire, d'où l'action sur la recherche de financement, la pérennisation de financement. Avec les acteurs du territoire encore une fois, tous ensemble, l'idée est d'aller rechercher des fonds européens, nationaux, régionaux. On est en discussion avec le département, on a présenté ce programme d'actions au moment du comité de pilotage, il a beaucoup intéressé notamment le département. On pourrait envisager de faire des dossiers communs pour financer les actions de rénovation par exemple. On a senti au moment de ce comité de pilotage un engouement pour ce plan climat. Les représentants des services de L'État nous ont félicités pour l'ambition de ce plan climat. Je me réjouis d'avoir un plan climat très riche, très transversal, qui va permettre vraiment à l'ensemble des directions de la métropole et aux acteurs du territoire de travailler ensemble pour atteindre des objectifs ambitieux et indispensables si on veut maintenir un territoire vivable d'ici les décennies à venir.

Frédéric AUGIS : Je vous remercie. Benoist PIERRE.

Benoist PIERRE : *Merci Monsieur le Président. Monsieur COHEN, c'était 2,5 milliards et pas un milliard. Je voudrais d'abord remercier et féliciter les services, parce que le travail est monumental, surtout que c'est un travail, encore une fois, qu'ils ont dû probablement jeter à votre arrivée à la vice-présidence pour recommencer. J'ai sous les yeux le travail réalisé en février 2022. Ce travail est composé de 50 slides qui chiffrent. Monsieur COHEN, je ne sais pas ce que vous en avez fait, c'est vraiment dommage, pourquoi n'a-t-il pas été utilisé ? Ce travail envisage un budget prévisionnel d'investissement à hauteur de 2030 puis ensuite 2050 pour faire des itinéraires, parce que s'il n'y a pas d'itinéraire votre schéma est juste un ensemble d'intentions qui ne sont pas chiffrées. Vous le montrez dans vos fiches, donc c'est sans doute vous qui avez donné cette impulsion et je trouve cela dommage de pas les avoir chiffrées. Encore une fois, aucune autre métropole n'a pas chiffré son schéma directeur de l'énergie et son PCAET. Le chiffrer, le budgétiser, permet de savoir où on en est, savoir quels sont les avantages de notre territoire. Lorsque j'avais présenté en interne le travail qui était quasi finalisé en février 2022, je le redis, il y a 2 ans, j'avais bien précisé qu'il fallait avoir le courage de le présenter, dire où nous en sommes, où nous pourrions peut-être aller et quelles sont les priorités sur lesquelles on s'engage. Je suis très étonné qu'après avoir autant critiqué en conseil métropolitain le fait que ce schéma directeur de l'énergie, et ce n'était pas de mon fait, ne sortait pas au débat public, que vous le présentiez aujourd'hui, vous et d'autres, mais j'allais dire d'une même sensibilité. Est-ce qu'on est dans l'intérêt général ici de transformer notre territoire, ou est ce qu'on est sur des enjeux de politiciens qui consistent simplement à dire qu'on va dans telle ou telle direction au détriment justement de ce bien commun ? Á moins que les services n'aient pas fait leur travail à ce moment-là, mais je ne doute en aucun cas de leur travail, de la force de travail de plusieurs d'entre eux pour avoir glané l'intégralité des informations auprès de tous les vice-présidents de ce mandat, la plupart sont encore aujourd'hui en poste. On était arrivé à un plan d'action présenté qui est aujourd'hui évalué à 2,478 millions d'euros pour la collectivité sur la période 2023-2030 et quelques préconisations. La première était de s'engager sur un niveau*

d'investissement annuel sans précédent. Je suis déçu que vous et Monsieur DENIS n'ayez pas repris cette préconisation. Pourquoi ne l'avez-vous pas reprise à un niveau d'investissement annuel sans précédent par rapport aux pratiques historiques pour la métropole et les communes ?

Deuxièmement, je reviens sur le fonds vert, parce que c'est vrai qu'il n'y a que des sourires en face lorsqu'on parle de bien commun et d'intérêt général, c'est un peu décevant. Mettre en place une ambitieuse ingénierie financière qui doit être mise en œuvre, écrivions-nous, pour maximiser les capacités d'investissement de la métropole et des communes, et augmenter le recours aux aides nationales et européennes. Je le redis, sans schéma directeur de l'énergie, 90% des dossiers au niveau européen ne peuvent pas être déposés, c'est une condition préalable. Au moment où j'étais vice-président, j'avais demandé un audit pour savoir sur quel type de fonds on pouvait aller au niveau européen. Il fallait que nous ayons discuté de cette trajectoire pour présenter aux financeurs le courage que nous avons, l'ambition que nous avons et décrocher ces fonds. Aujourd'hui, sans budget, sans schéma directeur de l'énergie, nous sommes la seule métropole à ne pas avoir fait un schéma directeur de l'énergie. Angers et Orléans ont d'abord débattu d'un schéma directeur de l'énergie avec le plan sobriété, la partie de chaque type d'énergie renouvelable vers lequel on pouvait aller et quel était notre niveau, donc de penser en termes d'itinéraire. Si nous ne faisons pas ce travail, votre schéma directeur de l'énergie préalable vous empêche d'avoir des financements, donc on comprend mieux pourquoi il y a un fonds vert local, mais vous ne savez même pas que c'est 2,5 milliards d'euros, vous parlez d'un milliard d'euros, vous vous trompez de 1,5 milliard d'euros.

Intervention hors micro.

Benoist PIERRE : *Il faut écouter, j'ai dit 2,5 milliards et que sur ces 2,5 milliards Monsieur Cohen, mais pour cela il faut juste avoir lu un peu les documents, à peu près un milliard est programmé, parce que dedans on fait rentrer bien sûr le tramway, etc., et tout ce qui est aujourd'hui le réseau de chaleur. Je trouve déplorable aujourd'hui d'avoir orienté ce document et donc d'avoir cassé le travail fait par les services vers un PCAET très généraliste, avec une centaine d'actions non financées et on ne sait pas si ce sera finançable en effet. Merci.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Romain BRUTINAUD.*

Romain BRUTINAUD : *Merci Monsieur le Président. Merci Monsieur COHEN de ce moment de présentation. Je rejoins la remarque de Benoist PIERRE sur un schéma plutôt d'intention qu'un schéma opératif et marqué par quelques préjugés. Je prendrai pour exemple l'illustration avec la climatisation et l'action 24 qui préconise de rafraîchir les bâtiments sans climatiseur. Votre constat est simple, c'est consommation accrue d'électricité, fuite de gaz fluoré, fort potentiel de réchauffement climatique. Il convient donc de limiter l'usage des climatiseurs sur le territoire. C'est une belle attention, mais le phénomène de réchauffement climatique nous a appris, je crois, lors des fresques sur le climat que nous avons été quelques-uns à suivre que nous aurons donc évidemment la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi l'adaptation à celui-ci à mener, et face à la trajectoire qu'il est en train de prendre l'exigence d'adaptation d'aujourd'hui et d'équipement, notamment en climatiseur, sera toujours en expansion, on l'a encore vu à la foire de Tours l'an dernier par exemple. Il restera rapide et malheureusement inéluctable. Ce sont des réponses avec des ventilations peut-être classiques, mais la plus rapide à mettre en œuvre et pour protéger les populations des épisodes caniculaires, notamment les plus faibles, sera néanmoins la*

climatisation. Le PCAET rappelle ses inconvénients, mais selon les propres projections de l'ADEME un taux d'équipement à 95% des domiciles en climatiseur en 2050 n'augmenterait pas significativement la consommation en énergie, et même pourrait baisser avec le progrès technologique. Au contraire, cela pourrait nous inciter à autre chose, une autre pensée un petit peu moins empreinte de préjugés, qui est de développer une politique publique d'accompagnement des acheteurs du choix de l'équipement le plus efficace possible, et notamment pour la gestion des déchets, c'est-à-dire les gaz réfrigérants, peut-être même mettre en place un début de filière sur le sujet sur le territoire plutôt qu'une politique de stigmatisation et d'interdiction. Bien évidemment cela n'exclut pas de concevoir les futures constructions avec des brise-soleil ou encore des vitres teintées, en tout cas concevoir le bâtiment autrement. La principale conséquence de cette stigmatisation sera de ne pas se donner les moyens de prévenir les achats impulsifs et compulsifs de climatiseur face à des vagues de chaleur qui vont s'amplifier, s'allonger et qui aboutissent à des appareils souvent peu performants et qui eux sont réellement un danger pour le climat. Face au nombre d'épisodes caniculaires dans nos étés et qui s'allongent, être au frais la nuit pendant les canicules pour récupérer des efforts concerne essentiellement les populations les plus fragiles. Peut-on accepter que les bureaux d'affaires, notamment, soient climatisés davantage que les établissements de santé ? Je crois que c'est aussi un problème de justice sociale qu'on doit se poser et on doit aller au-delà des préjugés qu'on pourrait parfois entendre dans certaines familles politiques. Je vous remercie.

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Marion NICOLAY-CABANNE.*

Marion NICOLAY-CABANNE : *Merci. Je vais juste faire une petite remarque sur les 108 actions classées de la plus urgente à la moins urgente. Les deux-tiers sont très urgentes et concernent sans surprise le vélo, les énergies renouvelables, les ressources en eau qui sont le nouveau cheval de bataille de certains partis politiques. Parmi les moins urgentes, celles qu'on fera peut-être si on a l'argent au vu du débat qu'on a eu sur le budget, trois thématiques concernent directement la sécurité des citoyens. La première c'est l'alimentation. Je crois que tout le monde a bien compris ces dernières semaines les enjeux très forts liés à l'alimentation. La deuxième thématique reléguée au fond de la classe concerne la sécurité physique directement des citoyens, avec même un risque de vie et de mort, c'est le risque inondation. On l'a bien vu avec les inondations catastrophiques dans le Nord et le Sud. Il est illusoire de croire qu'on va y échapper pendant encore très longtemps. Les dernières crues centennales remontent à plus de 100 ans maintenant, mais statistiquement chaque année qui passe nous en rapproche, donc il est dommage que ce risque inondation soit relégué au fond de la classe. Le dernier risque qui est vraiment très loin c'est la pollution. C'est un risque pour la santé. C'est la sécurité sanitaire des citoyens. Il y a plusieurs centaines, voire même plusieurs milliers, de morts par an liés à la pollution. Monsieur DENIS le rappelle régulièrement. Je regrette qu'il soit tout à fait au fond. Vous allez me dire que ce qu'on fait dans les autres peut améliorer la qualité de l'air. Oui, mais pourquoi affiner la connaissance des émissions sur le territoire et reléguer vraiment à la fin ? C'est au début qu'on fait un diagnostic très fin et ensuite on voit ce qu'on peut décliner. Je trouve vraiment dommage que la priorisation de ces différentes actions ne tienne pas vraiment compte du contexte actuel.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Thibault COULON.*

Thibault COULON : *Je ne résiste pas au plaisir sur le sujet de la climatisation, et sous le contrôle de Bertrand RITOURET, de rappeler que cette année le prix de Tours Métropole au*

Top des Entreprises a été décerné à l'entreprise BLUETECH qui travaille sur les solutions de climatisation naturelle. Les climatisations naturelles ne font pas tout, mais j'encourage tout à chacun à visiter cette entreprise qui travaille sur le vent, les ouvertures, les orientations, etc., qui ne supprime pas totalement la climatisation, mais qui l'améliore. La semaine dernière le service technique de la métropole avec BLUETECH sont venus visiter MAME puisqu'on a un problème en effet de chaleur qui se pose pendant plusieurs mois l'été. Je ne résiste pas à mettre en avant une très belle entreprise du territoire que la métropole a récompensée, qui a un savoir-faire tout à fait intéressant et à mieux partager visiblement. On aurait dû peut-être à ce moment-là mieux la faire connaître Bertrand et on pourra les faire venir à l'occasion.

Frédéric AUGIS : Emmanuel DENIS.

Emmanuel DENIS : *Je voudrais remercier Martin et tous les services pour le travail réalisé, et puis me féliciter finalement des interventions des uns et des autres qui disent tous qu'il en faut plus, aller plus vite, mettre plus d'indicateurs, plus d'argent, donc cela va vraiment dans le bon sens et je m'en réjouis. Je suis dans cette enceinte depuis une dizaine d'années et je pense que c'est une vraie évolution, on évolue dans le bon sens et je m'en réjouis. Concernant la climatisation, le fléau ce sont les climatiseurs particuliers, mais il y a des techniques, cela vient d'être évoqué par Thibault. Je vous inviterai à visiter la future école bois-paille de la ville de Tours où il n'y a pas de climatiseur, mais justement des systèmes de ventilation naturelle qui nous permettront j'espère, c'est un pari et en même temps certains pays connaissent depuis très longtemps les températures qu'on a maintenant. Des architectes s'inspirent de ce qui se fait dans les architectures des pays du Maghreb, des pays africains et c'est ce type de technique que l'on essaie de mettre en œuvre à travers ce qu'on appelle l'architecture bioclimatique. L'architecture bioclimatique, finalement, c'est faire avec le climat que l'on a. Les climatiseurs individuels sont complètement à bannir. Ce n'est pas une question d'idéologie. Beaucoup d'autres techniques existent, ainsi que de nombreuses innovations comme vient de le souligner Thibaut COULON et je l'en remercie. Ces nombreuses innovations nous permettent de développer des nouvelles techniques afin de ne plus utiliser les climatiseurs et surtout les climatiseurs individuels. Je le rappelle, parce que je vois Betsabée HASS juste en face de moi, rien de mieux qu'un arbre mature pour rafraîchir l'air, puisque c'est l'équivalent de cinq climatiseurs, ceci a été prouvé scientifiquement. En période de grande chaleur, par évapotranspiration, l'arbre restitue l'humidité qui rafraîchit l'air. On a toutes les solutions. J'appelle de mes vœux, comme tout le monde, comme tous ceux qui sont intervenus, à aller plus vite, plus fort, plus loin dans ce PCAET. On a en tous les cas toutes les directions je pense, tous les thèmes sont abordés. C'est une première étape bien sûr et j'espère que l'ensemble du conseil continuera à soutenir ces actions. Je vous remercie.*

Frédéric AUGIS : *Merci beaucoup. Je remercie Martin et l'ensemble des servies. Betsabée HAAS.*

Betsabée HAAS : *Je voulais juste répondre à cet enjeu du risque inondation qui a été mentionné et vous dire qu'avec Philippe CLEMOT on réalise quand même un important travail, notamment autour des DICRIM et d'ailleurs on invite toutes les communes à se lancer dans cette aventure. Un important enjeu existe à Tours Nord, vous vous rappelez ce qu'on s'était dit à un précédent conseil avec l'importance d'aller travailler à Tours Nord sur la Petite Gironde, c'est un train d'être fait, je crois que vous avez quelques détails dans le magazine que vous avez reçu. Au sujet de l'eau, ce n'est pas une nouvelle marotte, je pense*

que tout le monde devrait s'en emparer, c'est une question extrêmement grave qui va déterminer la capacité de notre pays dans son entièreté à pouvoir continuer à se développer, continuer à accueillir des habitants. Vous avez vu ce qui s'est passé dans le Sud de la France où des communes refusent des habitants par manque d'eau. Vous avez vu qu'à Barcelone d'énormes tankers viennent avec de l'eau parce qu'il n'y en a plus. On a la Loire, on sait qu'on aura 30 à 40% de débit en moins dans les 25 à 30 années qui viennent. C'est absolument un enjeu majeur, puisque nous buvons l'eau de la Loire et énormément de puits de captage dans le 37 sont déjà fermés car la qualité de l'eau est trop mauvaise. Cette histoire d'eau n'est pas une marotte. Je vous engage vraiment à vous informer et à réfléchir à toute cette problématique. Merci.

Frédéric AUGIS : Merci beaucoup. Je vous remercie Martin COHEN et l'ensemble des services pour ce grand et beau travail.

Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité.

7 abstentions : Mmes NICOLAY-CABANNE, FORTIER, DELAGARDE, METREAU ; MM. BOUCHET, PIERRE, BRUTINAUD.

C_24_03_25_036- CYCLE DE L'EAU - INDEMNISATION DES COMMERCANTS RIVERAINS DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT REALISES RUE DE SUEDE ET AVENUE GUSTAVE EIFFEL A TOURS - APPROBATION DES PROTOCOLES TRANSACTIONNELS AVEC LA SNC LA CHOISEULERIE ET AVEC LA SARL ACCRO PIZZ'

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 70

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 27 février 2023, le Conseil métropolitain a décidé de privilégier, par voie de la transaction, le traitement des réclamations tendant à la réparation des préjudices commerciaux liés aux travaux sur le réseau d'assainissement et d'eau potable qui se sont

tenus sous maîtrise d'ouvrage de Tours Métropole Val de Loire de novembre 2021 à avril 2023, rues de Suède et Gustave Eiffel, au nord de la commune de Tours.

A cet effet, pour éclairer le Conseil métropolitain sur le caractère indemnisable ou non des pertes déplorées par les commerçants riverains des travaux et le montant indemnitaire pouvant, le cas échéant, leur être alloué, il a été créé une Commission d'Indemnisation Amiable ad hoc indépendante, présidée par un magistrat du Tribunal administratif d'Orléans.

C'est dans ce contexte que trois dossiers de demande d'indemnisation ont été examinés le 9 février 2024 conformément au règlement fixant les principes et les modalités de fonctionnement de cette commission et au vu des critères dégagés par la jurisprudence administrative en matière de réparation des dommages de travaux publics.

Après examen et validation des éléments comptables fournis par les trois pétitionnaires localisés au 56 rue de Suède à Tours, la Commission d'indemnisation amiable a considéré que les travaux rues de Suède et Gustave Eiffel avaient occasionné pour la SNC LA CHOISEULERIE (activité de vente de tabac et de presse), pour la SARL ACCRO PIZZ (activité de restauration) et pour l'entreprise individuelle RIBEIRO ROCHA (activité d'esthétique), un préjudice anormal et spécial, en lien direct et certain avec les travaux en cause.

Dans ces conditions, la Commission a estimé qu'il serait fait une juste appréciation du préjudice en proposant au Conseil métropolitain d'allouer à la SNC LA CHOISEULERIE une indemnité définitive de 24 295 €, et à la SARL ACCRO PIZZ' une indemnité définitive de 15 961 €, correspondant à la partie du préjudice considérée comme anormalement supérieure aux contraintes que doit supporter tout riverain de travaux publics sans contrepartie financière.

Ces indemnités seront versées respectivement à la SNC LA CHOISEULERIE et à la SARL ACCRO PIZZ', selon les termes des protocoles transactionnels joints à la présente délibération, si les demandeurs les acceptent dans un délai de 30 jours francs. Dans le cas contraire, ils pourront contester le montant indemnitaire proposé en formant un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.

Pour une complète information, il est précisé qu'en application de la délibération du 17 mars 2023 portant délégations d'attributions du Conseil métropolitain au Président et au Bureau métropolitain, la compétence de transiger pour les montants inférieurs à 10 000 € ayant été déléguée au Président, il sera procédé, par décision du Président, à l'attribution, sur proposition de la Commission d'indemnisation amiable, d'une indemnité de 2 345 € à l'entreprise individuelle RIBEIRO ROCHA.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu la délibération du 27 février 2023 relative à la création d'une commission d'indemnisation amiable,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2024,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 05 mars 2024,

Vu l'avis de la commission développement économique et innovation, en date du 20 février 2024,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et transition écologique, en date du 07 mars 2024,

- **DECIDE** d'attribuer, dans les conditions ci-dessus exposées, une indemnité de 24 295 € nette de T.V.A., à la SNC LA CHOISEULERIE en réparation du préjudice lié aux travaux rues de Suède et Gustave Eiffel, à Tours, menés de novembre 2021 à avril 2023 ;

- **DECIDE** d'attribuer, dans les conditions ci-dessus exposées, une indemnité de 15 961 € nette de T.V.A., à la SARL ACCRO PIZZ' en réparation du préjudice lié aux travaux rues de Suède et Gustave Eiffel, à Tours, menés de novembre 2021 à avril 2023 ;

- **APPROUVE** le protocole transactionnel joint entre Tours Métropole Val de Loire et la SNC LA CHOISEULERIE ;

- **APPROUVE** le protocole transactionnel joint entre Tours Métropole Val de Loire et la SARL ACCRO PIZZ' ;

- **DIT** que les indemnisations sont à prendre sur le budget assainissement ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Bertrand RITOURET : Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'approuver les protocoles transactionnels que nous avons préparés avec la SNC LA CHOISEULERIE et la SARL ACCRO PIZZ'. Dans le cadre des travaux de la rue de Suède, un certain nombre de commerçants de la petite zone commerciale située en plein cœur de cette rue s'étaient plaints des conséquences sur leur activité des très longs travaux. Ces travaux représentaient quasiment 13 millions d'euros au total. Nous avons décidé en février 2023 de mettre en place une commission pour aborder l'indemnisation éventuelle de ces commerçants. Une première réunion avait eu lieu où nous avons reçu deux commerces. Il fallait qu'ils déposent leur dossier au plus tard le 31 décembre du 2023. Trois commerces ont également déposé à la dernière minute leur offre et nous les avons examinées le 9 février 2024. La commission était présidée par un magistrat du tribunal administratif, en notre présence, Monsieur COULON, moi-même, les services de la métropole, mais aussi de la Chambre des Métiers. Chacun a pu analyser à son niveau les dossiers. Trois dossiers ont été retenus en indemnisation, notamment pour la SNC LA CHOISEULERIE à qui est proposée une indemnité définitive de 24 295 euros, pour la SARL ACCRO PIZZ' une indemnité définitive de 15 961 euros. Je vous précise à tout fin utile que nous avons retenu le préjudice pour une troisième entité, une entreprise d'esthétique, mais le montant se chiffrant à 2 345 euros c'est donc de la compétence seule du président, la somme étant inférieure à 10 000 euros. Cela a été

bien reçu par l'ensemble des professionnels qui ont considéré que la métropole avait vraiment traité efficacement et rapidement ce dossier, on ne peut que s'en féliciter.

Frédéric AUGIS : *Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?*

Vote à l'unanimité.

C_24_03_25_037- GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES - ELECTION D'UN REPRESENTANT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE AU SEIN DU NOUVEL ESPACE DU CHER

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 70

Nombre de délégués votants : 84

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Monsieur Frédéric AUGIS, président donne lecture du rapport suivant :

Tours Métropole Val de Loire est compétente pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2017. Si elle a souhaité conserver la prévention des inondations (PI) en gestion directe, la gestion des milieux aquatiques (GEMA) a été déléguée à trois syndicats de rivières, répartis sur l'ensemble de son territoire : l'ANVAL pour les affluents du nord de la Loire, le Nouvel Espace du Cher (NEC) pour le Cher et le SAVI pour l'Indre.

Le Code de l'environnement prévoit, dans son article L.211-7, que la compétence GEMA intègre l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ; la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le NEC, qui dispose d'un patrimoine fluvial important, a choisi de se doter d'une compétence optionnelle, constituée par l'entretien et la valorisation des maisons éclusières ou des écluses ainsi que l'appui aux opérations coordonnées de développement touristique.

Au titre de cette compétence optionnelle, le syndicat intervient en faveur des pratiques cyclables, des circuits pédestres ou de manifestations évenementielles.

En application des dispositions des articles L.5711-1 et L5211-7 du Code général des collectivités territoriales, il convient d'élire, parmi les membres du Conseil métropolitain et les conseils municipaux des communes membres, les représentants de la Métropole au Nouvel Espace du Cher.

L'élection a lieu a scrutin secret à la majorité absolue ; par dérogation le conseil métropolitain peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination des délégués.

Un délégué suppléant doit être élu pour représenter la Métropole.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2024,

- EST ELU Monsieur Jean-François FLEURY en tant que représentant suppléant de Tours Métropole Val de Loire au Nouvel Espace du Cher.

Frédéric AUGIS : Mes chers collègues, je vous propose la candidature de Jean-François FLEURY, conseiller municipal de Savonnières, conseiller métropolitain adjoint à Savonnières, conseiller métropolitain suppléant et représentant suppléant au sein du NEC. Voulez-vous un vote à bulletin secret tel que la loi me le demande. Qui est pour un vote à secret ? qui est contre ?

Frédéric AUGIS : Je vais soumettre cette délibération à votre scrutin. Y-a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ?

Vote à l'unanimité.

Frédéric AUGIS : Jean-François, tu es désigné à l'unanimité. Merci à tous. Très bonne soirée. Avant de partir Marie LEPINE a une annonce.

Maria LEPINE : Je profite du fait qu'on vous ait distribué la plaquette de présentation du schéma numérique responsable pour vous dire que nous allons recevoir sur le territoire de la métropole et plus précisément au sein de la cité MAME la première rencontre du numérique responsable en Val de Loire le mardi 16 avril après-midi. Cette rencontre est ouverte à des spécialistes comme à des amateurs du numérique responsable. L'idée est de savoir comprendre les enjeux du numérique responsable. Si vous avez envie d'agir, vous êtes les bienvenus aussi. L'idée est aussi de fédérer une communauté d'acteurs autour du numérique responsable. On fera passer peut-être à nouveau l'information, mais si cela vous intéresse d'ores et déjà, sachez que cela aura lieu à Tours le 16 avril. Merci.

Frédéric AUGIS : Merci beaucoup, bonne soirée.

Le prochain conseil communautaire est fixé au lundi 13 mai à 18 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de notre séance, la séance est levée à 22 heures 35.

A Tours le, **23 MAI 2024**

Le Président,


Frédéric AUGIS



La secrétaire de séance,



Danielle PLOQUIN